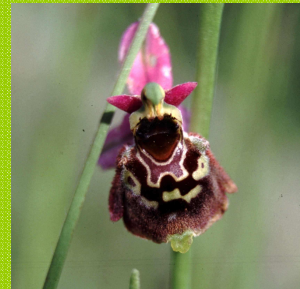




Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Salève »



Crédits photos : E.Dürr, F.Joutel

DOCOB Salève – Version mars 2009

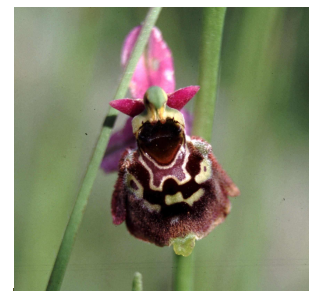




Direction Régionale de
l'Environnement



Direction Départementale de
l'Agriculture et de la Forêt



Document d'objectifs du Site d'Intérêt Communautaire

« Salève » Site FR 8201712

Réalisé par
le Syndicat Mixte du Salève



et les membres du Comité de Pilotage, présidé par monsieur le Préfet de Haute-Savoie

SYNDICAT MIXTE DU SALEVE

Bâtiment ATHENA - Site d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

Téléphone : 04 50 95 28 42 - Télécopie : 04 50 95 92 17 -

Email du Syndicat Mixte du Salève : sm@saleve.mairies74.org. Site Internet : www.syndicat-mixte-du-saleve.fr

Email de la Maison du Salève : info@maisondusaleve.com. Site Internet : www.maisondusaleve.com

SOMMAIRE

PREAMBULE

- A. Natura 2000, d'une réalité internationale à un document d'objectif local
- B. La démarche d'élaboration et contenu du document d'objectifs
- C. Bref historique de la démarche Natura 2000 sur le Salève

INTRODUCTION 1

PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE..... 2

- A. Localisation..... 2
- B. Les paramètres physiques du site 3
 - 1. Un relief et une géologie diversifiés 3
 - 2. Le Salève au centre d'un carrefour climatique 5
 - 3. Une hydrographie pauvre en surface 5
- C. L'occupation humaine du Salève 6
 - 1. Rappel historique 6
 - 2. Une agriculture de montagne 7
 - 3. Une gestion forestière extensive..... 9
 - 4. Le Salève, un espace de loisir périurbain..... 11
 - 5. Les carrières du Salève..... 11
 - 6. La chasse..... 12
 - 7. L'urbanisation 14

PARTIE 2 : LE PATRIMOINE NATUREL 16

- A. Description des habitats 17
 - 1. Les milieux de pelouses et de prairies..... 18
 - 2. Les milieux forestiers 25
 - 3. Les milieux humides..... 30
 - 4. Les milieux rocheux 35
- B. Flore et faune d'intérêt communautaire..... 38
- C. Autres espèces d'intérêt..... 51
- D. Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine naturel présentes sur le Salève 53
 - 1. Les inventaires..... 55
 - 2. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie du Petit Salève..... 55
 - 3. La Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages 56
 - 4. Les périmètres de protection 56
 - 5. Mesures de protection inhérentes au régime forestier 54
 - 6. Autres mesures de protection 54

PARTIE 3 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE..... 59

- A. Les facteurs de dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces au Salève..... 59
 - 1. Un facteur global : les dynamiques « naturelles » de la végétation 59
 - 2. Des facteurs locaux..... 60
- B. La définition des objectifs de développement durable 61
 - 1. Les objectifs à long terme par milieu..... 61
 - 2. Les objectifs à long terme relatifs à l'ensemble du site Natura 2000 « Salève »..... 62

C. Tableau synthétique	62
PARTIE 4 : MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES	64
A. Caractéristiques générales du contrat Natura 2000	64
B. Dispositifs de suivi des parcelles	65
C. Cahiers des charges types.....	66
1. Cahiers des charges des « contrats Natura 2000 » pour les milieux non agricoles et non forestiers	67
2. Cahiers des charges des « contrats Natura 2000 » pour les milieux agricoles.....	71
3. Cahiers des charges des « contrats Natura 2000 » pour les milieux forestiers.....	75
PARTIE 5 : MESURES DE SUIVI DE LA GESTION.....	83
A. Mise à jour des connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires.....	83
1. Les chiroptères	83
2. Autres espèces animales	83
3. La flore d'intérêt communautaire	84
4. Cartographie complémentaire d'habitats d'intérêt communautaire	84
B. Dispositifs de suivi des actions	84
1. Le suivi de milieux ouverts	84
2. Le suivi des milieux humides	85
3. Le suivi des milieux forestiers	85
4. Le suivi des espèces	85
C. Animation du DOCOB	86
PARTIE 6 : SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION ET DE SUIVI DES ACTIONS DU DOCOB	87
CONCLUSION	868
BIBLIOGRAPHIE.....	91
ANNEXES	93
ANNEXE 1: Charte NATURA 2000	
ANNEXE 2 : Liste des essences autorisée à la plantation	
ANNEXE 3 : Décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement.	
ANNEXE 4 : Liste des agriculteurs éligibles à la MAET Herbe09 Salève	

PRÉAMBULE

A. Natura 2000, d'une prise de conscience internationale à un document d'objectif local

La biodiversité, c'est un fait, est menacée. Des extrapolations des tendances actuelles aboutissent à une disparition irréversible de 5 à 15 % de l'ensemble des espèces du globe d'ici à l'an 2020. Face à ce constat l'Union Européenne s'est donnée pour objectif le maintien, voire la restauration de cette biodiversité par la conservation d'habitats naturels et d'espèces reconnus d'importance communautaire. Cette volonté est à l'origine du programme Natura 2000 s'appuyant sur deux directives communautaires transposées en droit national au moyen de l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 : la directive dite « Oiseaux » et la directive dite « Habitats ».

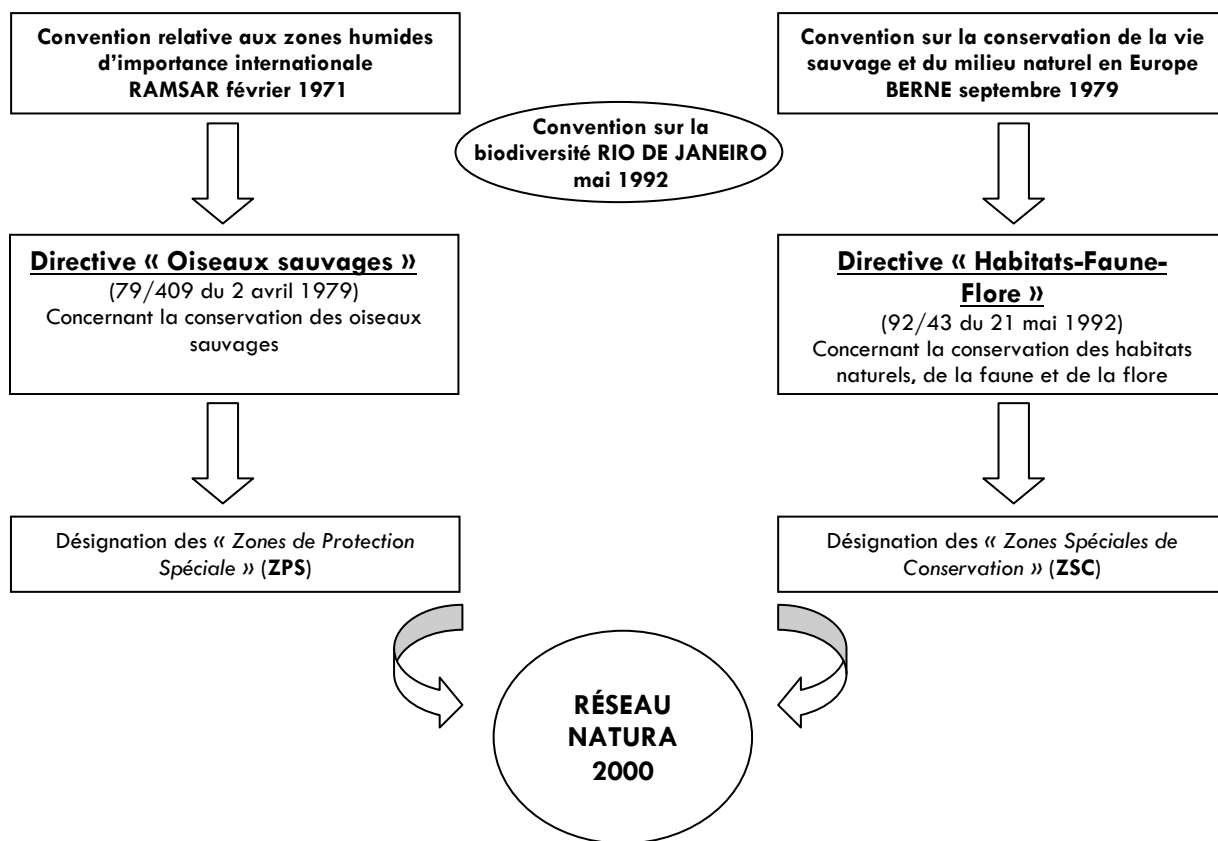


Figure 1 : Schéma simplifié de la constitution du réseau Natura 2000

Le site du Salève est concerné par Natura 2000 au titre de la directive «Habitats » qui :

- « Vise à assurer la biodiversité par la conservation des habitats naturels.
- Vise à assurer le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvage d'intérêt communautaire.
- Tient compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales. ».

Extraits tirés du journal officiel de la communauté européenne (texte en annexe).

Cette procédure s'inscrit dans les mesures de développement durable. C'est à dire un développement économique respectueux de l'environnement et des spécificités locales.

Cette directive n'ai pas un outil réglementaire mais un cadre d'orientation pour les collectivités, les usagers et les professionnels de la nature. Les sites Natura 2000 n'ont pas pour objectif de « mettre sous cloche » des territoires : certaines activités, notamment agricoles, pourront parfois être favorisées car nécessaires à la conservation de certains habitats ou espèces d'intérêt communautaire.

Les directives européennes fixent aux États membres une obligation de résultats mais leur laissent libre choix quant aux moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs de développement durable. Le choix de l'état français s'est porté sur la mise en cohérence des différents dispositifs de protection des milieux naturels existants (contractuels ou réglementaires) avec les directives européennes. Une de ses priorités a été de privilégier la voie de la concertation et de la contractualisation avec les acteurs locaux.

Un organisme opérateur est désigné par le Préfet sur chaque site Natura 2000. Il est chargé de conduire l'animation autour de la mise en place de la démarche Natura 2000 et de rédiger le document d'objectifs (DOCOB) du site en question. Ce document d'objectifs est en quelque sorte le plan de gestion du site. Il est élaboré en concertation entre tous les acteurs locaux : habitants, exploitants agricoles, élus, usagers, scientifiques, services déconcentrés de l'État, etc. Ces acteurs sont réunis au sein du comité de pilotage, organe central de la démarche Natura 2000 en France.

Qui finance quoi ?

4 fonds européens permettent de participer au financement du réseau Natura 2000 :

- Le FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
- Le FEP : Fond Européen pour la Pêche
- Le FEDER : Fond Européen de Développement Régional

L'élaboration du DOCOB et son animation peuvent être cofinancés par les fonds FEADER, la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) par l'intermédiaire de la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Haute-Savoie (DDEA74).

Les contrats Natura 2000 sont cofinancés par le FEADER jusqu'à une hauteur maximum de 50 % des dépenses. Pour certaines mesures l'État complète le financement, mais les signataires de contrat peuvent être appelés à trouver les financements complémentaires.

B. La démarche d'élaboration et le contenu du document d'objectifs (DOCOB)

Il est prévu pour chaque site Natura 2000 « un document de planification des actions visant à maintenir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable : le document d'objectifs »¹. C'est un document de référence, d'orientation et d'aide à la décision pour les acteurs intervenants sur le site mais aussi un document de planification des actions à construire.

Le DOCOB est un document de cadrage permanent qui peut faire l'objet d'adaptations lors de diverses échéances : l'évaluation prévue par les textes tous les six ans, la durée de vie des outils de gestion, par exemple cinq ans pour les contrats Natura 2000.

Le DOCOB est validé par le comité de pilotage et approuvé par le préfet.

Le comité de pilotage est composé des collectivités et des acteurs locaux ayant un rôle dans la gestion du site en question. Ils sont régulièrement convoqués par la collectivité porteuse du projet. C'est

¹ Définition du document d'objectifs donnée par Jean-Louis Michelot et Alain Chiffaut dans l'ouvrage : *La mise en œuvre de Natura 2000. L'expérience des réserves naturelles*. ATEN édit.

au sein de ces comités que la concertation joue son rôle et permet d'aboutir à une conciliation des divers intérêts économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

Son contenu est précisé dans l'article R414-11 du code de l'environnement, il se compose :

- **D'un rapport de présentation** : présentant les états de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels justifiant la désignation du site, la localisation cartographique des habitats et les mesures et actions de protection de toute nature qui s'appliquent au site et aux activités humaines
- **Des objectifs de développement durable**
- **Des propositions de mesures** permettant d'atteindre les objectifs et indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre
- **D'un ou plusieurs cahiers des charges types** applicables aux contrats Natura 2000
- **De la charte Natura 2000**
- **Des modalités de suivi** des mesures projetées et les méthodes de surveillance des habitats.

Une fois le document d'objectif finalisé, il est présenté au comité de pilotage et approuvé par le préfet.

C. Bref historique de la démarche Natura 2000 sur le Salève

Du fait de la présence de 11 espèces et de 14 habitats d'intérêt communautaire dont 5 prioritaires, le Salève a fait l'objet d'une pré-désignation (p.S.I.C.²) auprès de l'Europe, effectuée lors de la deuxième présentation de sites à la communauté européenne en 1998 et suite à l'accord des élus et des acteurs locaux. Cette pré-désignation s'est basée sur une première étude (en 1997) identifiant et cartographiant l'ensemble des habitats naturels et leur état de conservation à l'intérieur du périmètre défini avec les élus. Ce document esquissait les premiers principes de gestion. Par décision du comité de pilotage, le Syndicat Mixte du Salève a été désigné comme opérateur du site Natura 2000. Il a eu donc la responsabilité de rédiger le document d'objectifs.

Pour se faire trois phases de travail ont été nécessaires. Chacune de ses étapes a fait l'objet d'une présentation, d'une discussion et d'une validation en comité de pilotage. La première a débuté fin 1999, elle a permis de compléter le diagnostic existant (inventaire des habitats naturels, des habitats d'espèces et des activités humaines) et de prédéfinir des objectifs de gestion du site du Salève. La deuxième fut la phase de concertation où les acteurs locaux ont été rassemblés en groupes thématiques, ceci dans le but d'affiner les propositions. La dernière phase, au courant de l'année 2000, était consacrée à la communication du projet Natura 2000 auprès de la population et des élus. Elle a permis d'aboutir à des objectifs de gestion précis et de finaliser le document d'objectifs.

Cependant, le document d'objectifs ne fut pas validé car dans le même temps a démarré la consultation publique de la Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages du Salève en début d'année 2000. Afin d'éviter les confusions entre directive paysagère et Natura 2000, il a été décidé de reporter la validation du document d'objectifs. De plus, la traduction de la directive Habitat dans la législation française n'étant pas achevée, il semblait raisonnable de reporter l'échéance de la validation.

Suite à la saisie du Conseil d'État par la Coordination nationale Natura 2000 pour le non-respect de la procédure réglementaire de transmission de sites à l'Europe, la consultation locale a dû être recommencée. 534 sites étaient concernés, dont le Salève, correspondant à la première vague de sites proposés à l'Europe. La nouvelle procédure de consultation instituée par l'ordonnance Natura 2000 du 11 avril 2001 a obligé les communes et les établissements intercommunaux à se prononcer de nouveau sur leur volonté d'intégrer le site du Salève au réseau Natura 2000, chose qu'ils ont fait.

Le 22 décembre 2003, la liste des sites Natura 2000 de la région alpine a été adoptée par la commission européenne lors du séminaire européen de la région biogéographique alpine. Le Salève

² p.S.I.C. : Proposition de Site d'Intérêt Communautaire

devenait officiellement un SIC³. Mais une anomalie est alors apparue : le périmètre du site est celui des habitats cartographiés en 1998 et non pas l'enveloppe de 4 520 ha définie avec les communes d'origine.

Aujourd'hui, suite à la parution des textes réglementaires Natura 2000 dans la législation française, il convenait de reprendre la première version du DOCOB et de l'adapter.

³ S.I.C. : Site d'Intérêt Communautaire



INTRODUCTION

Le site Natura 2000 du Salève » (FR 8201712) fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 « Faune-Flore-Habitats », plus communément désignée « Directive Habitats ».

Le Salève apparaît comme un massif isolé entre la chaîne du Jura et les Préalpes du Nord, séparé respectivement par la plaine genevoise et le plateau des Bornes. La richesse du milieu naturel, à l'origine de son classement en Site d'Intérêt Communautaire, est essentiellement liée à sa diversité aussi bien en termes de conditions climatiques que géologiques, de son relief et de son exposition.

Ces conditions abiotiques ne sont pas les uniques facteurs explicatifs de cette richesse. En effet la présence de l'Homme depuis des millénaires sur le massif (moins 12000 avant JC) est à l'origine d'une mosaïque diversifiée de milieux (activité pastorale, exploitation forestière, exploitation des sables pour la fabrication du verre et du fer, viticulture). Les activités humaines ayant eu cours sur le site ont structuré le paysage et ont su lui attribuer cette identité si particulière tant recherchée par les citadins des alentours, de Genève et d'Annemasse.

Le site présente en conséquence une grande diversité paysagère, où s'alternent des zones de falaises, des secteurs boisés, des zones ouvertes (pelouses, landes, prairies de fauche) ponctuées de mares et de tourbières.

Sa grande richesse en habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat (14 types Natura 2000 d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont cinq prioritaires) et sa richesse en habitats d'espèces (10 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat) ont conduit à sa désignation comme site d'intérêt communautaire. A ce titre, il doit faire l'objet d'un document de gestion, le « Document d'Objectifs » qui propose des objectifs et des orientations de gestion ainsi que les moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement de ces habitats.

Le Syndicat Mixte du Salève, déjà engagé dans d'autres actions visant à la préservation du Massif du Salève, et regroupant toutes les communes concernées par le site, a été désigné par le préfet comme opérateur technique Natura 2000, sous l'égide du comité de pilotage local. Le travail a débuté en 1997, en 2000 le DOCOB était finalisé pendant la phase de concertation et de validation du document par les communes s'ajoutait à celle de la Directive de Mise en Valeur et de Protection des Paysages du Salève. Afin d'éviter tout amalgame entre ces deux mesures, la priorité a été donnée à la directive paysagère laissant en suspens la validation du DOCOB. Aujourd'hui, sept ans plus tard, de nombreuses circulaires et modifications de la législation imposent une révision du premier document d'objectifs.



PARTIE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A. Localisation

Le Salève est situé au Nord-Ouest du département de **Haute-Savoie**, le long de la frontière suisse. Il domine au Nord l'agglomération de **Genève-Annemasse**, comprenant 600000 habitants. Au Sud, à moins de 20 km, se trouve la ville d'**Annecy**. Ce massif, qualifié de dernier maillon de la chaîne du Jura, sépare la plaine genevoise et le plateau des Bornes. Il offre ainsi des vues remarquables sur les chaînes des Alpes et du Jura et les trois lacs : Léman, Annecy et Bourget. Compte tenu de la position stratégique de ce territoire, à la fois à l'échelle nationale mais aussi européenne, le Salève s'est trouvé très vite enserré dans un réseau routier important qui continue encore de se développer : D1201 et RN206 à l'Ouest et au Nord, A40 au Nord, A41 à l'Est ajouté à cela le projet autoroutier reliant Annecy à St Julien en Genevois à l'Ouest. Ce site recouvre 4725 ha mais le périmètre des habitats d'intérêt communautaire défini par erreur comme périmètre du site 1 600 ha.

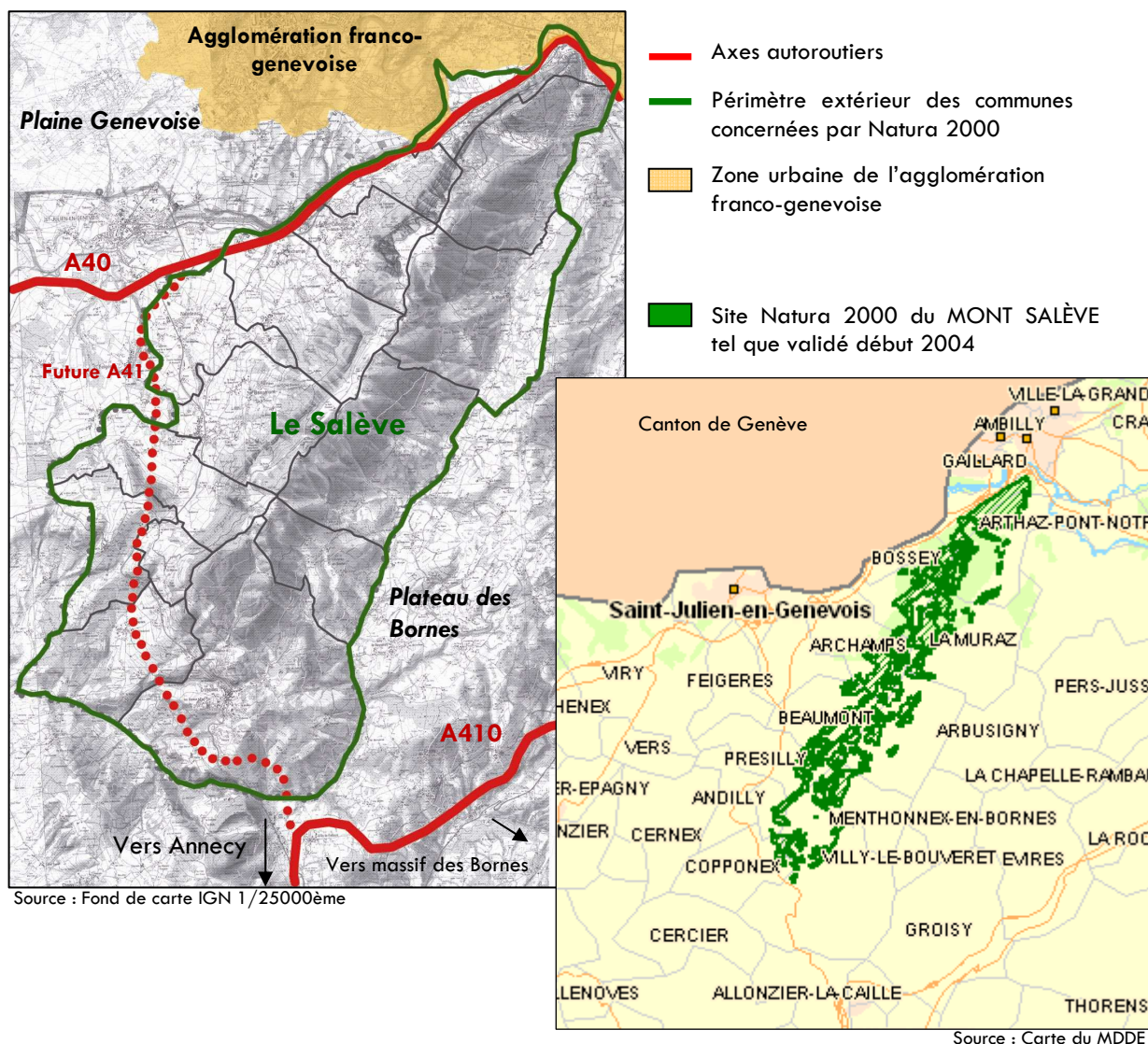


Figure 2 : Cartes de localisation du SIC du Salève

B. Les paramètres physiques du site

1. Un relief et une géologie diversifiés

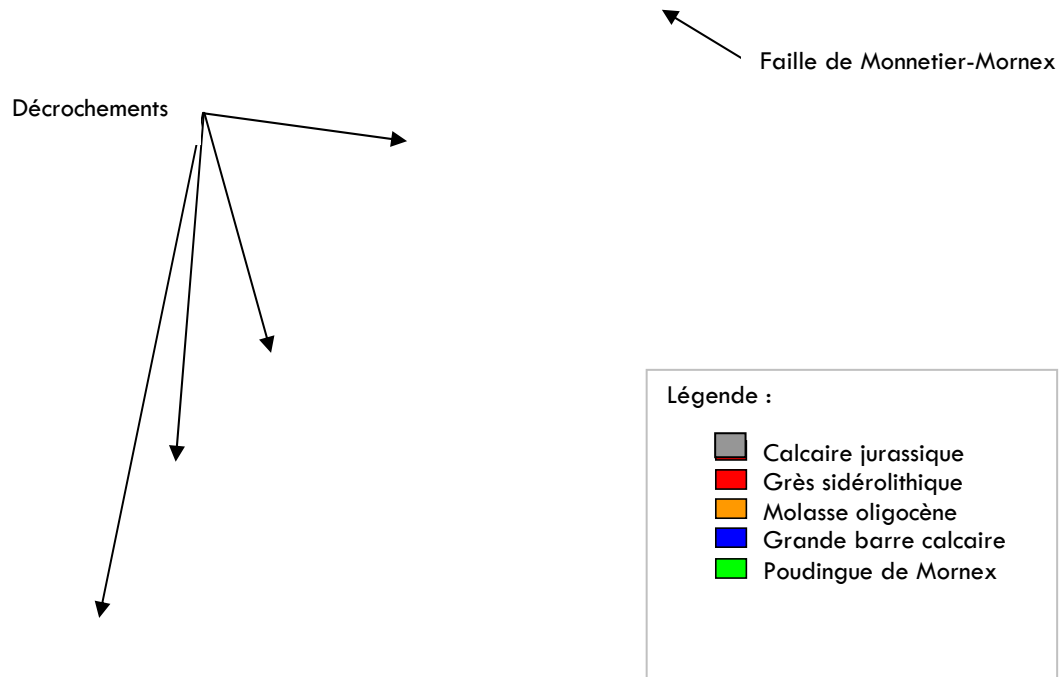
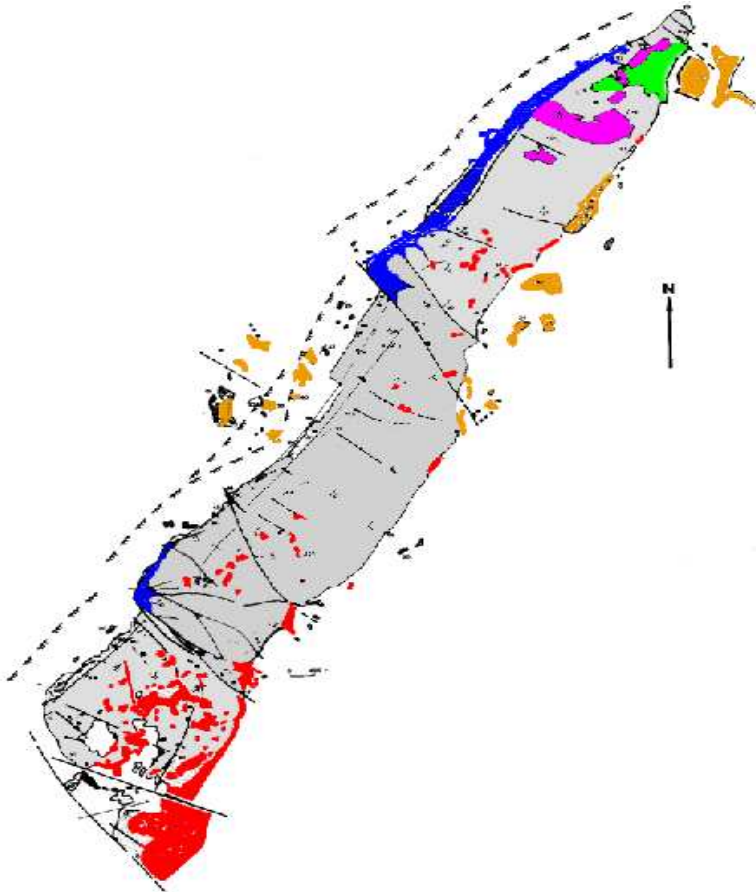


Figure 3 : Carte tectonique du Salève (C. Ruchat 1959)



Compte tenu du faible relief environnant, plateau des Bornes et bassin genevois, le Salève est perceptible de loin et apparaît comme un massif isolé.

Ce massif représente environ 20 Km de long et comprend deux reliefs séparés : le Grand Salève et le Petit Salève (au Nord). Le point culminant est à 1379 m d'altitude, au lieu-dit du Grand Piton, avec un dénivelé d'environ 900 m. La diversité du relief est également marquée par la présence du Mont Gosse (au Nord) et du Mont Sion (au Sud), accolés au Salève. Ce massif fait partie d'une chaîne qui va de la montagne d'Age (au Sud Ouest d'Annecy) jusqu'au Petit Salève (à l'Est de Genève).

Le Salève est un massif calcaire Jurassique, composé de roches sédimentaires. Les variations climatiques et l'érosion ont formé un système karstique avec lapiaz, dolines, gouffres et réseau de cavités souterraines. L'autre particularité de cette montagne est qu'elle présente un relief dissymétrique. Alors que le versant Ouest est composé essentiellement de falaises calcaires, le versant Est offre un relief plus doux du à l'avancée et au retrait des glaciers. Ce lent travail est également à l'origine de dépôts de blocs erratiques de granites et de Gneiss. Les poches de sable sidérolithiques ont une origine plus ancienne : originaires du massif central ils auraient été déposés par le vent au..... Sur ce grès une végétation acidiphile se développe et tranche avec la végétation sur substrat calcaire majoritaire au Salève.

Le Salève, rattachée géologiquement à la chaîne du Jura (pli jurassique datant du dernier soulèvement des Alpes), constitue un anticlinal faillé, divisé en plusieurs tronçons délimités par des failles ou décrochements.

- Le décrochement de Cruseilles, qui marque la limite Sud Ouest avec la cluse des Usse
- Le décrochement de l'Abergement, marqué par une rupture de pente
- Le décrochement de Pomier, qui sépare la chaîne des pitons avec le tronçon des Abergements
- Le décrochement du Coin, qui sépare la chaîne des Pitons du Grand Salève
- La faille de Monnetier entre le Grand et Petit Salève

Ces divers décrochements sont exposés Sud et permettent le développement d'espèces méridionales peu ordinaires dans les Alpes du Nord.

2. Le Salève au centre d'un carrefour « climatique »

Le Salève, situé entre la plaine du Rhône, les Préalpes et le plateau suisse, subit trois influences climatiques différentes :

- Influences méditerranéennes (vallée du Rhône).
- Influences alpines (Jura et Alpes)
- Influences continentales (Plateau suisse)

La plaine du Rhône est remontée par des masses d'air aux influences méditerranéennes qui ont permis à des espèces méridionales de s'installer sur le Salève comme par exemple le merle bleu (*Monticola solitarius*) ou le Vautour percnoptère d'Égypte (*Neophron percnopterus*), deux espèces aujourd'hui disparues. Pour ce dernier le Salève était le site de nidification le plus septentrional d'Europe à la fin du 19^{ème} siècle pour l'espèce.

Cette influence méridionale est d'autant plus marquée du fait de la position excentrée du Salève par rapport à l'axe alpin. Serait-ce pour cette raison que le Crapaud sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) établit ici des records d'altitude ?

Le climat montagnard se retrouve aux endroits les plus élevés du Salève (exemple des Pitons) et permet la présence d'oiseaux typiquement montagnard comme le Merle à plastron (*Turdus Torquatus*),. L'influence continentale ce fait sentir par la présence de la Clématite des Alpes (*Clematis alpina*), qui est au Salève sa station la plus occidentale d'Europe.

Il faut également souligner l'importance de l'influence du Lac Léman sur le climat genevois et du brouillard qu'il occasionne. De par sa superficie importante (582 km² ; 72 km de long), il intervient de manière importante dans l'activité climatique. Il a un rôle de « tampon » qui atténue les rigueurs du climat. Cependant, le brouillard favorise également les inversions de températures et permet de retrouver des espèces en limite d'aire de répartition. Ceci peut être un des facteurs explicatifs de la présence du Pin à crochets (*Pinus uncinata*) à de faibles altitudes (jusqu'à 600m).

3. Une hydrographie pauvre en surface

Malgré les précipitations importantes de la région (environs 1500 mm d'eau par an), la montagne du Salève est sèche, son hydrographie se résume à quelques mares (artificielles pour la plupart) quelques tourbières et marais, notamment sur les poches de sable sidérolithique.

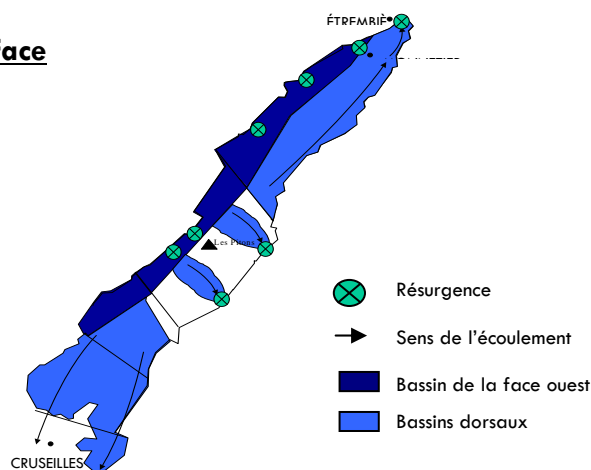


Figure 4 : Hydrographie du Salève

Cette pauvreté en eau permet le développement des milieux secs (prairies sèches, ...) mais est aussi un facteur limitant pour l'urbanisation et l'agriculture au sommet. À ce titre, les mares et les tourbières jouent un rôle très important. Ils servent de lieu d'abreuvement pour le bétail et accueillent une faune et une flore spécifique.

La composition de la roche mère explique cette quasi-inexistence de réseau de surface. Cependant, cette roche calcaire permet l'infiltration des eaux et est à l'origine d'un important réseau souterrain. Cette chaîne karstique joue le rôle d'une éponge et est à l'origine de nombreuses résurgences principalement sur le versant Nord Ouest. Cette porosité n'est pas sans incidence sur la qualité des eaux (pollutions diffuses dues aux effluents organiques et à l'utilisation des phytosanitaires) et impose la mise en place de périmètres de protection autour des zones de captages. Afin de garantir la qualité des eaux, deux contrats de rivière couvrent en partie le territoire du Salève :

- Contrat de rivière transfrontalier entre Arve et Rhône (rivières de l'Aire, de la Drize et de leurs affluents)
- Contrat de rivière des Usses (en cours d'élaboration).

C. L'occupation humaine du Salève

Les conditions physiques à elles seules ne peuvent expliquer la richesse et la diversité des milieux naturels présents sur le Salève. L'histoire des activités humaines a permis l'apparition d'habitats particuliers.

La présence humaine ne peut être, à fortiori, exclusivement catégorisée de « facteur » de biodiversité. Au regard de l'évolution actuelle, elle peut aussi être qualifiée de menace. Cependant, l'Homme est au centre d'un équilibre très sensible et reste indispensable au maintien des habitats repérés au titre de Natura 2000.

1. Rappel historique

Après le retrait des glaciers du Giffre, de l'Arve et du Rhône, le Salève a été envahi par les forêts en passant notamment par le stade de toundra, milieu colonisé par les rennes (restes retrouvés dans des abris sous roche). De son pied au plateau supérieur, les hêtraies ont ensuite colonisé la montagne.

À l'époque Gallo-Romaine, les besoins en bois, en perpétuelle augmentation afin d'alimenter les forges, ont contribué à une déforestation importante. Le plateau sommital a commencé à être mis à nu par les Burgondes qui extrayaient le fer des poches de sables sidérolithiques. Les mares d'alpages sont aujourd'hui les vestiges des emplacements des fours. Les coteaux ont commencé à être exploités au détriment de la forêt, laissant apparaître les milieux herbacés et les mares. Ces parcelles déboisées ont été entretenues ensuite par les agriculteurs qui montaient leurs bêtes en alpage et qui cultivaient certaines céréales. Sur le piémont, les vignes occupaient les surfaces. Les versants pentus étaient entretenus en taillis dans le but de produire continuellement du bois pour le chauffage et les forges.

Cette situation atteint son paroxysme au 19^e siècle. C'est également à cette période que les grands gibiers et les grands carnivores ont disparu du Salève et ceci pour deux raisons : d'une part la concurrence avec l'Homme et les grands carnivores (ainsi qu'avec le grand gibier et le bétail), d'autre part à cause de la disparition de leurs refuges.

Ce n'est qu'après la deuxième guerre mondiale, avec le développement du machinisme agricole et du souci de rentabilité, que ces pratiques vont être abandonnées (cultures de céréales, vignes). Les alpages les plus pentus étant des parcelles difficiles à travailler et peu productives, ne vont plus être entretenus et rendus à la forêt. Le sommet du Salève ainsi que les coteaux du pied du Salève conservent cependant sa fonction de pâturage, et les prés de fauches ont remplacé les cultures.

Dans la plaine l'agriculture est laitière, céréalière et maraîchère et subit la pression foncière foncière comme sur les piémonts du Salève.

Certaines mares ne sont plus utilisées pour abreuver les troupeaux et se comblent par atterrissement naturel.

La disparition progressive des coupes d'affouages et les besoins en bois résineux pour la construction ont favorisés les futaies régulières d'épicéas et de hêtre au détriment de la biodiversité. Néanmoins dans les zones accidentées certaines forêts non exploitées depuis de nombreuses décennies présentent une forte naturalité.

La reconquête forestière combinée à une meilleure gestion cynégétique a par contre conduit au retour des grands gibiers tels que le chevreuil et le cerf et de grands prédateurs comme le Lynx ou le Hibou Grand duc.

2. Une agriculture de montagne

L'agriculture au Salève, est une agriculture de type montagnarde, basée sur la production de lait. Les races principales sont l'Abondance, la Brune des Alpes (race suisse) et la race Montbéliarde. Deux petites régions agricoles et la Suisse se côtoient sur le site du Salève. La Surface agricole utile incluse dans le périmètre (large) du site Natura 200 du Salève couvre 1300 ha.

a) Les particularités de l'agriculture haut-savoiarde

La petite région du Genevois : au pied et sur les pentes Nord Ouest du Salève elle est constituée d'une agriculture diversifiée (lait, céréales, maraîchage et arboriculture). Une grande partie des exploitations qui se trouvent dans la zone Nord Ouest du Salève font partie de la zone franche (Collonges-sous-Salève, Archamps, Bossey, St Blaise, Présilly, Neydens, Étrembières, Beaumont, Copponex). Cette zone permet la vente des produits agricoles français en Suisse et limite la taxation des exportations. D'autres part le prix du lait côté suisse est avantageux.

La petite région des Bornes : elle est située au pied des pentes Sud Est du Salève et fait partie de la zone A.O.C. Reblochon qui permet une bonne valorisation du lait. Les communes concernées sont : Beaumont – Le Chable, Vovray-en-Bornes, Cruseilles, le Sappey, La Muraz, Monnetier-Mornex. Cette agriculture est basée sur la production de lait et sur l'arboriculture.

b) L'agriculture suisse

L'agriculture du canton de Genève est composée essentiellement d'exploitations céréalières et maraîchères. Quant aux exploitations laitières, elles deviennent rares. Cette diminution s'explique par deux principaux facteurs. Tout d'abord la nécessité d'une main d'œuvre importante mais aussi le prix élevé des terrains du essentiellement à la pression foncière de Genève.

Suite à un accord franco-suisse, les agriculteurs genevois peuvent monter leur troupeau sur les alpages du Salève pour une durée de six mois chaque année. Pour des raisons sanitaires le bétail suisse ne peut être mélangé au bétail français, et depuis la crise de la vache folle aucune vache née avant 1992 ne peut monter sur les alpages du Salève.

c) Les alpages du Salève

Les alpages du Salève sont entretenus principalement par des exploitations laitières. Cependant, seules deux exploitations laitières détiennent une salle de traite, imposant donc la présence permanente d'un berger. Pour les autres, les alpages servent de pâturage pour les génisses. Pour ces dernières, les alpages sont économiquement et techniquement très importants puisqu'ils permettent un



gain de temps (pâturages très souvent non surveillés) et une meilleure valorisation de leurs produits (coût à l'hectare moins important). C'est pour cette raison que la majeure partie des zones ouvertes se trouvant sur le Salève est exploitée. Les années de sécheresse ont encore augmenté la valeur de ces pâturages d'altitude.

La montagne du Salève est constituée, sur le plateau de 18 alpages (749 ha). Ils sont essentiellement réservés à l'élevage bovin (900 bêtes en 1999 sur le Salève, réparties en 90 vaches laitières et 810 génisses) en saison d'été. En inter-saison 810 ovins se trouvent sur les alpages de Monnetier-Mornex. Aujourd'hui sur les 749 ha d'alpage, 408 ha sont exploités par des exploitants suisses (55% de la surface totale) et 241 ha (45%) sont exploités par des agriculteurs français.

Les agriculteurs ont de plus en plus besoin de terre et recherchent les alpages pour les animaux de type génisse, qui pâturent de manière extensive.

Une partie des prairies à vocation agricole, à La Croisette notamment, est fauchée et amendée très légèrement (ne dépassant pas les 20m³ ou les 20 T de matière organique par hectare).

d) Les problèmes rencontrés

Le site est très prisé par les agriculteurs. Certains exploitants locaux conduisent leurs troupeaux en estive plus loin dans les Alpes, faute d'alpages disponibles sur le Salève. Aussi l'abandon de l'exploitation des alpages n'a pas, à moyen terme, une menace. En revanche l'alpage « ancien camp des Allobroges » au Petit Salève est pâturé par des moutons. La forte pente et les pelouses sèches conviennent bien à ce type de bétail. L'exploitant actuel a plus de 60 ans. Même s'il ne parle pas de cesser son activité, la question du maintien de bétail sur ce site inclus dans un arrêté de biotope risque de se poser dans les prochaines années. Le Salève est très fréquenté et les agriculteurs ont appris à travailler en présence de nombreuses activités de loisirs : randonnée, vol libre, VTT, modélisme, pique-nique. Des problèmes de cohabitation subsistent néanmoins : chiens non tenus en laisse, non-fermeture des portails, déchets, points d'eau souillés notamment.

Néanmoins, en raison du manque d'entretien, de fortes pentes et de la rareté de l'eau, certaines parcelles s'enrichissent et à terme risquent de retrouver leur stade climacique, la forêt, conduisant ainsi à une diminution de la biodiversité. La majeure partie des parcelles concernées sont souvent celles aux pentes les plus fortes et aux terres les plus sèches, autrement dit les plus difficiles à exploiter.

Deux actions ont été mises en place pour permettre de ralentir la déprise agricole sur le site :

- En 1995, suite à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) mis en place sur Monnetier-Mornex et Etrembières, couvrant 269,35 ha, une convention a été passée concernant l'entretien des milieux naturels de la commune de Monnetier-Mornex (170,72 ha). Elle lie la mairie, propriétaire, l'ONF, gestionnaire, et Monsieur Daniel DUPONT, moutonnier résidant sur la commune, pour un entretien par le pâturage sur 11,5 ha, ainsi qu'un débroussaillage effectué par l'ONF. Le financement a été avancé par le FEDER⁴.
- Une étude réalisée par la S.E.A.⁵, intitulée Plan de Gestion Pastorale du Salève, a permis de faire ressortir les problèmes actuels rencontrés par les agriculteurs du Salève. De l'enquête réalisée auprès des exploitants, 3 facteurs limitant sont ressortis : le manque d'eau, les difficultés de lutter contre l'embroussaillage sur les prairies et les problèmes liés à la fréquentation. Des premières actions ont été réalisées, notamment par le Syndicat Mixte du Salève : opérations de débroussaillage, de curage de mares, lancement de la création d'une A.F.P.⁶ (en cours), elle permettra de mobiliser des fonds régionaux et

⁴ FEDER : Fonds Européens de Développement Régional

⁵ S.E.A. : Société d'Économie Alpestre

⁶ A.F.P. : Association Foncière Pastorale



départementaux pour des travaux d'amélioration pastorale et sera un outil de concertation pour la gestion des alpages.

Les terres agricoles du pied du Salève où se trouvent les sièges d'exploitation, subissent la pression de l'urbanisation dans ce secteur à forte expansion démographique.

Même si les alpages ne sont pas directement touchés par cette pression, la protection par la directive paysagère, ils pourraient subir des conséquences de cette pression. En effet, ces pâturages de moyenne montagne (1000 à 1200 m), protégés de l'urbanisation, facile d'accès pourrait prendre un intérêt agricole grandissant, et subir une intensification de leur exploitation incompatible avec le maintien de la biodiversité.

3. Une gestion forestière extensive

La forêt occupe plus de 76 % du site Natura 2000 du Salève, soit environ 3577 ha. Essentiellement composée de hêtraies parfois enrésinée, elle est exploitée depuis l'époque Gallo-Romaine. Du fait de la pente et de la relative pauvreté du sol, la forêt du Salève n'a pas une valeur économique très importante (surtout sur sa face septentrionale). La qualité des espaces boisés tient d'avantage de ses fonctions paysagères, sécuritaires (maintien du sol et des rochers) et écologiques que d'une grande valeur économique.

a) Une majorité de forêts privées

Type de propriété	Surface totale	Communes concernées
Forêts privées ^a	2100 ha*	Andilly, Archamps, Bossey, Beaumont, Collonges-sous-S, Copponex, Cruseilles, Etrembières, La Muraz, Le Sappey, Monnetier-Mornex, Présilly, Saint-Blaise, Vovray-en-Bornes
Forêts publiques ^b	1477 ha	Archamps, Bossey, Beaumont, Collonges-sous-S, Cruseilles, Agglo d'Annemasse, La Muraz, Le Sappey, Monnetier-Mornex, Présilly, Saint-Blaise, Vovray-en-Bornes

^a données du CRPF (Christian Lombart, 2000)

*Surfaces à minima car correspondant aux surfaces cadastrales enregistrées en forêt. Les anciens prés actuellement boisés ne sont donc pas comptabilisés.

^b données ONF (2009)

Tableau 2 - **Surfaces forestières du Salève : forêts privées / forêts publiques**

Actuellement sur le Salève, seules les forêts communales soumises au régime forestier (1477 ha) et deux forêts privées munies d'un Plan Simple de Gestion (120 ha) bénéficient d'une gestion forestière à proprement parlé soit une surface d'environ 1600 ha.

Les forêts communales du Salève sont gérées par l'ONF, pour 76 % des surfaces avec un objectif de production. 7,5 % des surfaces sont au repos dans le cadre de séries d'intérêt écologique (Archamps et Collonges). 8,5 % sont gérées avec le double objectif de protection et production. Néanmoins même dans les forêts dites de productions les traitements adoptés sont la futaie irrégulière et le taillis sous-futaie qui offre une diversité de structure favorable à la biodiversité.

Les peuplements d'épicéa, sub-naturels sur les grès ou artificiels ailleurs, ont subi d'importantes attaques de scolyte *Ips typographus*, entre 2004 et 2007. La tempête de 1999, suivie de la sécheresse de 2003 ont provoqué un affaiblissement des peuplements, qui de plus au Salève se trouve en limite altitudinale, sur des sols calcaires secs. Cet affaiblissement a favorisé l'attaque des scolytes et d'importantes quantités de bois ont dû être abattus. Ceci a certainement permis de créer des ouvertures forestières bénéfiques à la biodiversité. Les choix sylvicoles sur ces zones sinistrées sont

encore peu connus. Le reboisement par le sapin Douglas, en vogue actuellement, serait incompatible avec les objectifs du présent DOCOB.

La gestion de parcelles privées est difficile compte tenu de leur atomisation. Seules les propriétés forestières de plus de 25 ha d'un seul tenant doivent élaborer un Plan Simple de Gestion (PSG). Sur le Salève, seules deux propriétés remplissent ces critères : le bois de Pomier et la forêt des Avenières (soit 4% de la surface boisée privée). Cependant, seul le PSG du bois de Pomier a été agréé par le CRPF⁷ (Centre Régional de la Propriété Forestière). En l'absence de ce plan de gestion, aucune coupe n'est autorisée. Dans le bois des Avenières, chaque coupe doit donc au préalable faire l'objet d'une autorisation de la part de la DDAF du département.

Deux autres forêts sont en passe d'être soumises à un plan de gestion à l'initiative du propriétaire : les bois de l'Iselet et du Vouarger (environ 30 ha au total).

Les difficultés d'accès (topographie), le morcellement important des parcelles forestières au fil des héritages (2223 propriétaires pour environ 3100 hectares de bois privés ; 2306 propriétaires possèdent moins de 1 hectare) compliquent la mise en place d'une gestion coordonnée. Pour le moment aucune réflexion sur la gestion forestière privée à l'échelle du massif n'existe. Le CRPF souhaite en proposer un dans les 5 années à venir. Mais l'efficacité d'un tel document en termes de gestion n'est pas garantie puisque chaque propriétaire reste libre de s'y conformer ou non.

Les forêts communales bénéficiant du régime forestier sont gérées par l'Office National des Forêts. Chacune d'elle fait l'objet d'un plan d'aménagement qui planifie sur 15 ans les travaux et coupes de bois nécessaires à la régénération de la forêt et au dégagement d'un revenu pour la commune. Au Salève, l'objectif des communes est que les recettes de coupes financent les travaux, mais elles n'attendent pas de revenus substantiels de ce patrimoine. Depuis plusieurs années déjà, les objectifs d'accueil du public et de maintien de la biodiversité sont des objectifs des plans d'aménagements. Ceci a conduit à privilégier le mélanges des essences, à privilégier les essences spontanées et les traitements en futaies irrégulières. Au Salève les forêts communales sont pour 64.% des futaies irrégulières, 19 % de taillis sous-futaie, des traitements favorables à la biodiversité. Le reste est constitué de vides non boisables (clairières, zones rocheuses intéressante pour la biodiversité, emprise diverses), et de futaies régulières.

b) Les pratiques de gestion et leurs impacts

La plupart des hêtraies ont vu l'abandon des coupes d'affouage depuis plus de 50 ans. Aujourd'hui ce sont des taillis âgés très fermés au sous-bois couvert de feuilles mortes et d'un intérêt écologique limité. D'autres forêts, situées dans des zones accidentées, ne sont plus exploitées depuis plus longtemps, présentent un aspect naturel intéressant pour la biodiversité : essences variées, très gros arbres, arbres morts (feuillus notamment), mort sur pied ou tombés au sol.

Malgré une desserte en forêt soumise bien répartie sur le site, la pratique de l'affouage pour le bois de chauffage est limitée. Certains traitements favorables à la biodiversité tels que les taillis (par petites surfaces) est abandonné tandis que le taillis sous futaies (versant occidental du Salève) subsiste localement. La conversion en futaie régulière résineuse, qui a eu lieu dans les années 50-70 ne sont pratiquement plus pratiquées. Cette conversion de la forêt de feuillus du Salève en forêt de résineux se fait en favorisant les épicéas qui se régénèrent naturellement sur les poches de sables, et par la plantation ailleurs.

L'attaque du Bostrich, qui sévit depuis 4 ans sur le Salève comme dans toute la Haute-Savoie, remet en cause le choix de l'épicéa comme essence principale. Dans ce contexte, les forêts mélangées ont beaucoup plus de valeur que les forêts mono-spécifiques puisqu'elles permettent de toujours répondre à la demande. L'ONF réoriente ses objectifs sur le Salève vers une hausse des forêts mélangées et vers des modes de traitements irréguliers. Ces réorientations permettent une diversification des forêts favorable au maintien de la biodiversité.

⁷ CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière. Organisme de conseil pour les propriétaires forestiers privés

Enfin la création de voies de desserte forestière (pistes et routes) peut avoir plusieurs impacts. Un impact direct si un voie passe sur ou à proximité d'un milieu fragile tel qu'une station botanique ou une zone humide. Un impact indirect par l'apport de lumière ou la perturbation de l'alimentation en eau des zones humide. D'autre part, ces voies sont des itinéraires privilégiés pour la pénétration humaine qui peut avoir un impact sur la faune et la flore : véhicules à moteur, cueillette, braconnage, activités de loisirs qui peuvent créer des dérangements à des époques ou sur des sites sensibles : zones de mise bas, zone refuge en hiver par exemple pour la faune.

4. Le Salève, un espace de loisir périurbain

a) Une fréquentation de proximité

Depuis longtemps, par sa situation géographique, à proximité de grandes agglomérations (Genève, Annemasse), le Salève est un espace de loisir important. La durée des séjours dépasse rarement la journée. La majeure partie des personnes qui viennent au Salève habite aux environs de la montagne (Etude clientèle du SIMBAL⁸ 2006).

Les structures d'accueil se composent essentiellement de quelques hôtels restaurants (hameau de la Croisette). Malgré un équipement important (téléphérique, routes d'accès) très peu de manifestations se déroulent sur le site : quelques courses de randonnée pédestre, la fête annuelle du Salève, course de VTT... .

Cette facilité d'accès en fait un site très prisé des Genevois (42% de la fréquentation sur le Salève), qui voient en ce massif un espace naturel à moins de 30 minutes de chez eux, mais aussi pour les Haut Savoyards avec 48% de la fréquentation.

b) Impacts des activités de loisir présentes sur le Salève

Malheureusement victimes de leur succès, certains lieux sont sur-fréquentés comme l'Observatoire, et les rochers de Faverges par exemple qui présentent des signes de dégradation : piétinement, feux sauvages. Cette réalité est également à l'origine de conflits d'usages notamment entre les agriculteurs et les randonneurs. On dénombre actuellement huit activités principales sur le Salève : contemplation des paysages, vol libre, escalade, spéléologie, randonnée, VTT, modélisme, pique-nique et barbecue. Ce panel d'activités incite les pratiquants à se rassembler le week-end essentiellement au même endroit. De plus, en hiver lorsque le brouillard genevois couvre toute la vallée, le Salève sort des nuages et attire de nombreux promeneurs.

Deux principales démarches de concertation - le guide de bon usage des alpages et la charte de développement durable du Salève - ont permis de réunir les différents acteurs et d'apporter des solutions envisageables aux différents conflits. Des exemples plus précis de concertation ont eu lieu, notamment entre les associations de chasses locales, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (L.P.O.) et le club de vol libre afin que ce dernier respecte les périodes de nidification du Faucon pèlerin, les sites et périodes de mise bas du chamois. L'information et la sensibilisation réalisée semblent avoir porté leur fruit concernant le chamois.

La fréquentation est un des facteurs sensibles du Salève. Elle a néanmoins un impact direct sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire, limité. En revanche elle a un impact sur l'activité pastorale qui est garantes du maintien de milieux comme les pelouses, mares et prairies de fauche.

De plus, les habitats rocheux (falaises, grottes, éboulis) sont des sites convoités par les grimpeurs, certains randonneurs, les spéléologues et d'une certaine manière les parapentistes peuvent créer des nuisances à des espèces sensibles : flore des falaises qui subit le décapage des équipiers de voie d'escalade, dérangement des rapaces en période de nidification, dérangement des chamois, érosion des éboulis.

⁸ SIMBAL : Syndicat mixte intercommunal de gestion du contrat global

5/ Les carrières du Salève

L'extraction minière au Salève est très ancienne, ce cailloux qu'est le Salève a de tout temps été utilisés pour la constructions des villages alentours et de Genève ainsi que leurs infrastructures. Comme nous l'avons vu dès l'âge du fer les Burgondes furent les premiers « carriers » et déboiseurs du Salève. Ce sable siliceux a également été Vovray-en-Bornes et à Cruseilles pour les enduits, les verreries de Thorens-les-Glières puis de St Prex en Suisse jusque dans les années 60 et même pour de la crème à récurer ! La végétation acidiphile a recolonisé ces zones, des lichens rares y ont été relevés (Conservatoire et jardin botanique de Genève,...), et des crapauds sonneurs utilisent des flaques au pied des carrières.

On estime que près de 70 % des blocs erratiques ont disparus, utilisés pour la confection d'escaliers, de bassins, de croix d'encadrements de portes et de fenêtres. La molasse était aussi utilisée pour la construction comme en témoigne des croix ou des encadrements de portes de grange comme à Mikerne.

Enfin les éboulis calcaires au Pas de l'Echelles sont exploités depuis près de 2 siècles. Il existe dans ce secteur une meulière qui témoigne d'un usage ancien de cette roche.

Les carrières du Salève à Etrembières possèdent une autorisation d'exploitation pour une durée de 25 ans. A cette date l'exploitation cessera et devra avoir abouti à une réhabilitation paysagère contractualisée avec l'Etat. Actuellement l'exploitation des éboulis se fait à l'intérieur du périmètre autorisé, en mettant à nu la roche calcaire massive par le haut et en descendant. Cette roche est teintée artificiellement pour atténuer l'impact visuel en attendant que la patine naturelle se fasse.

L'exploitation des carrières s'est faite au détriment de certains habitats (éboulis, forêt...). Si la réhabilitation recrée une topographie « naturelle » et traite peut le terrain la végétation spontanée comme la faune recoloniserons ses falaises et éboulis. On peut imaginer que des pelouses calcicoles s'installent localement et que des rapaces investissent la falaise. Un exemple intéressant existe sur le Salève, l'ancienne carrière de Collonges-sous-Salève. Cette petite carrière d'éboulis abandonnée est aujourd'hui un site d'orchidées remarquables.

L'un des gros problèmes de ces zones d'extraction est l'impact paysager qu'elles occasionnent ainsi que la question de la réhabilitation des sites (implantation d'espèces non autochtones...). La nuisance visuelle de ces carrières a fait souvent réagir la population locale et est encore présente dans de nombreux débats.

6. La chasse

La chasse est représentée sur le Salève par environ 370 chasseurs regroupés en trois AICA (Association Intercommunale de Chasse Agréée) qui sont l'Echo des Bornes (Vovray-en-Bornes, Le Sappey), la Diane de la Grande Gorge (Collonges, Bossey, Etrembières), et l'Echo du Salève (Beaumont, Neydens), ainsi qu'en sept ACCA (Association Communale de Chasse Agréée) comprenant Monnetier-Mornex, La Muraz, Archamps, Présilly, St Blaise, Copponex, Cruseilles. Il existe également dans le bois de Pomier une chasse privée de 60 hectares, totalement mise en réserve.

Le Salève est un massif riche en gibier. La chasse concerne 9 espèces (Chamois, Chevreuil, Sanglier, Lièvre, Renard, Faisan, Perdrix, Lapin, Bécasse) ainsi que les oiseaux d'eau. Toutes ces espèces se retrouvent sur l'ensemble du massif sauf le chamois (observé essentiellement en face ouest) et le lapin (présent exclusivement sur les ACCA de la Diane de la Grande Gorge et sur Présilly). Cependant depuis 2000, la population de chamois s'étend de plus en plus sur le versant est. Au dernier comptage en 2005, environ 300 individus ont été dénombrés. Depuis ces dernières années le cerf s'installe au sud du massif, en provenance éventuelle des Glières ou de la réserve de l'Étournelle.

La surface placée en réserve de chasse sans additionner les 60 hectares de la chasse privée est de 1849 hectares. De plus, certaines ACCA ont accolé leur réserve ce qui permet de former une réserve intercommunale plus importante :

- Réserve d'Archamps, Présilly, Écho du Salève et Écho des Bornes : 920ha
- Réserve de la Diane de la grande Gorge : 213ha
- Réserve de Saint-Blaise : 28ha
- Réserve de Monnetier-Mornex : 128 ha,
- Réserve de la Muraz : 165ha
- Réserve de Cruseilles : 280ha
- Réserve de Copponex : 115ha

a) La gestion cynégétique au Salève

Différentes actions visant à améliorer la gestion du gibier ont été entreprises sur le Salève :

- Un Groupement d'Intérêt Cynégétique pour permettre la gestion des sangliers et la défense de l'intégrité du Salève avait été créé dans les années 90 mais il est aujourd'hui dissolu.
- Mise en place d'une unité de gestion sanglier en 1995 permettant d'étendre les mesures de gestion à toutes les ACCA concernées par le sanglier
- Aides financières pour certaines actions ayant pour but : la promotion d'une chasse qualitative permettant le maintien d'espèces intéressantes ou la suppression progressive d'introduction d'animaux
- Le comptage des populations de chamois, qui est un patrimoine original sur le massif
- Réhabilitation de prairies abandonnées à Collonges et de l'alpage de la bouillette avec des jeunes de la MFR par l'ACCA locale.
- Réhabilitation d'une mare envahis par la végétation à Collonges
- Lâchers de lapins de garenne sur la commune de Collonges, par l'ACCA dans les carrières d'Étrembières et au Petit Salève à Monnetier-Mornex.

Avec la généralisation du plan de chasse pour le chamois et le chevreuil depuis de nombreuses années, le chamois se maintient à un bon niveau de population et le chevreuil a connu une forte progression dans les plans de chasse.

b) Les problèmes rencontrés dans la gestion cynégétique

Certaines actions du gibier peuvent être des facteurs de dégradation de habitats naturels telles que le retournement des alpages par le sanglier ou encore la souille des zones humides intra-forestières. Cependant la gestion effectuée sur le gibier (sanglier, chevreuil), le débroussaillage de prairies sèches ou la réhabilitation de zones humides, vont dans le sens du maintien de la biodiversité.

La fréquentation importante estivale des promeneurs sur le massif concentrée en journée dans les alpages est une gêne à relativiser pour le gibier qui s'est adapté à cet état de fait. D'ailleurs les chamois ont adopté une distance de fuite plus réduite qu'ailleurs et fréquentent les zones les plus fréquentées comme le secteur de la Corratierie, grande gorge. Les zones boisées sont des refuges beaucoup moins fréquentés et sont entrecoupées de clairières et petits alpages sur les versants Et du Salève.

Néanmoins devant l'accroissement des résidents et de la fréquentation une bonne information doit permettre la cohabitation des diverses activités.

La présence régulière du Lynx au Salève depuis les années 1990 n'a pas eu pour effet une baisse des effectifs de chevreuils et de chamois. Aucune attaque sur les moutons n'est à déplorer.



7. L'urbanisation

La pression urbaine de plus en plus forte menace actuellement les zones de piémont, de manière différenciée en fonction des versants méridional et septentrional. La croissance démographique sur le territoire est très forte, supérieure à la moyenne départementale, régionale et nationale. Ce développement démographique initié depuis le début des années 1960 est à l'origine d'un urbanisme dispersé consommateur d'espace. Nous pouvons citer pour exemple une croissance se situant autour de 2 % par an sur le périmètre de la communauté de communes de St Julien en Genevois. Cette croissance est alimentée par l'attrait des emplois genevois ainsi que par la limitation des contraintes à l'installation permanente des populations suisses.

Ce développement de l'habitat dispersé modifie profondément le paysage. Il rompt avec les formes traditionnelles d'habitat en s'étendant au-delà des hameaux. Outre ces effets paysagers, l'urbanisation contribue à la fragmentation des espaces agricoles et à leur disparition.

Même si cette urbanisation ne concerne pas directement les habitats d'intérêt communautaire (principalement localisés sur les versants et le plateau sommital), il serait difficilement possible d'imaginer qu'elle ne soit sans conséquence pour eux. L'accroissement des surfaces construites ainsi que le développement de l'ensemble des réseaux contribuent à la suppression des différents corridors biologiques en créant des barrières physiques à certaines espèces animales. La création de la future A41 va venir ceinturer totalement le massif. Seul le Mont Sion (création d'un tunnel) va permettre le passage de la faune.

Il est important de souligner que le Salève est probablement un îlot montagneux au milieu de la plaine situé à mi chemin entre le Jura et les Alpes. De ce fait il est probablement un pont, un refuge essentiel pour les espèces animales qui entreprennent de rallier le Jura et les Alpes via le Vuache, le Mont Sion, le Salève et le plateau des Bornes. Un axe de déplacement de la faune existe également vers le Sud entre le Salève et la chaîne de la Mandallaz jusqu'à la montagne d'Age. Elles sont le prolongement géologique du massif jusqu'au Fier. Enfin les cours d'eau sont des axes de déplacement également très utilisés par la faune, car souvent bordées de forêt et épargnées par les infrastructures (ponts). La rivière des Ussets prend sa source au pied du Salève au Sappey. Au même endroit c'est le Viaizon qui prend sa source, il se jette vers le Nord dans l'Arve au pied du Petit Salève.

Carte : répartition des activités
sociaux-économiques

PARTIE 2 : LE PATRIMOINE NATUREL

La présentation du patrimoine naturel se fera sous la forme de fiches descriptives. Elles ont été élaborées sur la base du document réalisé par le Syndicat Mixte du Salève intitulé : « Étude écologique du Salève » (E.Dürr1998) et complété par des inventaires qui ont suivi.

Sur le site Natura 2000 du Salève 1600 ha d'habitats (15) et 11 espèces d'intérêt communautaires ont été inventoriés. Parmi ces 15 types d'habitat, 6 sont considérés comme prioritaires à préserver à l'échelle de l'Europe (cf. fiches habitats).

L'objectif de ce chapitre est de présenter ces habitats mais aussi de comprendre leur évolution afin d'en déduire les mesures de gestion adaptée pour maintenir ou améliorer leur état de conservation.

Le Salève regroupe 17 habitats reconnus patrimoniaux à l'échelle de l'Europe :

Milieux de pelouses, lande et de prairies :

- Pelouses sur débris rocheux à graminées et annuelles, pouvant être détaillés ainsi :
 - o Formations herbeuses sur débris rocheux
 - o Groupements thérophytiques médio-européens sur débris rocheux
- Xérobromion des Préalpes du nord-ouest = prairies sèches à Brome érigé)
- Pelouses semi-arides médio-européennes à *Bromus erectus* = prairies semi-sèches à Brome érigé)
- Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) = sites d'orchidées remarquable
- Formations à Genévrier (*Juniperus communis*)
- Prairies de fauche des montagnes

Milieux forestiers :

- Hêtraies montagnardes à Luzules
- Hêtraies du Asperulo-Fageton = hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes
- Hêtraies calcicoles du Cephalanthero-Fagion = hêtraies calcicoles à laïches
- Forêts de châtaigniers
- Pineraie à crochet montagnarde

Milieux humides :

- Tourbière haute active
- Dépressions sur substrat tourbeux
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées = mares à characées

Milieux rocheux :

- Falaises calcaires
- Grottes non exploitées par le tourisme

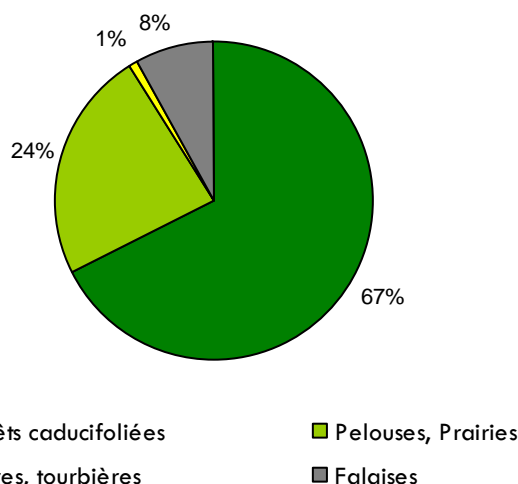
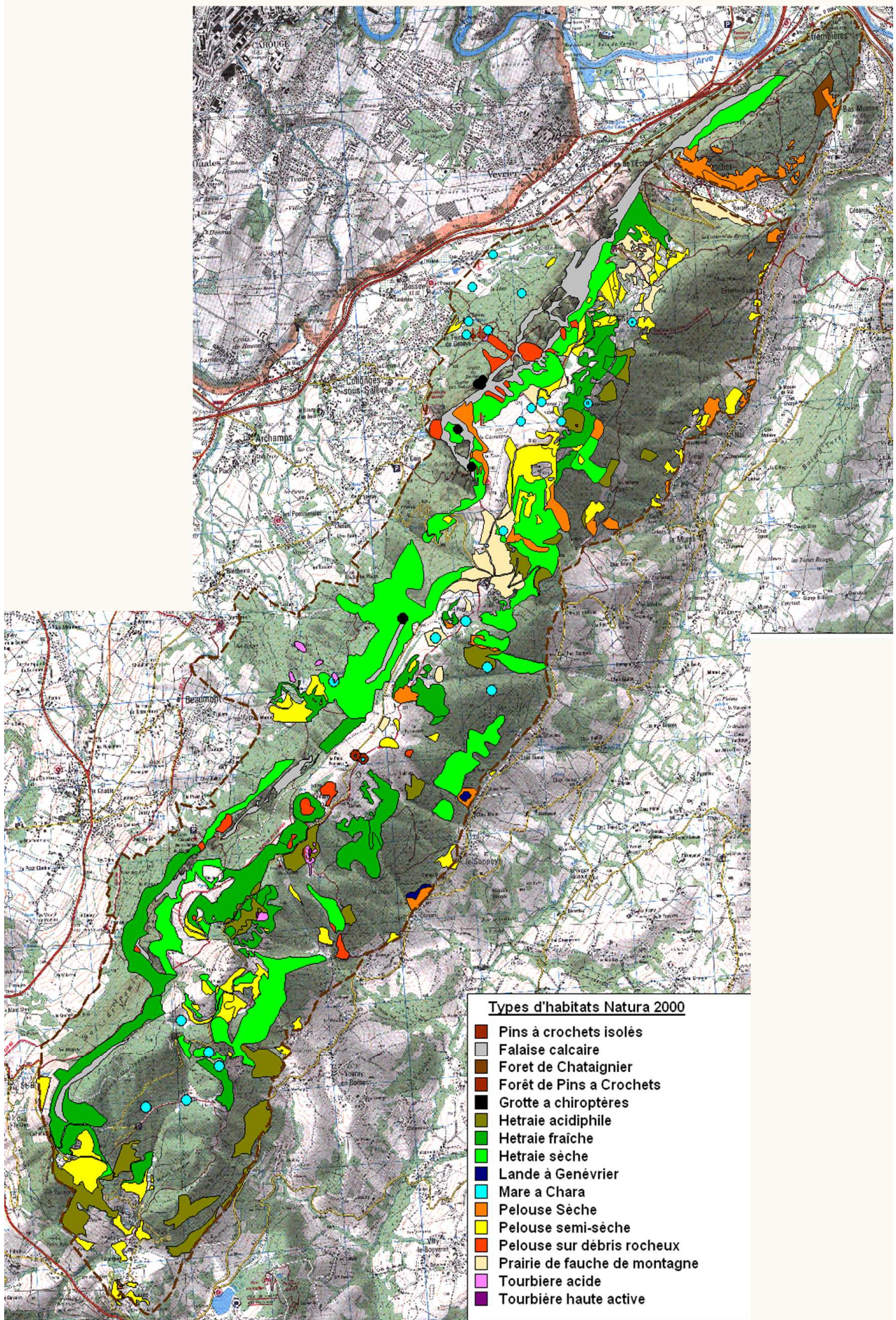


Figure 5 : Composition du Site Natura 2000 du Salève



A.



Description des habitats

1. Les milieux de pelouses et de prairies

Description générale

Ce type d'habitat est composé majoritairement de plantes herbacées (Fabacée, Fagacées, Astéracées, ...), qui constituent une strate n'excédant généralement pas 50 cm de haut.

La majorité des pelouses et prairies d'intérêt communautaire sont situées sur des pentes relativement fortes et exposées au sud. La végétation sur ces types d'habitat sera donc généralement thermophile.

Les types de pelouses et de prairies présents sur le site

Habitats d'intérêt communautaire					
Code Natura	Code CORINE	Intitulé	Fiche habitat	Surface totale (en ha)	Part des pelouses
6110	/	Pelouses sur débris rocheux à graminées et annuelles	P1	19	4,5%
	34.113	Formations herbeuses sur débris rocheux			
	34.114	Groupements thérophytiques médio-européens sur débris rocheux			
6210	34.332B	Xérobromion des Préalpes du nord-ouest = prairies sèches à Brome érigé	P2	29	7%
6210	34.322	Pelouses semi-arides médio-européennes à Bromus erectus = prairies semi-sèches à Brome érigé	P3	261	61%
6210	34.332B	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) : sites d'orchidées remarquables	P4	36	8 %
	34.322				
5130	31.88	Formation à <i>Juniperus communis</i> sur lande et pelouse calcaire	P5	2	0,5 %
6520	38.3	Prairies de fauche des montagnes	P6	81	19%
Total /part relative des pelouses et prairies sur le site Natura 2000 du Salève				428	28 %

P1

prioritaire

**Pelouse sur débris rocheux
à graminées et annuelles**
Code Natura 2000 : 6110

Code
CORINE

34.113

34.114



Crédit photo : E.Dürr

DESCRIPTION

Communautés pionnières ouvertes dominées par les espèces annuelles et les espèces crassuléscentes. À ce titre deux types de pelouses peuvent être distingués :

- les **pelouses à graminées**, liées aux prairies sèches et semi-sèches, maintenues par le pâturage du bétail ou par l'érosion naturelle (34.113)
- Les **pelouses à annuelles**, situées sur les éboulis, les blocs rocheux et les vires de falaise (34.114)

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- Végétation xérophile
- Pelouse sur affleurements rocheux calcaire voire siliceux pauvres en éléments nutritifs
- Habitat sur versants d'exposition variée, mais bénéficiant d'un éclaircissement intense et d'une période de sécheresse climatique

Plantes caractéristiques

- Plantes grasses telles que **sédums** et **joubarbes**
- *Alyssum alyssoides*
- *Saxifraga trydactylites*
- Graminées**
- *Melica ciliata*
- *Festuca* spp.

Dynamique des pelouses

Après abandon pastoral les pelouses à graminées sont colonisées et envahies par :

- le **Brome érigé** (*Bromus erectus*)
- les arbustes en piquetage puis progressivement en formations de fourrés et de complexe « pré-bois »

Concernant la dynamique végétale des pelouses à annuelles, elle est très lente voire inexistante compte tenu de la régénération continue du sol par le système d'érosion (également par le passage du bétail). La pelouse constitue un climax édaphique.

Habitats associés

- Prairies sèches et semi-sèche à Brome érigé
- Falaises calcaires

Valeur biologique et écologique

- Formation en régression spatiale
- Présence d'espèces rares : **Arabis scabra**, **Scleranthus polycarpus**, Coronelle lisse (*Coronella austriaca*), Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
- Présence d'une sous-espèce du Grand apollon spécifique au Salève : **Parnassius apollo salevianus**

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture** des pelouses par abandon du pâturage
- **Escalade** : décapage de la végétation des falaises lors de l'équipement et de l'entretien des voies
- **Intervention d'amélioration des sols**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Favoriser une mosaïque de milieux à différents stade d'évolution
- Conserver un sol pauvre et instable
- Maintien d'un pâturage extensif

COMMUNES CONCERNÉES

Cruseilles, Vovray-en-Bornes, Présilly, Beaumont, Le Sappey, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Monnetier-Mornex

ÉTAT DE CONSERVATION**SITES****SURFACE****Pelouses pâturées -
enfrichées**

La Brande – Vouarger, Rogin, Chalet du Plan, Les Pitons, Le Mont, La Perravasse, La pile, Les Chavannes, Sous les Crêches, Versant Est des Crêts, Rochers de Faverges, Le trou de la Tine, Grange Passet, Le Mont des Anes

8 hectares

Pelouses abandonnées

Bois de Pommier, Grande Proie, La Corraterie, Vers les Grottes, Relais TV, La Thuile, Monnetier-Mornex

11 hectares



P2

prioritaire

Prairie sèche à Brome érigé

Code Natura 2000 : 6210

Code
CORINE

34.332B



Crédit photo : E.Dürr

DESCRIPTION

Pelouses primaires du Xérobromion.
Formation végétale xérophile collinéenne et montagnarde du nord-ouest des Préalpes calcaires très fortement dominée par le **Brome érigé** (*Bromus erectus*)
Ces prairies sèches sont particulièrement riches avec des caractères floristiques originaux. Elles sont parfois entrecoupées de zones érodées ou d'affleurements rocheux.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- Végétation thermophile
- Prairies sur sol calcaire peu profond
- Habitat sur versants d'exposition variée, mais bénéficiant d'un éclaircissement intense et d'une période de sécheresse climatique
- Habitats localisés sur des fortes pentes, parfois en bordure de falaise, à basse et moyenne altitude

Plantes caractéristiques

- Phalangère (*Anthericum liliago*)
- Globulaire (*Globularia elongata*)
- Genévrier (*Juniperus communis*)

Graminées

- *Bromus erectus* & *Festuca* spp.

Habitats associés

- Pelouses sur débris rocheux
- Formations à Genévriers
- Hêtraie calcicole et Chênaie pubescente

Dynamique des prairies sèches

Grâce à l'action du pâturage, ces prairies sont relativement stables. Mais en cas d'arrêt du pacage, les prairies se boisent spontanément en passant par les stades d'ourlet thermophile (avec *Prunus Spinosa* et *Juniperus communis*), puis de fourré thermophile ; aboutissant au stade forestier de la Hêtraie sèche ou de la Chênaie pubescente.
Cette dynamique végétale s'accompagne irréversiblement d'une perte en biodiversité.

Valeur biologique et écologique

- Formation en régression spatiale
- **Présence d'espèces d'intérêt** : Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), Spirante d'automne (*Spiranthes spiralis*), Laineuse du prunellier (*Eriogaster catax*), Pie grièche écorcheur (*Lanius collurio*)
- Prairies : **terrain de chasse privilégié des chauves souris** : Grand murin (*Myotis myotis*), Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture** des prairies par abandon du pâturage ou sous-pâturage
- **Défrichement, tentative d'amélioration agronomique**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Favoriser une mosaïque de milieux à différents stade d'évolution
- Maintien d'un pâturage extensif

COMMUNES CONCERNÉES

Cruseilles, Vovray-en-Bornes, Présilly, Beaumont, Le Sappey, La Muraz, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Monnetier-Mornex

ÉTAT DE CONSERVATION**SITES****SURFACE****Pelouses pâturées -
enfrichées**

Le Mont, La côte au Moines, Chez Boget, Sous les Crêches, La Combe, La Joie, Les Biolletes, Le trou de la Tine, Chez Jacquemoud, Monnetier-Mornex

18 hectares**Pelouses abandonnées
(envahies par les genévriers)**

Combe Isabelle, Les Côtes de Clarnant, La Corbassière, Rochers de Faverges, Grange Rouge, La Corraterie, Vers les Grottes, Luches Lapies, Le Mont des Anes, Bois de Pommier

8 hectares

Prairie semi-sèche à Brome érigéCode Natura 2000 : **6210**Code
CORINE

34.322



Crédit photo : E.Dürr

DESCRIPTION

Pelouses calcaires mésophiles dominées très largement par le **Brome érigé**. Elles sont faunistiquement et floristiquement riches.

Ces prairies peuvent avoir des formes diverses localement en fonction des caractéristiques du substrat et des pratiques agro-pastorales notamment si elles sont fauchées ou pâturées.

Ces prairies se retrouvent du piémont jusqu'au sommet du Salève.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- Prairie sur sol sec, superficiel et calcaire
- Habitat sur versants d'exposition variée
- Habitat sur pentes variées

Dynamique des prairies semi-sèches

Comparées aux prairies sèches, la dynamique des prairies semi-sèches est plus rapide. Après abandon des pratiques agro-pastorales, elles sont rapidement colonisées par l'Églantier (*Rosa canina*), l'Aubépine (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*)... formant une fruticée. Sans intervention, ce type d'habitat aboutit la plupart de temps à la formation de Hêtraies calcicoles.

Habitats associés

- Prairies sèches à Brome érigé
- Fruticée
- Hêtraie calcicole

Plantes caractéristiques

- Œillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*)
 - Épervière piloselle (*Hieracium pilosella*)
 - Carlina (*Carlina acaulis*)
 - Gentianelle d'Allemagne (*Gentianella germanica*)
- Graminées :**
- Brôme érigé (*Bromus erectus*)

Valeur biologique et écologique

- Formation en régression spatiale
- **Présence d'espèces d'intérêt** : Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Spirante d'automne (*Spiranthes spiralis*), le Limodor (*Limodorum abortivum*), le Grand sphinx de la vigne (*Deilephila elpenor*),
- Nombreuses variétés d'Églantiers (*Rosa canina*) indispensables à la **Pie grièche écorcheur** (*Lanius collurio*)
- Prairies : **terrain de chasse privilégié des chauves souris**

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture** des prairies par abandon des pratiques agro-pastorales
- **Intervention d'amélioration agronomique des sols**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Favoriser une mosaïque de milieux à différents stades d'évolution
- Conserver un sol pauvre
- Maintien du pâturage ou de la fauche

COMMUNES CONCERNÉES

Cruseilles, Vovray-en-Bornes, Présilly, Beaumont, Le Sappey, la Muraz, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossev. Monnetier-Mornex

ÉTAT DE CONSERVATION**SITES****SURFACE**

Prairies fauchées ouvertes
Bon état de conservation

Les Avenières, les Treize Arbres

67 hectares

Prairies pâturées
État de conservation correct

La Brande Vouarger, Grange Tournier, Les Cortilles, Rogin, La Chenaz, La Thuile, Les Pitons, La Perravasse, Le Sappey, La Corbassière, La Combe, La Pile, Versant Est Des Crêt, La Joie, Grange rouge

194 hectares

Prairies pâturées enfrichées
Mauvais état de conservation

Les Chavannes, Les Crêches, Le Beulet, La Bouillette, Chalet Du Plan, Les Terrasses De Genève, Relais TV, Grange Passet, Treize Arbres, Téléphérique, Chez Jacquemoud, La Sauge, Bois De Château, Combe Isabelle, La Combe, La Bouillette, Le Mont, La Grange, La Grotte Du Diable

P4

prioritaire

Site d'orchidées remarquable

Code Natura 2000 : 6210

Code
CORINE

34.332B

34.322

DESCRIPTION

Pelouse calcaire sèche à semi-sèche, du xérobromion au mésobromion à *Bromus erectus*. En termes de morphologie, ce type d'habitat se rapproche des deux fiches précédentes. La caractéristique de ces sites est qu'ils abritent **un cortège important d'espèces d'orchidées**.



Credit photo : E.DURR

Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*)**CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES****Données écologiques**

- Végétation thermophile
- Pelouse sur sol calcaire, pauvres en éléments nutritifs
- Habitat sur versants d'exposition majoritairement sud, bénéficiant d'un éclairage intense et d'une période de sécheresse climatique

Dynamique des pelouses

Même dynamique que prairies sèches et semi-sèches à *Bromus erectus*

Valeur biologique et écologique

- Formation en régression spatiale
- Présence d'espèces rares décrites dans les fiches P2 et P3
- Présence d'un cortège important d'orchidées (environ une vingtaine d'espèces)

Plantes caractéristiques

- Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*)
- Ophrys mouche (*Ophrys muscifera*)
- Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)
- Orchis militaire (*Orchis militaris*)
- Orchis pourpre (*Orchis purpurea*)
- Orchis bouffon (*Orchis morio*)
- Orchis brûlée (*Orchis ustulata*)

Habitats associés

- Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé
- Formations à Genévriers
- Hêtraie calcicole
- Chênaie pubescente
- Fruticée

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture** des pelouses par abandon du pâturage ou de la fauche
- **Intervention d'amélioration des sols**
- **Surpâturage** ou pâturage précoce
- **Fauche précoce**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Conserver un sol pauvre
- Maintien d'un pâturage extensif
- Adapter les pratiques agro-pastorales en fonction des périodes de floraison (avril à août)

COMMUNE CONCERNÉE

Monnetier-Mornex

ÉTAT DE CONSERVATIONÉtat de conservation
correct**SITES**

Le Petit Salève, Chez Boget, le Coin

SURFACE

27 hectares

P5

prioritaire

Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires

Code Natura 2000 : 5130

Code CORINE
31.88
31.88



DESCRIPTION

Formations à *Juniperus communis*, montagnarde ou de plaine. Elles correspondent essentiellement à des **stades d'évolution** de milieux ouverts en déprise : généralement des pelouses maigres mésophiles ou xérophiles sur calcaire, pâturées ou en friche (abandonnées) des *Festuco-Brometea* et *Elyno-Seslerietea*. Au Salève cela concerne des pelouses sèches abandonnées dans lesquelles le Genévrier commun constitue une formation dense sur une partie seulement de ces pelouses.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

<p>Données écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Végétation thermophile ● Pelouse sur sol calcaire, pauvres en éléments nutritifs ● Habitat sur versants d'exposition majoritairement sud, bénéficiant d'un éclairage intense et d'une période de sécheresse climatique ● Pâturage extensif ou nul
<p>Dynamique des landes à Genévrier</p> <p>La junipéraie est un stade transitoire entre pelouse et forêt et est donc vouée à disparaître à cause du boisement.</p>
<p>Valeur biologique et écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Formation en régression spatiale ● Diversité faunistique importante liée au Genévrier : phytophages junipérophages soit gallicoles (galles) ou non (essentiellement des lépidoptères, hyménoptères, hémiptères, diptères et acariens)
<p>MENACES POTENTIELLES →</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Fermeture des landes par abandon du pâturage ● Travaux de débroussaillage systématiques ● Surpâturage ou pâturage précoce ● Ecobuage (feu)

<p>Plantes caractéristiques</p> <p>Genévrier commun <i>Juniperus communis</i> subsp. <i>communis</i></p> <p>Nerprun fétide <i>Rhamnus saxatilis</i> subsp. <i>infectoria</i></p> <p>Spirée d'Espagne <i>Spiraea hispanica</i></p> <p>Bourdaïne <i>Frangula alnus</i></p> <p>Fusain d'Europe <i>Evonymus europaeus</i></p> <p>Garance voyageuse <i>Rubia peregrina</i></p>
<p>Habitats associés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé ● Pelouse sur débris rocheux ● Hêtraie calcicole ● Chênaie pubescente ● Fruticée
<p>PERSPECTIVES D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Maintien d'un pâturage extensif ● Contrôle de la dynamique de boisement par des travaux réguliers

COMMUNE CONCERNÉE		
Le Sappey		
ÉTAT DE CONSERVATION	SITES	SURFACE
État de conservation correct	Les Côtes de Clarnant, chez Boget	2 hectares



P6

Prairie de fauche de montagneCode Natura 2000 : **6520**Code
CORINE

38.3



Crédit photo : E.Dürr

DESCRIPTION

Prairies d'altitude, mésophiles riches en espèces des étages montagnards et subalpins. Ces prairies sont **fauchées** et en général **très peu amendées**. Leur composition floristique est très diversifiée et offre au printemps une floraison abondante. Ces prairies sont localisées dans la moitié Nord du Salève.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- Prairies situées à plus de 600m d'altitude
- Habitat sur versants d'exposition variée, rarement en plein sud
- Prairies généralement sur sol frais

Plantes caractéristiques

- Géranium des bois (*Geranium sylvaticum*)
- Renouée bistorte (*Polygonum bistorta*)
- Grande astrance (*Astrantia major*)
- Graminées**
- Avoine dorée (*Trisetum flavescens*)

Dynamique des pelouses

L'abandon du fauchage conduit à la transformation rapide en fourrés arbustifs à Prunellier (*Prunus spinosa*), à Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ou à Aubépine (*Crataegus monogyna*) puis au stade forestier de la Hêtraie. Le pacage entraîne la transformation en prairies mésophiles ou semi-sèches pacagées.

Habitats associés

- Prairies sèches à Brome érigé
- Fruticées
- Hêtraie calcicole

Valeur biologique et écologique

- Formation en régression spatiale
- Présence du Lis martagon (*Lilium martagon*)
- Intérêt pour la faune : papillons, criquets, araignées, lièvres, chevreuils, Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

MENACES POTENTIELLES

- **Changements du type de gestion agricole** : transformation des prairies de fauche en pacage, labour.
- **Intervention d'amélioration des sols** : augmentation des amendements, ...
- **Fauche précoce**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Conserver la pratique du fauchage
- Adapter la période de fauche en fonction des espèces présentes.
- Maintien des pratiques actuelles de fertilisation (faible amendement)

COMMUNES CONCERNÉES

Le Sappey, La Muraz, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Monnetier-Mornex

ÉTAT DE CONSERVATION	SITES	SURFACE
Prairies en bon état de conservation (fauche entre fin juin et fin juillet)	Les Chavannes, La Piollire, La Croisette, La Corbassière, La Perravasse, Les Crêches, La Bouillette, Grange Tournier, Grange Passet, Monnetier	81 hectares

2. Les milieux forestiers

Description générale

Les forêts sont des formations végétales généralement composées de plusieurs strates de végétation qui se succèdent verticalement. La plus importante, la strate arborée, se compose de sujets supérieurs à sept mètres. Elle peut être composée d'essences diverses, feuillues ou résineuses. Les forêts constituent généralement le stade ultime, appelé climax, des dynamiques végétales des étages collinéen à subalpins, qui tendent naturellement vers une fermeture.

En terme de formation végétale, la forêt est la plus importante : elle recouvre environ 67% de la surface du site Natura 2000 du Salève.

Les types de forêts présents sur le site

Habitats d'intérêt communautaire					
Code Natura	Code CORINE	Intitulé	Fiche habitat	Surface totale (en ha)	Part des forêts
9110	41.112	Hêtraies montagnardes à Luzules	F1	161	17%
9130	41.133	Hêtraies du Asperulo-Fagetum = hêtraies neutrophiles montagnardes médio-méditerranéennes	F2	258	27%
9150	41.16	Hêtraies calcicoles du Cephalanthero-Fagion = hêtraies calcicoles à laïches	F3	537	55%
9260	41.9	Forêts de châtaigniers	F4	7	1%
9430	42.4	Forêt à Pinus uncinata	F5	0,5	-
Total/part relative des forêts sur le site Natura 2000 du Salève				963	60%

F1

<p>Hêtraies montagnardes à Luzules Code Natura 2000 : 9110</p>	Code CORINE
	41.112



Crédit photo : E.Dürr

Tapis de Myrtilles (*Vaccinium myrtillus*)

DESCRIPTION
<p>Hêtraie du Luzulo-Fagetum pouvant varier entre la hêtraie, la hêtraie-pessière et la hêtraie-sapinière-pessière en fonction des stations. Cet habitat est caractéristique des grands massifs Hercyniens, du Jura et des Alpes.</p>
CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

<p>Données écologiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Végétation acidiphile ● Substrat : sable sidérolithique ● Présent de l'étage montagnard à montagnard supérieur ● Habitat sur versants d'exposition variée, présent essentiellement sur la façade Est du Salève 	<p>Plantes caractéristiques</p> <p>Strate herbacée</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Luzule blanchâtre (<i>Luzula luzuloides</i>) <p>Strate arbustive</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>) ● Callune (<i>Calluna vulgaris</i>) ● Houx (<i>Ilex aquifolium</i>) <p>Strate arborescente</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>) ● Sapin pectiné (<i>Abies alba</i>) ● Épicéa commun (<i>Picea abies</i>) ● Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) ● Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>) ● Pin sylvestre (<i>Pinus sylvestris</i>)
<p>Habitats associés</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Lande à Callune et à Myrtille ● Tourbière à sphagnum 	<p>Valeur biologique et écologique</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Formation peu fréquente sur le site ● Présence d'espèces rares : Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia veridis</i>), Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>), le Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>), rapaces nocturnes ● Tapis de Lichens au sol sur d'anciens sites d'extraction de sable
<p>Dynamique évolutive de l'habitat</p> <p>Cette phase est l'aboutissement de la dynamique végétale s'exerçant sur les pelouses acides, en passant par une phase intermédiaire de lande à Callune ou à Myrtille, puis par une phase pionnière à Bouleau verruqueux, Pin sylvestre et Épicéas.</p>	
<p>MENACES POTENTIELLES →</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Enrésinement en épicéa par régénération naturelle (suite à un apport de lumière) ou par plantation ● Traitement forestier en futaie régulière 	<p>PERSPECTIVES D'ACTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Favoriser un traitement en taillis-sous-futaie ou en structure irrégulière ● Favoriser les feuillus et notamment le hêtre ● Éviter les coupes à blanc sur des surfaces importantes.

COMMUNES CONCERNÉES

Cruseilles, Vovray-en-Bornes, Présilly, Beaumont, Le Sappey, La Muraz, Collonges-sous-Salève, Monnetier-Mornex

MODE DE GESTION	SITES	SURFACE
Forêts gérées	Les Avenières, Les Coutards, Les Taris, Le Mont, Pollinge, Sous les Crèches, La Croisette, Grange Gaby	52 hectares
Forêts non gérées	Les Glaises, Brame loup, Relais TV, Rochers de Faverge, La Joie, Les Molliets, Grange Rouge, La Bouillette	109 hectares



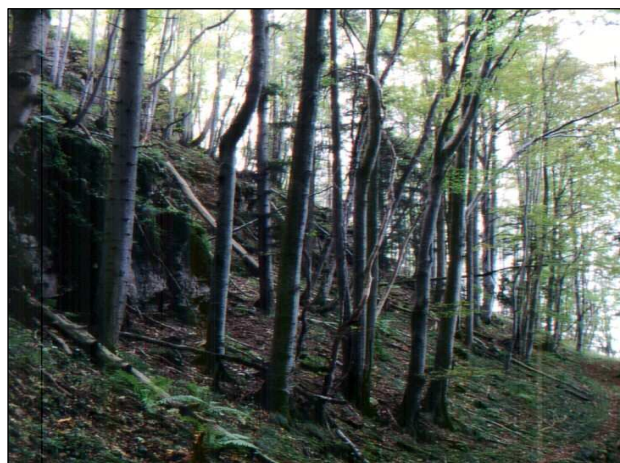
F2

Hêtraies neutrophiles montagnardes médio-européennes

Code Natura 2000 : 9130

Code
CORINE

41.133



Hêtraie du Asperulo-Fagetum

DESCRIPTION		
<p>Forêts neutrophiles montagnardes composées majoritairement de Hêtres (hêtraie du Asperulo-Fagetum), parfois en mélange avec l'Épicéa ou le Sapin pectiné. Strate herbacée riche et abondante. Forêt du Jura, des Alpes septentrionales et orientales et des grands massifs Hercyniens.</p>		
CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES		
Données écologiques		
<ul style="list-style-type: none"> Forêt des étages montagnard et montagnard supérieur Substrat neutre à humus doux (mull) Présent essentiellement sur les versants frais du Salève 		
Valeur biologique et écologique		
<ul style="list-style-type: none"> Présence de quatre espèces visées par la directive habitat : la Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia veridis</i>), la Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>), le Crapaud sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) et le Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>) Habitat pour d'autres espèces d'intérêt : Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) 		
Habitats associés		
<ul style="list-style-type: none"> Mares forestières et tourbières basses 		
MENACES POTENTIELLES		
<ul style="list-style-type: none"> Enrésinement par régénération naturelle (suite à un apport de lumière) ou par plantation Exploitation : non exploitées depuis plus de 50 ans pour une majorité des surfaces 		
PERSPECTIVES D'ACTION		
<ul style="list-style-type: none"> Conserver un traitement en taillis-sous-futaie ou futaie irrégulière Favoriser les feuillus et notamment le hêtre Éviter les coupes à blanc sur de grandes surfaces Maintien des forêts à forte naturalité 		
COMMUNES CONCERNÉES		
Cruseilles, Vovray-en-Bornes, St-Blaise, Présilly, Beaumont, Le Sappey, La Muraz, Archamps, Monnetier-Mornex		
MODE DE GESTION	SITES	SURFACE
<p>Forêts gérées (Hêtraie en futaie et taillis-sous-futaie, hêtraie-pessière en futaie irrégulière)</p>	Les Avenières, Les Taris, Roc du Château, La Chenaz, Bois de Pommier, La Thuile, Les Pitons, Petit Pommier, Le Chenex, Les Chavannes, Sous les Crêches, La Corbassière, La Combe, Rochers de Faverges, Les Rochers d'Archamps, Grange Gaby, Grange Passet	207 hectares
<p>Forêts non gérées (Futaie ou taillis-sous-futaie de Hêtres à fort caractère naturel)</p>	Combe Isabelle, Iselet, Les Brulins, Relais TV, Les Torches, Plateau du Grilllet Le Mont, Sous Petit Pommier, Le Beulet, La Croisette, Téléphérique.	51 hectares

F3

Hêtraies calcicoles à laïches

Code Natura 2000 : 9150

Code
CORINE

41.16



DESCRIPTION

Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalantero-Fagion. Forêts accompagnées d'un sous bois généralement abondant : composé de Laïches, de Graminées, d'Orchidées et d'espèces thermophiles. Ces hêtraies xérophiles peuvent être agrémentées d'Alisier blanc (*Sorbus aria*), de Sapins pectiné (*Abies alba*) et de Chêne pubescent (*Quercus alba*). Présence de nombreuses clairières.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Données écologiques

- Végétation xérophile
- Substrat calcaire, peu profond
- Habitat principalement sur versant occidental du Salève, au pied de la falaise et sur les éboulis calcaires

Habitats associés

- Xérobromion et mésobromion à Brome érigé
- Sites d'orchidées remarquables

Dynamique évolutive de l'habitat

Forêt climacique à évolution lente pouvant conserver, dans les conditions les plus rudes, un aspect de pré-bois. Ce type de hêtraie succède par évolution progressive au Mésobromion et Xérobromion. Dans le cas d'une hêtraie conduite en taillis, elle peut évoluer, dans de meilleures conditions écologiques, vers une futaie perdant alors en partie son caractère sec.

Plantes caractéristiques

Strate herbacée

- Laïche des montagnes (*Carex montana*)
- Laïche glauque (*Carex flacca*)
- Laïche digitée (*Carex digitata*)
- Séslerie blanchâtre (*Sesleria albicans*)
- Céphalanthère (*Cephalanthera spp.*)

Strate arborescente

- Hêtre (*Fagus sylvatica*)
- Sapin pectiné (*Abies alba*)
- Chêne pubescent (*Quercus alba*)
- Alisier blanc (*Sorbus aria*)

Valeur biologique et écologique

- Habitat d'espèce d'intérêt communautaire : le Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
- Forêt abritant l'un des rares stations de Clématite des Alpes (*Clematis alpina*) en Haute-Savoie (Denis Jordan)

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture progressive** des boisements entraînant la régression des plantes d'intérêt.

PERSPECTIVES D'ACTION

- Maintenir une ambiance de pré-bois ou de forêt clairsemée avec une structure irrégulière

COMMUNES CONCERNÉES

Cruseilles, Vovray-en-Bornes, Présilly, Beaumont, Le Sappey, La Muraz, Archamps, Bossey, Collonges-sous-Salève, Monnetier-Mornex, Étrembières

MODE DE GESTION

SITES

SURFACE

Forêts gérées

Roc du Château, Bois de Pommier, Le Chenex, Rochers d'Archamps, Le Beulet, La Bouillette, Trou de la tine, La Corraterie,

74 hectares

Forêts non gérées

Notre Dame, La côte aux moines, Chez Boget, Grande Montagne, Sous les Crêches, La Croisette, La Corbassière, La Combe, Rochers de Faverge, Les Molliets, Crémillon, Les Voutes, La Brande Vouarger, Chalet de la Brande, La Thuile, Le Mont, Sous Petit pommier, Grange Tournier, Relais TV, Treize Arbres, Téléphérique

463 hectares



F4

Forêt de châtaignierCode Natura 2000 : **9260**Code
CORINE

41.9

**Flours du Châtaignier** (*Castanea sativa*)**DESCRIPTION**

Forêt dominée par le Châtaignier (*Castanea sativa*). Plantation ancienne présentant un sous-bois semi-naturel supraméditerranéen. Plantation, datant du 19^{es}, à des fins économiques pour la production de piquets. Habitat localisé et de petite taille sur le Salève.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- Végétation acidiphile et thermophile
- Substrat : sable sidérolithique
- Sol sec

Habitats associés

- Chênaie pubescente sur sol acide
- Hêtraie montagnarde à Luzule
- Lande à Callune et à Myrtille

Dynamique évolutive de l'habitat

Cette forêt de châtaigniers a pour forme actuelle un vieux taillis. Sans intervention, cet habitat évolue progressivement vers la futaie. En cas de coupe, la dynamique végétale du Luzulo-Fagion devrait reprendre son cours, car le châtaignier est ici une espèce introduite.

Plantes caractéristiques**Strate herbacée**

- Luzule blanchâtre (*Luzula luzuloides*)

Strate arbustive

- Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)
- Callune (*Calluna vulgaris*)

Strate arborescente

- Châtaignier (*Castanea sativa*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Chêne pubescent (*Quercus alba*)

Valeur biologique et écologique

- Formation peu fréquente et très localisée sur le site
- Formation en régression spatiale
- Répartition géographique inhabituelle : espèce originale pour les Alpes du Nord

MENACES POTENTIELLES

- **Enrésinement** par régénération artificielle
- **Absence d'entretien du taillis**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Conserver le taillis par des coupes
- Eliminer l'épicéa

COMMUNES CONCERNÉES

Monnetier-Mornex

MODE DE GESTION	SITES	SURFACE
Forêt non gérée	Bois du château	7 hectares

F5

Forêt à *Pinus uncinata*
Code Natura 2000 : 9430-3

Code CORINE

42.42

Cône de Pin à Crochets (*Pinus uncinata*)**DESCRIPTION**

Type d'habitat propre aux flancs nord des crêtes rocheuses des Préalpes calcaires (Alpes externes) à une altitude supérieure à 800 m (en dessous : dominance du Pin sylvestre). Sol très superficiel recouvert de matière organique noire et de mousses. Au Salève ce peuplement se situe à 600 m d'altitude sur un sol d'éboulis au milieu d'un taillis de chêne pubescents. Des pins isolés se trouvent dans les éboulis, les falaises calcaires et les alpages sommitaux jusqu'à 1200 m en amont du cet habitat.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- 600 m d'altitude, montagnard inférieur
- Substrat : éboulis calcaire
- Micro-climat froid ?
- Origine du peuplement à étudier

Habitats associés

- Chênaie pubescente

Dynamique évolutive de l'habitat

Ce peuplement de pin à Crochets de quelques ares n'est probablement développés à une époque où la zone était déboisée (pâturage ?), et pour des raisons stationnelles non clairement définies (air froid circulant dans le sol ?). Il est dominé par des chênes et des Pins sylvestres. Les pins isolés jusqu'au sommet laisse penser à la présence d'un phénomène micro-climatique particulièrement froid (à vérifier).

Plantes caractéristiques**Strate herbacée**

- Aster de Michel (*Aster bellidiastrum*)
- Laïche toujours verte (*Carex sempervirens*)
- Polytric alpin (*Polytricum alpinum*)

Strate arbustive

- Alisier blanc (*sorbus aria*)
- Alisier Mougeot (*Sorbus mougeotii*)
- Cotonéaster tomenteux (*Cotoneaster nebrodensis*)

Strate arborescente

- Pin à Crochets (*Pinus uncinata*)

Valeur biologique et écologique

- Type d'habitat rare
- Formation sur zone marginale
- Cortège floristique original : calcicole, acidiphile, de fente de rocher et de pelouse.

MENACES POTENTIELLES

- **Concurrence pour la lumière** par les peuplements alentour de pins sylvestre et chêne pubescent. Absence de régénération. →

PERSPECTIVES D'ACTION

- Eliminer les arbres qui concurrencent le peuplement pour la lumière
- Etudier les caractéristiques stationnelles

COMMUNES CONCERNÉES

Collonges-sous-Salève

SITES	SURFACE	MODE DE GESTION
Forêt communale de Collonges-sous-Salève	0,5 hectares	Forêt gérée ONF

3. Les milieux humides

Description générale

Les milieux humides sont des sols inondés ou saturés d'eau, à mi-chemin entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. C'est ce qui explique leur si grande richesse biologique. Ces milieux humides peuvent prendre la forme d'écosystèmes très diversifiés.

Même si le Salève est décrit comme une montagne sèche, il présente néanmoins quelques stations humides. La quasi-totalité de ces milieux se retrouve sur les poches de sable sidérolitique, décrites précédemment, sous forme de tourbières ou au pied du Salève sur des poches d'argiles. Cependant, quelques mares viennent ponctuer le plateau sommital. Elles ont toutes pour origine l'homme qui, pour son activité sidérurgique, en avait l'utilité. Aujourd'hui ces mares jouent un rôle important pour l'agriculture, puisque ce sont les seuls points d'eau dans lesquels les troupeaux peuvent s'abreuver.

Les types de milieux humides présents sur le site

Habitats d'intérêt communautaire					
Code Natura	Code CORINE	Intitulé	Fiche habitat	Surf. Totale (en ha)	Part des milieux humides
7110	51.111	Tourbières hautes actives	H1	0.5	5%
7150	54.6	Dépressions sur substrats tourbeux	H2	9	91%
3140	22.12	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à characées	H3	0.4	4%
Total/part relative des milieux humides sur le site Natura 2000 du Salève				9.9	1%

H1

prioritaire

Tourbières hautes actives

Code Natura 2000 : 7110

Code
CORINE

51.1

DESCRIPTION

Tourbières acides bombées, ombrotrophiques à peu près naturelles, peu dégradées, s'élevant nettement au-dessus du plan d'eau. Cet habitat est pauvre en éléments minéraux nutritifs et essentiellement alimenté par les eaux de pluie. La surface correspond à une juxtaposition de bombements hémisphériques prenant la forme de **petites buttes** (environ 1m²) dominées par des Sphaignes de couleur jaune, ocre, voire rouge accompagnées de mousses et de lichens. La décomposition de ces sphaignes dans la butte, dans un substrat saturé en eau conduit à la formation de tourbe (turbification).

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES**Données écologiques**

- Substrat : grès sidérolithique
- Altitude : montagnard
- Topographie : replats et dépressions topographiques
- Végétation hygroacidiphile turficole

Dynamique évolutive de l'habitat

Les buttes de Sphaignes se développent généralement par acidification du bas-marais, ou s'édifient contre des blocs rocheux voire au pied de certains ligneux, à la faveur d'un ruissellement. Elles tendent à s'affranchir de l'alimentation minérotrophe. Le sommet s'assèche à mesure que la butte se développe verticalement. Cet assèchement induit la colonisation par les ligneux : développement de la Callune et de la Myrtille (puis Épicéa ou Pins conduisant à la tourbière boisée).

Habitats associés

- Rhynchosporion
- Bas marais acide
- Hêtraie-pessière

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture** par colonisation des essences ligneuses
- **Piétinement** par excès de pâturage
- **Modification des écoulements d'eau**

Plantes caractéristiques**Strate muscinale :**

- Sphaignes (*Sphagnum* spp.)

Strate herbacée :

- Épilobe des marais (*Epilobium palustre*)
- Carex (*Carex vulgaris*)

Strate arbustive :

- Callune (*Calluna vulgaris*)
- Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)

Strate arborescente :

- Épicéa commun (*Picea abies*)
- Pin à crochets (*Pinus montana*)

Valeur biologique et écologique

- Habitat à l'état fragmentaire et unique au Salève
- Présence d'espèces rares et protégées : le Lycopode des marais (*Lycopodiella inundata*) (plante se développant dans les surfaces mises à nu par le piétinement bovin)



Crédit photo : F.Joutel

Butte de Sphaigne au pied d'un Épicéa**PERSPECTIVES D'ACTION**

- Maintenir cet habitat dans son état de conservation actuel
- Maintenir la charge pastorale extensive en place

COMMUNES CONCERNÉES

Le Sappey

ÉTAT DE CONSERVATION

Zone utilisée par les bovins de manière extensive (pâturage libre de fin mai à début octobre). Charge pastorale permettant d'atteindre **un état de conservation correct**. Cependant cet équilibre reste fragile.

SITES

Chênex

SURFACE**0.5 hectare**

H2

prioritaire

Dépressions sur substrat tourbeux

Code Natura 2000 : 7150

Code
CORINE

54.6

Crédit photo : E.Dürr



DESCRIPTION

Rhynchosporion, communauté pionnière de petite taille. Ces communautés sont similaires et étroitement apparentées à celles des cuvettes de tourbière peu profondes (51.122) et des tourbières de transition (54.57). Elles sont alimentées par des écoulements d'eau, créant parfois de petites mares.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Données écologiques

- Substrat : sableux légèrement tourbeux, apprécie les zones érodées
- Topographie : replats et dépressions topographiques parfois même sur pente
- Végétation hygroacidiphile

Dynamique évolutive de l'habitat

Habitat correspondant aux stades pionniers des groupements des tourbières et landes humides. La disparition des pratiques de gestion conduit à la fermeture de ce milieu. Très vite, les Bouleaux (*Betula Pendula*), les saules ou l'Épicéa colonisent l'habitat provoquant ainsi son atterrissement. Cette étape fait suite à une phase intermédiaire de Moliniaie acide, pauvre au niveau floristique.

Habitats associés

- Tourbière boisée
- Bas marais acide
- Tourbière haute active

Plantes caractéristiques

Strate herbacée :

- Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
- Carex (*Carex vulgaris*)
- Joncs (*Juncus spp.*)

Strate arbustive :

- Callune (*Calluna vulgaris*)
- Myrtille (*Vaccinium myrtillus*)

Strate arborescente :

- Épicéa commun (*Picea abies*)
- Pin à crochets (*Pinus montana*)

Valeur biologique et écologique

- Habitat en régression
- Habitat susceptible d'accueillir une faune et une flore menacées : des Batraciens comme *Bombina variegata* (Crapaud sonneur à ventre jaune), des Libellules, ou encore le Lycopode inondé (*Lycopodiella inundata*) et bien d'autres plantes de milieux humides.

MENACES POTENTIELLES

- **Fermeture** par abandon, atterrissement
- **Extension** de la Molinie
- **Modification des écoulements d'eau**

PERSPECTIVES D'ACTION

- Préserver ce type d'habitat en garantissant le maintien de son alimentation hydrique et en luttant contre la fermeture des milieux

COMMUNES CONCERNÉES

Le Sappey, Bossey, Archamps, Collonges-sous-Salève

ÉTAT DE CONSERVATION

Zones abandonnées en cours de boisement, état de conservation moyen

SITES

Le Beulet, La Tatte

SURFACE

5 hectares

Zones entretenues, état de conservation moyen, végétation composée en majorité de Molinie (Moliniaie acide très pauvre)

Les Terrasses de Genève

4 hectares



Mares à Characées

Code Natura 2000 : 3140

Code
CORINE

22.12



Mare près du lieu-dit les Crèches

DESCRIPTION

Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara spp.* Mares avec eaux relativement riches en bases dissoutes. Le fond de ces masses d'eau non polluées est couvert par des tapis d'algues charophytes des genres *Chara* et *Nitella*. Les Characées sont des indicateurs d'une bonne qualité chimique des eaux. Ces mares sont artificielles, elles dépassent rarement les 10m de diamètre avec entre 50cm et 1m de profondeur. Elles sont situées principalement dans les alpages du sommet

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Données écologiques

- pH : 6-7
- les Charophycées supportent difficilement les concentrations de phosphates dépassant les 0.02mg/l.

Dynamique évolutive de l'habitat

Les Charophycées sont des espèces pionnières, vernaies ou estivales, qui sont plus ou moins facilement éliminées par les macrophytes aquatiques. Elles ne se maintiennent en général que quelques années. L'eutrophisation, la turbidité, l'envasement et le développement des hélophytes font considérablement régresser ces communautés végétales qui nécessitent un entretien régulier. L'abandon de ces milieux conduit à un développement des macrophytes aquatiques puis progressivement à un atterrissement de la mare avec l'apparition de ligneux.

Habitats associés

- Cordon de végétaux semi-aquatiques présent sur les berges

Plantes caractéristiques

Plantes semi aquatiques :

- Joncs (*Juncus spp.*)
- Carex (*Carex vulgaris*)
- Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*)
- Phragmite commun (*Phragmites australis*)

Plantes aquatiques :

- Chara (*Chara spp.*)
- Potamo (*Potamogeton spp.*)

Valeur biologique et écologique

- Seuls espaces aquatiques présents sur le plateau sommital
- Milieux indispensables à la faune (unique source d'eau) : gibier, chauves-souris, ...
- Présence d'espèces rares et protégées : Zanicellie des marais (*Zannichellia palustris*), Triton crêté (*Triturus cristatus*), Crapaud sonneur (*Bombina variegata*)

MENACES POTENTIELLES

- **Eutrophisation** due aux engrais ou aux amendements organiques dans les périmètres proches des mares
- **Envasement** par défaut d'entretien puis **atterrissement**
- **Piétinement par le bétail**
- **Imperméabilisation artificielle** des mares (bâchage)

PERSPECTIVES D'ACTION

- Empêcher l'atterrissement des mares

COMMUNES CONCERNÉES

Cruseilles, Vovray-en-Bornes, Beaumont, Le Sappey, La Muraz, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Monnetier-Mornex, Ftrambières

ÉTAT DE CONSERVATION	SITES	Nombre
Les mares entretenues - état correct	Sous les Crèches, Rochers de Faverges (2), Les Crèches, Grange Gaby, Grange Passet, Les Terrasses de Genève	7 mares
Les mares piétinées par le bétail, embroussaillées ou en voie de comblement) - état moyen	L'Iselet, Praz Penaz, La Grotte du Diable, Petit Pommier, Sud des Pitons, Le Creux du loup, La Corbassières, La Tatte (2), Terrasse de Genève (2)	11 mares
Les mares abandonnées - mauvais état	Chalet de la Brande, Versant Est des Crêts, Douane, Terrasse de Genève, La Tatte, La Gouille Aux Loups, Grange Tournier	7 mares

TOTAL : 0,4 ha

4. Les milieux rocheux

Description générale

Les milieux rocheux sont dominés par des éléments minéraux et correspondent aux milieux de falaises et d'éboulis. Par extension, les grottes ont été rattachées à ces grands types de milieux.

Les falaises et grottes sont caractéristiques du versant septentrional du Salève, offrant un arrière-plan à la ville de Genève.

Les types d'habitats rocheux sur le site

Habitats d'intérêt communautaire					
Code Natura	Code CORINE	Intitulé	Fiche habitat	Surface totale (en ha)	Part des milieux rocheux
8210	62.15	Falaises calcaires	R1	116	100%
83.10	65	Grottes non exploitées par le tourisme	R2	-	-
Total/part relative des milieux rocheux sur le site Natura 2000 du Salève				116	7%

R1

Falaises calcaires

Code Natura 2000 : 8210

Code
CORINE

62.151



Crédit photo : M. Baudrion

Le rocher du Coin

DESCRIPTION

Falaises ensoleillées des Alpes à végétation chasmophytique. Les falaises du Salève forment une superposition de barres rocheuses parallèles entrecoupées de vires boisées et herbeuses. Au pied, se trouvent des éboulis calcaires plus ou moins boisés.

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Données écologiques

- Substrat calcaire
- Exposition Sud-Ouest avec des décrochements rocheux plein Sud (ex : Rocher du Coin, Corratierie, Pommier)
- Végétation xérothermique

Dynamique évolutive de l'habitat

Cet habitat peut être qualifié de stable. L'érosion continue de ses parois est due à l'action du climat, de l'homme (escalade), de la faune (passage régulier du gibier) ou encore de la flore (enracinement). Ce renouvellement continu du substrat, ajouté aux fortes pentes, empêche la végétation de coloniser les parois et rendent donc difficile la progression des ligneux. Cependant quelques Pins à crochets (*Pinus uncinata*) parviennent à se maintenir.

Habitats associés

- Éboulis calcaires

MENACES POTENTIELLES

- **Équipement de nouvelles voies d'escalade** : décapage des falaises de la végétation
- **Fréquentation**, dérangement de la faune rupestre

Plantes caractéristiques

Strate herbacée :

- Potentille des rochers (*Potentilla rupestris*)
- Drave (*Draba aizoides*)
- Hutchinsie des rochers (*Hornungia petraea*)
- Arabette des Alpes (*Arabis alpina*)
- Cétérach officinal (*Ceterach officinarum*)

Strate arbustive

- Daphne des Alpes (*Daphne alpina*)

Strate arborescente :

- Pin à crochets (*Pinus uncinata*)

Valeur biologique et écologique

- Une multitude d'oiseaux niche dans les falaises et notamment des espèces rares : Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), le Grand corbeau (*Corvus corax*), Tichodrome échelette (*Tichodroma muraria*), Grand duc d'Europe
- Le Pin à crochet établit ici des records, on le retrouve à une basse altitude de 600m
- Plante rare comme la Potentille luisante (*Potentilla nitida*)

PERSPECTIVES D'ACTION

- Contrôler l'extension des zones équipées pour l'escalade
- Constituer des zones de quiétude pour l'avifaune nicheuse

COMMUNES CONCERNÉES

St Blaise, Présilly, Beaumont, Le Sappey, La Muraz, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey, Monnetier-Mornex, Étrembières

ÉTAT DE CONSERVATION

Falaises équipées pour l'escalade. Surfaces plus ou moins décapées présentant un état de conservation moyen à correct selon les sites

SITES

Bois de Pommier, Les Pitons, Trou de La Tine, Vers les grottes, La Corratierie, Relais TV, Les Treize Arbres, Téléphérique, Les Voutes, Camp des Allobroges

SURFACE

90 hectares

Falaises non équipées, bon état de conservation

Les Brulins, La Grande Roche, Le mont, La Corbassière, La Combe, Les Rochers d'Archamps

26 hectares



Grottes Code Natura 2000 : 8310	Code CORINE
	65



Crédit photo : E.Dürr

La grotte du Seillon

Les falaises décrites précédemment sont percées d'une multitude de cavités : grottes, gouffres, abris et diaclases qui sont autant d'entrées vers un réseau de rivières et de boyaux souterrains. Ces habitats se situent principalement sur le versant Ouest du Salève. Il existerait une centaine de cavités connues actuellement (G.Favre).

CARACTÉRISTIQUES ÉCOLOGIQUES

Données écologiques

- Substrat calcaire
- Absence de lumière en profondeur
- Taux d'humidité pouvant être élevé selon les grottes

Dynamique évolutive de l'habitat

Cet habitat n'évolue pas ou d'une manière lente qui ne nous permet pas de l'observer. Les connaissances sur ce type de milieu sont pauvres.

Valeur biologique et écologique

- Lieux fréquentés par les 5 espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire : *Barbastellus barbastellus*, *Myotis bechsteini*, *Myotis myotis*, *Rhinolophus ferrumequinum*, *Rhinolophus hipposideros*
- Nombreuses espèces d'invertébrés : Araignées, Collembolles, Papillons ...
- Le site abrite potentiellement de nombreux troglobies mais aucune étude ne peut nous renseigner sur les espèces présentes
- Rôle d'abri pour la faune

MENACES POTENTIELLES

- **Équipement d'accès aux grottes** : pose de spits et de cordes fixes
- **Surfréquentation** de certaines grottes facile d'accès : dérangement pour les chauves-souris lors des périodes d'hivernage

PERSPECTIVES D'ACTION

- Préserver cet habitat d'une fréquentation excessive voir limiter leur accès afin de préserver leur tranquillité durant les périodes de reproduction ou d'hivernage
- Identifier les grottes à préserver

COMMUNES CONCERNÉES

Le Sappey, Archamps, Collonges-sous-Salève, Bossey

ÉTAT DE CONSERVATION	SITES	Nombre
Grottes les plus fréquentées par les spéléologues et le public	La Grotte du Diable, La Grotte d'Archamps, Grotte d'Orjobet, Grotte du Seillon, Grotte de l'Ours, Grotte des Sablon, Grotte de la Pelle	7 grottes
Cavités préservées		Une centaine (?)

B. Flore et faune d'intérêt communautaire

Le massif du Salève présente une faune et une flore remarquables. 11 espèces d'intérêt communautaire ont été inventoriées.

Cependant dans le cadre Natura 2000, seules les espèces relevées dans l'annexe 2 de la directive Habitats Faune Flore justifient la désignation du massif du Salève. Il est précisé dans les textes législatifs qu'une description, une localisation ainsi qu'un état initial de conservation de la population d'intérêt communautaire doivent être faits, ceci dans le but de définir des axes de gestion adaptés pour maintenir voire restaurer les habitats dans lesquels elle niche.

Les 11 espèces d'intérêt communautaire sont :

Pour la faune :

- Le sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)	Amphibiens	Chauve-souris
- Le triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)		
- Le grand murin (<i>Myotis Myotis</i>)	Mammifères	
- Le murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)		
- Le grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)		
- Le petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)		
- La barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)		
- Le lynx (<i>Lynx lynx</i>)	Insectes	
- La laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>)		

Pour la flore :

- Le sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*)
- La buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*)

La connaissance du statut de ces espèces est basée sur des données anciennes, hormis pour le sabot de Vénus et le lynx. Cela nécessite d'actualiser les inventaires afin d'orienter les actions de gestion.

Le Sonneur à ventre jaune*Bombina variegata*Code
Natura

1193



Source : www.arvel.ch

Le crapaud sonneur à ventre jaune**STATUT DE L'ESPÈCE**

- Annexe II et IV de la Directive Habitats Faune Flore
- Annexe II de la Convention de Berne
- Protection nationale
- Listes rouges régionale et départementale

CLASSIFICATION

- Classe : Batraciens
- Ordre : Anoures
- Famille : Discoglossidés

DESCRIPTION

- Petit batracien de 4 à 5,5cm de longueur. Il pèse 4 à 12g environ
- « Crapaud aquatique », verruqueux, à corps aplati et aux yeux proéminents dont la pupille est en forme de cœur ou de goutte d'eau
- Face dorsale grise ou olivâtre
- Face ventrale et intérieur des pattes jaunes ou oranges avec de grandes taches noires ou gris bleuâtres irrégulières
- Des glandes cutanées contenant un liquide visqueux à odeur d'ail, répulsif et irritant pour les yeux, dont il se sert pour dissuader ses prédateurs.

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

- Espèce ovipare
- Pond préférentiellement dans les petits plans d'eau temporaires et troubles (simples ornières, flaques, fossés), niches écologiques souvent inoccupées par les autres batraciens où sa couleur dorsale le dissimule.
- 3 à 4 pontes par an, chacune comptant 80 à 100 œufs déposés isolément ou en petits amas sur les branches ou sur le substrat.
- Période d'incubation rapide : environ 8 jours.
- Se métamorphose après environ 2 mois de vie larvaire en têtard (roussâtre ponctué de brun). Les têtards mesurent de 3 à 5cm.
- Les jeunes sortent de l'eau entre juillet et septembre, en fonction de la chaleur estivale.
- Maturité sexuelle vers l'âge de 2 à 3 ans
- Se nourrit de petits invertébrés terrestres ou aquatiques : vers, crustacées, mollusques, insectes

HABITAT

Habitant traditionnel des plaines alluviales et des forêts humides, souvent à basse altitude en Europe. En France, il est décrit comme étant présent jusqu'à 700m d'altitude, cependant au Salève il a été observé à 1240m jusqu'à ces dernières années (D.JORDAN, FRAPNA, com or.). Il occupe les petits points d'eau forestiers (ornières, mares, fossés) et des mares de prairie peu éloignées des bois.

HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE

- Mares à Characées (3140)
- Dépressions sur substrat tourbeux (7150)
- Tourbière haute active (7110)

MENACES POTENTIELLES

- Dérangement régulier
- Dégradation des milieux aquatiques : artificialisation, pollution
- A secs précoces, prolongés et/ou fréquents

PERSPECTIVES D'ACTION

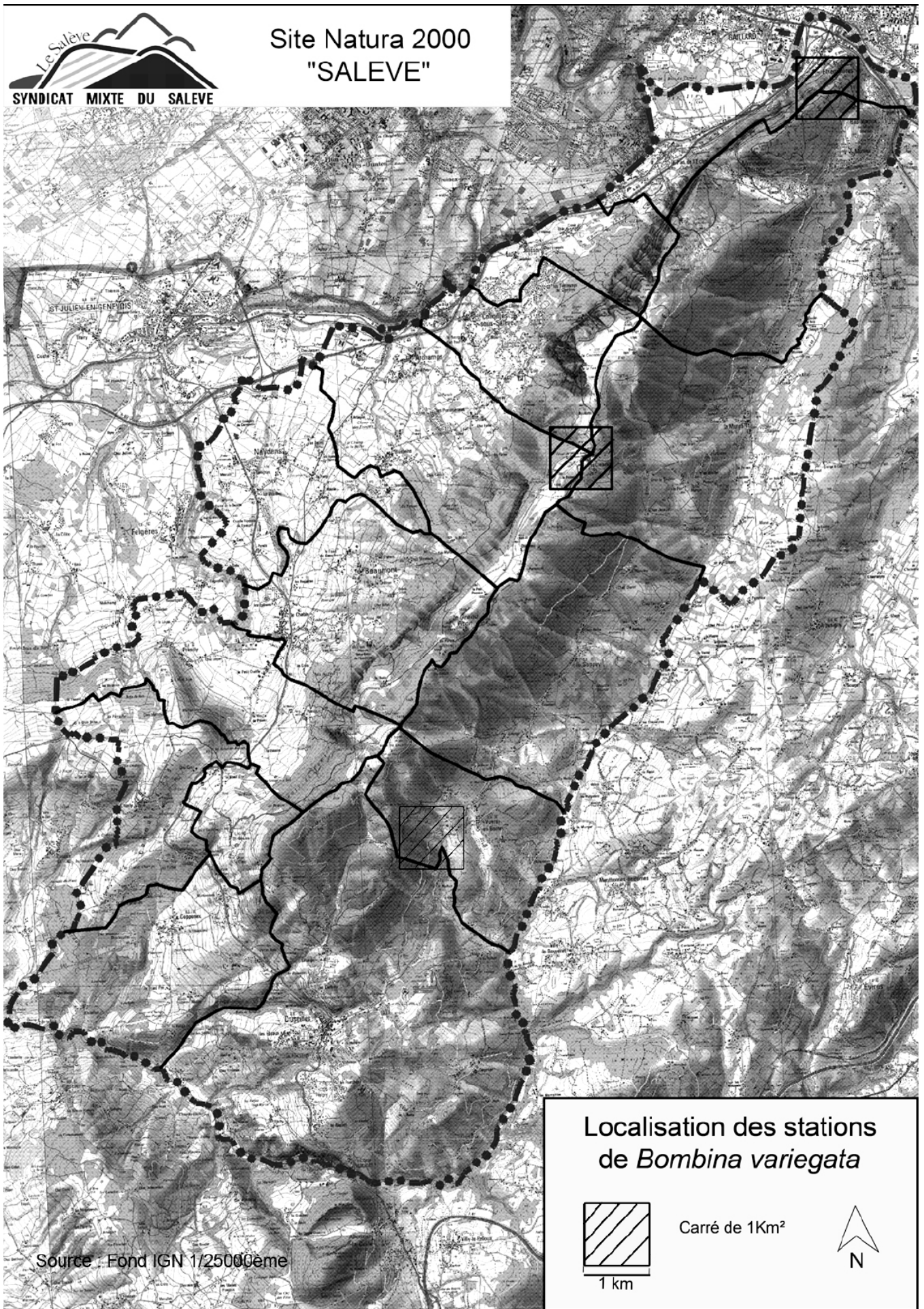
- Préservation de son habitat
- Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce

ÉTAT DE CONSERVATION

1 observation récente (S. Bernier, FRAPNA, 2006) et d'autres anciennes (A. Vaucher 1987). Cependant trop peu pour évaluer l'état de conservation

SITES ET COMMUNES CONCERNÉES

- Sous les Crèches – La Muraz
- Douane - Étrembières




Source : Fond IGN 1/25000ème

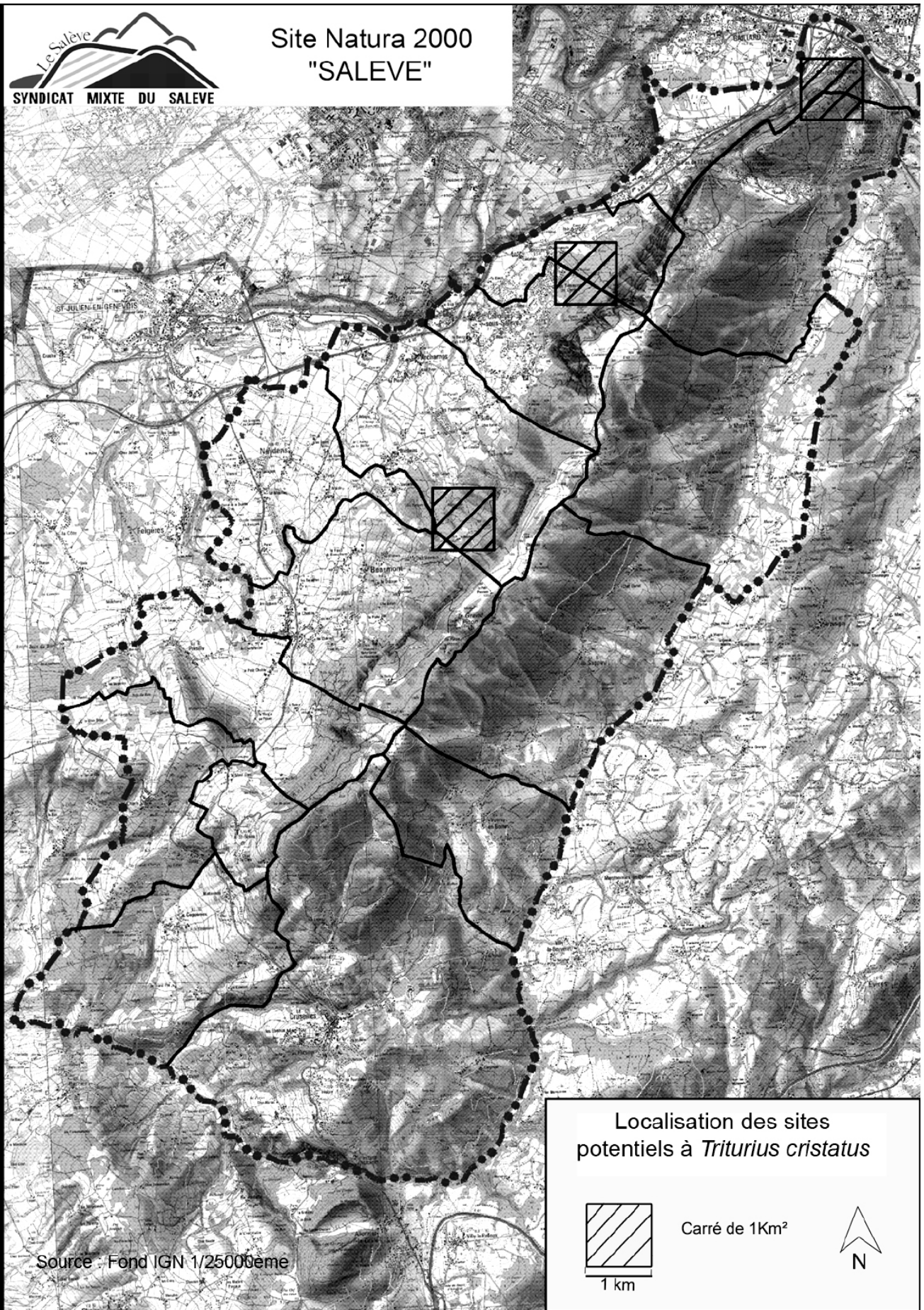
Localisation des stations
de *Bombina variegata*



Carré de 1Km²



Le Triton crêté <i>Triturus cristatus</i>		Code Natura
		1166
STATUT DE L'ESPÈCE		
<ul style="list-style-type: none"> ● Annexe II et IV de la Directive Habitats ● Annexe II de la Convention de Berne ● Protection nationale ● Liste rouge nationale 		
CLASSIFICATION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Classe : Amphibiens ● Ordre : Urodèles ● Famille : Salamandridés 		
		
Source : http://fichesanimales.ifrance.com		
Triton crêté mâle		
DESCRIPTION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Espèce de grande taille : 13 à 17 cm de longueur totale (femelle plus grande que le mâle) ● Coloration brune ou grisâtre sur le dos et les flancs. ● Face ventrale : jaune d'or ou orangée maculée de grandes tâches noires ● En période nuptiale (printemps) : crête dorso-caudale et cloaque du mâle bien développés, et coloration accentuée. Absence de crête dorsale chez la femelle ● Larve de grande taille atteignant plusieurs centimètres de long (jusqu'à 10 cm) ● Coloration jaunâtre avec quelques tâches noires au début de leur vie 		
CARACTÈRES BIOLOGIQUES		
<ul style="list-style-type: none"> ● Espèce terrestre, forestière. Ne fréquente les mares qu'en période de reproduction, au printemps (3-4 mois par an) et au stade larvaire ● Les individus reviennent pondre dans leur mare de naissance ou dans des milieux proches. ● Une ponte par an. Chaque femelle dissimule 200 à 300 œufs un à un sous les feuilles des plantes aquatiques ● Développement embryonnaire, avant éclosion, de 15 jours environ ● Hivernage d'octobre à mars dans des galeries du sol, sous des pierres et souches ● Estivation sous les souches humides ● Les larves sont aquatiques alors que les adultes mènent principalement une vie terrestre ● Espèce carnivore 		
HABITAT	HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE	
Habitant traditionnel des paysages plats, forestiers et bocagers, avec plan d'eau calme. Il fréquente des biotopes aquatiques de nature variée : fossés, mares, ornières. Son habitat de prédilection (reproduction et stade larvaire) reste les mares assez vastes, profondes (0,5 à 1m de profondeur), avec une végétation abondante et bien ensoleillée. Il affectionne les eaux oligotrophes ou oligo-mésotrophes riches en sels minéraux et en plancton.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mares à Characées (3140) ● Dépressions sur substrat tourbeux (7150) ● Tourbière haute active (7110) <p>Données historiques à confirmer sur 2 mares au pied du massif. D'autres secteurs potentiels à prospecter.</p>	
MENACES POTENTIELLES	→	PERSPECTIVES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> ● Destruction des bosquets, tas de pierres, des souches à proximité des points d'eau ● Dégradation des milieux aquatiques : artificialisation, pollution, atterrissement, ... ● Artificialisation forestière : monoculture, coupes à blanc... 		<ul style="list-style-type: none"> ● Préservation des mares voire récréation ● Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce sur le massif
ÉTAT DE CONSERVATION	SITES ET COMMUNES CONCERNÉS	
Au Salève il a été noté par VAUCHER (1988) au pied du Salève, probablement dans les mares de Collonge-Bossey. L'état de conservation de la population aujourd'hui n'ai pas connu.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mares au pied du Salève et sur les versants 	



Les chauves-souris <i>Chiroptères</i>	Code Natura
---	----------------

Grand Murin <i>(Myotis myotis)</i>	1324
Murin de Bechstein <i>(Myotis bechsteini)</i>	1323
Barbastelle <i>(Barbastella barbastellus)</i>	1308
Grand Rhinolophe <i>(Rhinolophus ferrumequinum)</i>	1304
Petit Rhinolophe <i>(Rhinolophus hipposideros)</i>	1303

STATUT DES ESPÈCES

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe II de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Bonn
- Protection nationale
- Liste rouge nationale



Source : www.museum-bourges.net

Le Grand Murin

CLASSIFICATION

- Classe : Mammifères
- Ordre : Chiroptères

DESCRIPTIONS

Grand Murin (famille des Vespertilionidés)

- Un des plus grands chiroptères de France : environ 40 cm d'envergure
- Pelage épais et court, brun-gris sur le dos et les flancs et blanc-gris sur le ventre et la gorge

Murin de Bechstein (famille des Vespertilionidés)

- Chauve-souris sombre de taille moyenne : de 25 à 30 cm d'envergure
 - Pelage contrasté : blanc sur le ventre et brun roux sombre sur le dos. Museau glabre et rose
- Oreilles longues et non soudées à la base. Dépassent largement le museau sur un animal au repos

Barbastelle (famille des Vespertilionidés)

- Chauve-souris sombre de taille moyenne : de 24,5 à 28 cm d'envergure
- Face noirâtre caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges dont les bords internes se rejoignent sur le front
- Pelage noirâtre. Sur le dos l'extrémité des poils est dorée ou argentée
- Femelles plus grandes que les mâles

Grand Rhinolophe (famille des Rhinolophidés)

- Plus grand des Rhinolophes d'Europe : envergure de 35 à 40 cm
- Appendice nasal caractéristique en forme de fer à cheval
- Au repos (journée et hibernation) : suspendu par les pattes arrière et en partie enveloppé dans ses ailes
- Pelage souple de couleur gris-brun sur la face dorsale, plus ou moins teinté de roux, face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre

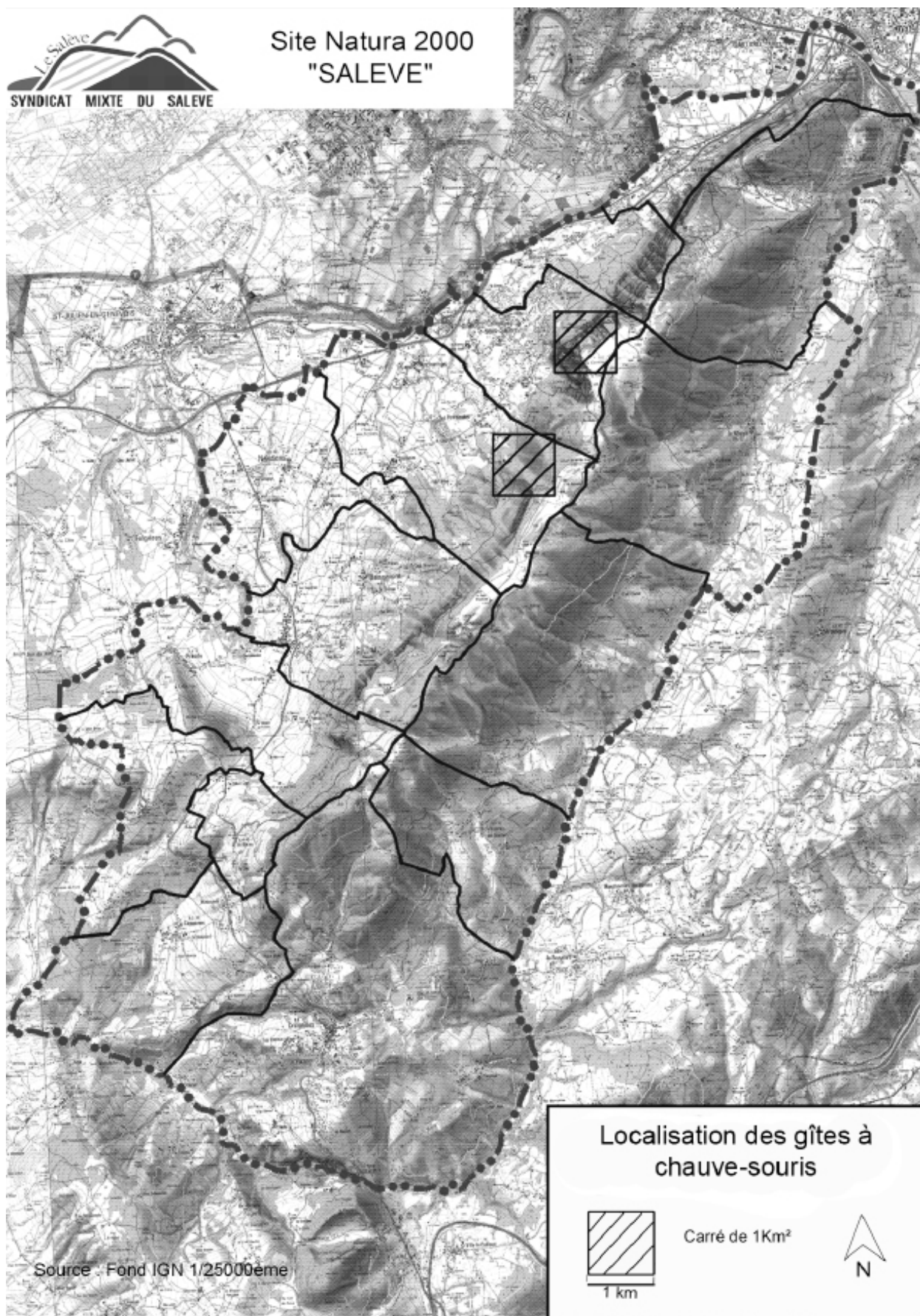
Petit Rhinolophe (famille des Rhinolophidés)

- Plus petit des Rhinolophes d'Europe : environ 20 cm d'envergure
- Appendice nasal caractéristique en forme de fer à cheval
- Au repos (journée et hibernation) : suspendu dans le vide et complètement enveloppé dans ses ailes
- Pelage souple de couleur gris-brun sans teinte roussâtre sur la face dorsale (gris foncé chez les jeunes), face ventrale grise à gris-blanc

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

- Période d'accouplement de la fin d'été au début du printemps (variations légères en fonction des espèces)
- Majorité des femelles fécondée avant la léthargie hivernale
- Colonies de mise bas pouvant associer différentes espèces (de 10 à des centaines d'adultes) sauf pour la Barbastelle où la colonie monospécifique compte 5 à 20 femelles (changeant de gîte au moindre dérangement)
- Hibernation de septembre-octobre à fin avril en fonction des conditions climatiques
- Hibernation entrecoupée de réveils permettant à la chauve-souris d'uriner, de déféquer, de boire et de chasser des insectes lors des belles journées d'hiver
- Hibernation isolée ou en groupe (sauf pour la Barbastelle qui est une espèce solitaire)
- Insectivores : essentiellement diptères, lépidoptères, névroptères, trichoptères, et coléoptères pour le Grand Murin et le Grand Rhinolophe. La Barbastelle a un régime alimentaire très spécialisé composé quasi-exclusivement de microlépidoptères (envergure < 30 mm) pouvant représenter de 70 à 100% du volume de nourriture ingérée

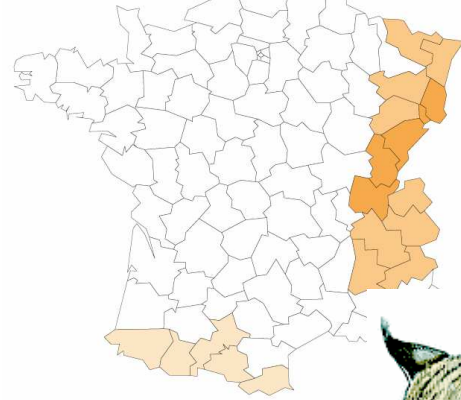
HABITAT	HABITAT DE L'ESPECE SUR LE SITE
<p>De manière générale, les chauves-souris sont dépendantes d'une mosaïque de milieux diversifiés pour trouver gîtes et nourriture.</p> <p>Terrains de chasse :</p> <p>Les 3 espèces de Vespertilionidés présentes sur le Salève chassent principalement dans les milieux forestiers et leurs lisières. La Barbastelle est une espèce spécialisée dont le terrain de chasse se compose essentiellement voire exclusivement de forêt mixte avec une strate buissonnante.</p> <p>Le Grand Murin, quant à lui, pratique la chasse à coure en végétation herbacée rase. Il se retrouve dans les prairies fauchées voire les pelouses mais affectionne particulièrement les forêts sans sous-bois.</p> <p>Enfin, le Murin de Bechstein privilégie les forêts feuillues matures à vieillissantes (Kerth, 2000) ou les sites avec une forte structure verticale et du bois mort. Les insectes saproxyliques (liés bois en décomposition) y constituent une part importante de leur régime alimentaire (Barataud & al., à paraître).</p> <p>Les deux espèces de Rhinolophidés fréquentent d'avantage les paysages semi-ouverts (lande, friche, bocage) avec une mosaïque d'habitats beaucoup plus riche. On les retrouve parfois dans des forêts de feuillus ou le long des lisières.</p> <p>Toutes les chauves-souris apprécient également les milieux aquatiques, pour l'apport d'eau et leur effet positif sur la quantité d'insectes.</p> <p>Gîtes :</p> <p>Pour l'hiver, un abri dans des conditions stables de température fraîche et d'hygrométrie importante leur est indispensable pour hiberner et passer ainsi la saison en l'absence d'insectes, donc de nourriture : cavités naturelles (grottes, failles karstiques) ou artificielles (tunnels, viaducs, caves).</p> <p>La plupart des chauves-souris changent de gîte pour la reproduction, préférant les sites épigés aux souterrains. Les chauves-souris peuvent être anthropophiles pour leur site d'estivage, colonisant les toitures, les greniers, les combles d'églises, etc.</p> <p>Au moment de la reproduction (septembre-octobre), d'autres sites entrent en jeu, qui deviennent des lieux de rassemblements importants. On les appelle les sites de « swarming » (essaimage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Grottes non exploitées par le tourisme (8310) ● Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé (6210) ● Prairie de fauche de montagne (6520) ● Mares à Characées (3140) ● Falaises calcaires (8210) ● Forêts de Châtaigniers (9260) pour la Barbastelle ● Hêtraies calcicoles à Laïches (9150) ● Hêtraies neutrophiles montagnardes (9130) ● Hêtraies montagnardes à Luzules (9110) <p><u>Remarque</u> : Les trois types de hêtraies concernent d'avantage le Grand Murin</p>
	<p style="text-align: center;">DONNEES DE REFERENCES</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Grand murin : grottes d'Archamps (RODE & al., 1939) et de Seillon (V.ALLEN, 1960 ; STRINATI, 1950, 69) ; - le Murin de Bechstein, in <i>Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes</i>, CORA, 2002) - La Barbastelle : grottes d'Archamps et de la Pelle (STRINATI, 1950, 69). - le Grand rhinolophe : grottes d'Archamps (STRINATI, 1950, 69), de l'Ours (STRINATI, op.cit.) et de Seillon (STRINATI, 1953, 56b, 69) ; - le Petit rhinolophe : grottes d'Archamps (RODE & al 1939 ; STRINATI, 1950, 69), d'Orjobet (STRINATI, op.cit. ; PITTARD, 1979), de l'Ours, de Seillon et de la Pelle (STRINATI, op.cit.) ;
MENACES POTENTIELLES	PERSPECTIVES D' ACTIONS
<ul style="list-style-type: none"> ● Disparition des corridors biologiques (haies) ● Dérangements des populations dans leurs gîtes d'hibernation et de reproduction (liés à la fréquentation humaine) ● Fermeture des milieux prairiaux ● Gestion sylvicole favorisant les peuplements monospécifiques ● Utilisations de traitements phytosanitaires insecticides ● Disparition des mares et points d'eau temporaires 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place de mesures concomitantes de protection au niveau des gîtes, des terrains de chasse et des corridors boisés de déplacement : <ul style="list-style-type: none"> - conserver une structure forestière, agricole et paysagère répondant aux besoins trophiques des espèces - limiter l'accès aux grottes identifiées comme remarquables pour la reproduction ou l'hibernation des chauves-souris ● Acquérir des connaissances sur la répartition des espèces et les habitats utilisés
ÉTAT DE CONSERVATION	SITES ET COMMUNES CONCERNÉS
<p>Il est difficile d'évaluer l'état de conservation des populations étant donné l'ancienneté des données, il est donc nécessaire de prospecter afin de mettre à jour les données.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Toutes les communes sont potentiellement concernées ● L'ensemble des grottes du Salève



Source : Fond IGN 1/25000ème

Le Lynx boréal <i>Lynx lynx</i>	Code Natura
	1361

Répartition géographique du Lynx boréal



■ Courant, assez courant
■ Rare, très rare ou localisé
■ Disparu ou non revu depuis 1990
 Source : cahiers d'habitat, MEDD



STATUT DE L'ESPÈCE

- Annexe II et IV de la Directive Habitats
- Annexe III de la Convention de Berne
- Annexe II de la Convention de Washington
- Protection nationale
- Liste rouge nationale

CLASSIFICATION

- Classe : Mammifères
- Ordre : Carnivores
- Famille : Félidés

DESCRIPTION

- Plus grand représentant de son genre avec une hauteur au garrot de 50 à 70 cm
- Poids 17 à 25 kg
- Queue courte 12 à 20 cm terminée par un manchon noir
- Pelage soyeux, sa couleur varie du jaune-roux au beige-gris, plus ou moins tacheté de noir
- Oreilles surmontées de pinceaux de poils de 2 à 3 cm de longueur
- Largeur importante de ses pattes (5 à 8 cm)

CARACTÈRES BIOLOGIQUES

- Période de rut de fin février à début avril, gestation d'une durée d'environ 69 jours
- Mise bas de fin mai à début juin
- Les jeunes restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 10 mois
- Espèce sédentaire, territoriale et solitaire
- Domaine d'activité couvrant un vaste territoire, en moyenne 20 000 à 40 000 ha pour les mâles et 10 000 à 20 000 pour les femelles
- Densité estimée à 1 à 3 individus pour 100 km²
- Déplacement jusqu'à 30 km par jour en période de rut pour les mâles, les femelles fréquentent un territoire plus restreint aux alentours de leur gîte.
- Espèce carnivore, non charognarde. Repas se composant de chevreuils, de chamois, de lièvres. Prédateur occasionnel des troupeaux domestiques, essentiellement ovins et caprins.

HABITAT

L'espèce se rencontre dans des milieux de plaine et de montagne mais qui reste essentiellement liée la présence de grands massifs forestiers. Les barres rocheuses en zone forestière, lui servent de gîte de mise bas mais aussi de refuge contre le dérangement diurne induit par les activités humaines. Les zones de clairières et de lisières sont ces lieux de prédilection pour la chasse du chevreuil et du chamois, ses proies principales, au moment où elles sortent à découvert pour s'alimenter.

HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE

- Hêtraies calcicoles à Laïches (9150)
- Hêtraies neutrophiles montagnardes (9130)
- Hêtraies montagnardes à Luzules (9110)

MENACES POTENTIELLES

Isolement du massif du Salève causé par l'urbanisation de son piémont et par la multiplication des axes de communication (ex : A41).

PERSPECTIVES D'ACTION

- Maintenir et développer les corridors forestiers
- Maintenir les clairières et zones ouvertes favorables à ces proies : le chevreuil et le chamois.

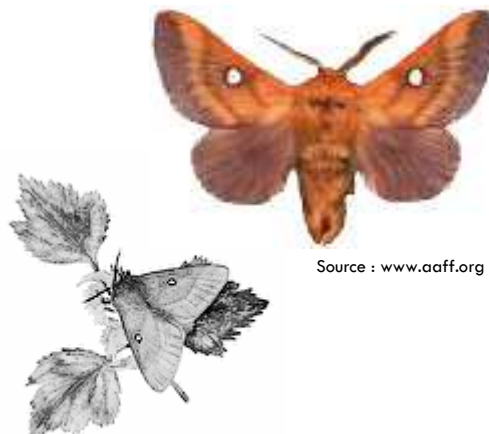
ÉTAT DE CONSERVATION

Le dernier spécimen du Salève (un jeune) a été tué en 1820 (CH. VAUCHER, 1988). Le Lynx est réapparu au Salève depuis les années 1990. Mais le statut du Lynx au Salève est inconnu.

SITES ET COMMUNES CONCERNÉS

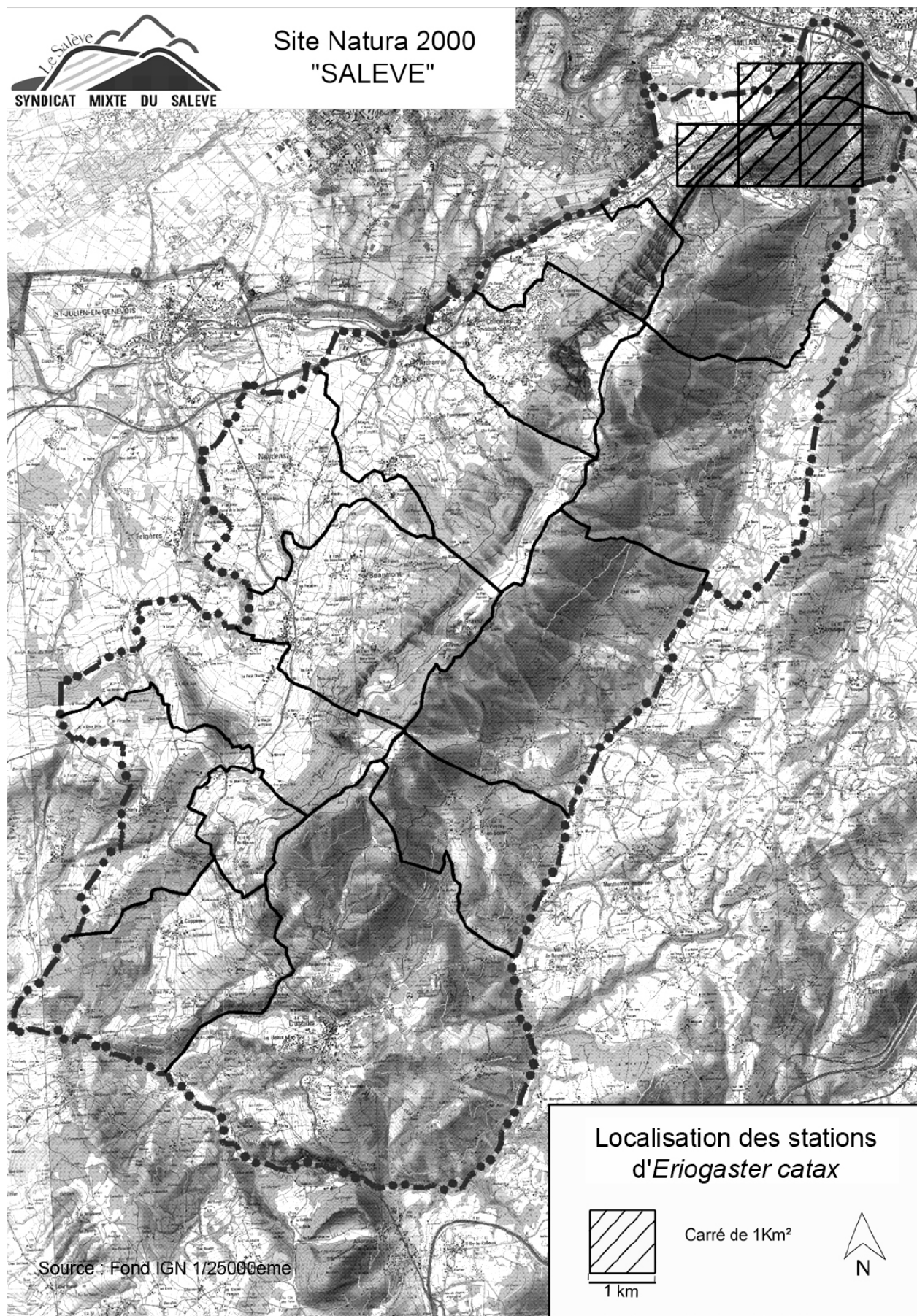
- Tout le massif est concerné

<p>La Laineuse du prunellier <i>Eriogaster catax</i></p>		Code Natura
		1074
STATUT DE L'ESPÈCE		
<ul style="list-style-type: none"> ● Annexe II et IV de la Directive Habitats ● Annexe III de la Convention de Berne ● Protection nationale 		
CLASSIFICATION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Classe : Insectes ● Ordre : Lépidoptères ● Famille : Lasiocampides 		
DESCRIPTION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Envergure de l'aile antérieure : 15 à 17 mm ● Mâles : ailes antérieures fauve-orangées avec un gros point discal blanc, marginé de violet-marron clair. Ailes postérieures entre le violet très pâle et le marron clair. Antennes bipectinées de couleur fauve. Corps fauve orangé. ● Femelles : coloration des ailes plus claire. Plus grande que les mâles, avec des antennes plus fines. Extrémité de l'abdomen munie d'une pilosité importante gris-noirâtre ● Œufs aplatis de couleur gris brunâtre ● Chenilles couvertes de longues soies gris-brunâtre ; corps noir couvert d'une courte pilosité brun-jaunâtre avec des tâches dorsales noir-bleu et des tâches latérales bleues ponctuées et striées de jaune ● Chrysalide protégée par un cocon jaunâtre 		
CARACTÈRES BIOLOGIQUES		
<ul style="list-style-type: none"> ● Adulte : activité nocturne, difficilement observable. ● Œufs placés dans un manchon annulaire présent sur le Prunellier, sur des rameaux généralement âgés, au niveau d'une fourche et en profondeur dans le buisson. ● Dès l'éclosion au printemps, les chenilles construisent un nid de soie communautaire. Elles se nourrissent la nuit et restent dans le nid la journée. Leur régime alimentaire est composé de feuilles caduques, principalement d'Aubépine et de Prunellier. Chenilles observables entre avril et juillet. ● Les adultes ne s'alimentent pas. 		
HABITAT	HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE	
Habitant préférentiel des milieux calcicoles et thermophiles abrités du vent. Espèce présente sur les haies, les buissons, en lisière forestière. Habitant typique des paysages bocagers.	<ul style="list-style-type: none"> ● Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé (6210) ● Prairie de fauche de montagne (6520) ● Pelouse sur débris rocheux (6110) 	
MENACES POTENTIELLES	PERSPECTIVES D'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> ● Débroussaillage total des alpages : suppression des bouquets d'Églantiers, de Prunelliers et d'Aubépines ● Utilisation d'insecticides ● Progression des surfaces boisées 	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir quelques bosquets d'Églantiers, de Prunelliers et d'Aubépines ● Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce 	
ÉTAT DE CONSERVATION	SITES ET COMMUNES CONCERNÉS	
Cette espèce a été identifiée une fois sur le site du Petit Salève par J. Bordon. La définition d'un état de conservation nécessite la réalisation d'un nouvel inventaire.	<ul style="list-style-type: none"> ● Le Petit Salève, commune de Monnetier-Mornex 	



Source : www.aaff.org

Source : dessin de Gilbert Hodebert, Inventaire de la faune menacée de France, Nathan-MHNN, Paris, 1994



Source : Fond IGN 1/25000ème

Localisation des stations
d'*Eriogaster catax*



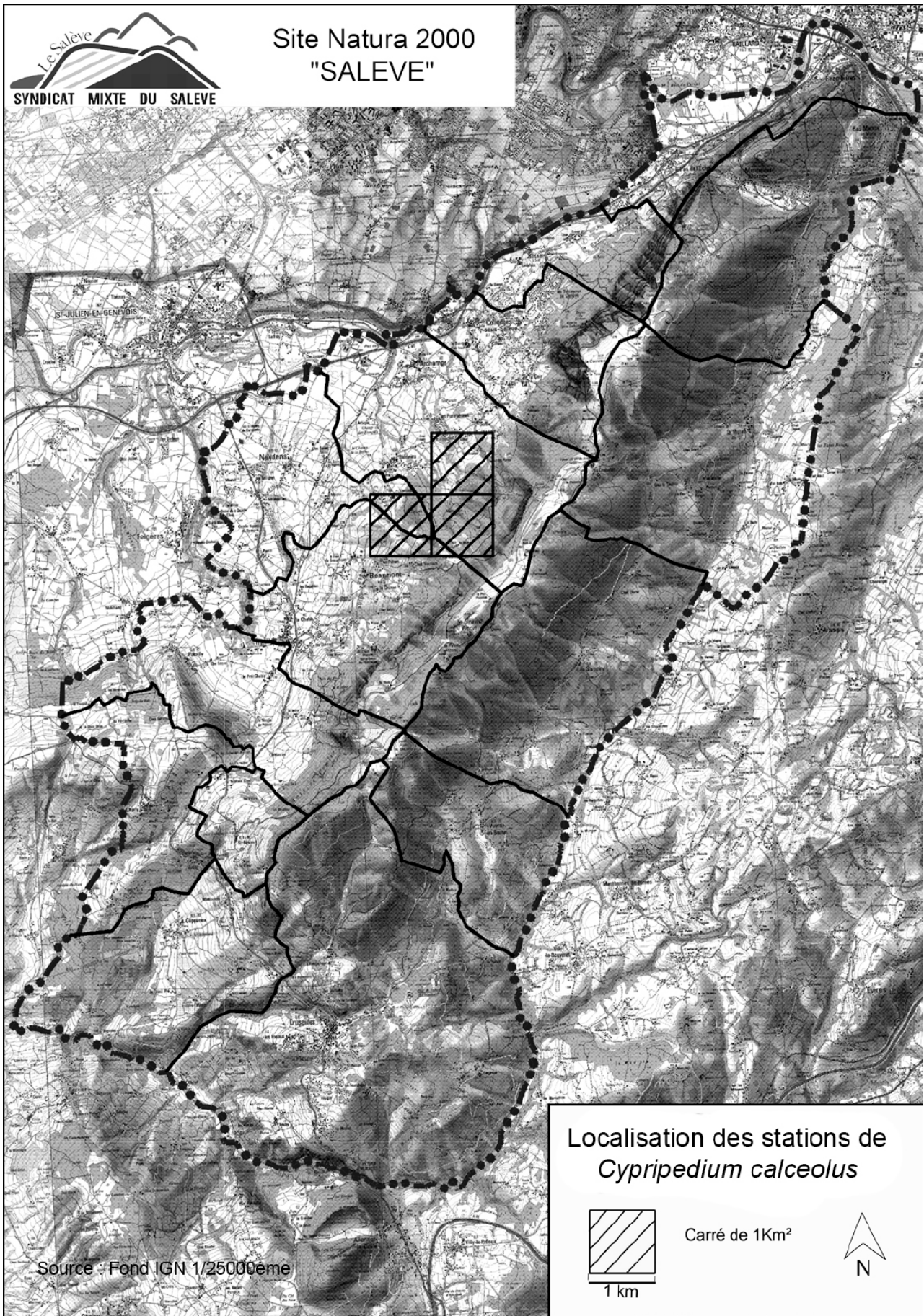
Carré de 1Km²



Le Sabot de Vénus <i>Cypripedium calceolus</i>		Code Natura
		1902
STATUT DE L'ESPÈCE		
<ul style="list-style-type: none"> ● Annexe II et IV de la Directive Habitats ● Annexe I de la Convention de Berne ● Annexe II de la convention de Washington ● Protection nationale ● Liste rouge nationale 		
CLASSIFICATION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Classe : Angiospermes ● Ordre : Monocotylédones ● Famille : Orchidacées 		
DESCRIPTION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Plante de 15 à 60 cm de haut ● 3 à 5 feuilles alternes, larges, ovales-lancéolées, atteignant jusqu'à 18 cm de long ● Fleurs très grandes, parfumées, généralement solitaires, à l'aisselle d'une longue bractée foliacée ● Périanthe brun-pourpre, à quatre divisions étalées en croix ● Labelle très grand (3-5 cm de long), sans éperon, jaune strié de pourpre, en forme de sabot. 		
CARACTÈRES BIOLOGIQUES		
<ul style="list-style-type: none"> ● Plante vivace dont la partie souterraine subsiste sous terre en hiver (rhizome). C'est une géophyte ● La plantule se développe au printemps (mi mars – avril) ● Entre la germination de la graine et la première floraison, il peut s'écouler 6 à 15 ans ● Floraison de mi-mai à mi-juillet. Le taux de floraison peut varier d'une année sur l'autre de façon importante en fonction des conditions climatiques ● La fécondation est assurée par une abeille du type <i>Andrena</i>. Les fruits se développent pendant l'été ; ils contiennent plusieurs dizaines de milliers de graines. Après déhiscence, ces graines s'envolent. ● Possibilité de multiplication végétative lorsque le rhizome devient robuste 		
HABITAT	HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE	
<p>Le Sabot de Vénus se rencontre dès 300 m d'altitude. C'est une espèce semi-héliophile, généralement mésophile, neutrocalcicole. Elle se rencontre fréquemment sur des roches calcaires, à l'origine de sols basiques à neutres.</p> <p>Elle préfère certains stades de dynamique de colonisation forestière : des pelouses abandonnées jusqu'aux prairies claires en passant par les lisières. En milieu intra forestier, on la retrouve le long des chemins, dans des clairières ou dans des peuplements clairs. Son optimum correspond au pré-bois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Hêtraies calcicoles à Laïches (9150) ● Hêtraies neutrophiles montagnardes (9130) ● Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé (6210) 	
MENACES POTENTIELLES	PERSPECTIVES D'ACTION	
<ul style="list-style-type: none"> ● Fermeture du couvert forestier ● Fréquentation : cueillette et arrachage des rhizomes ● Aménagements touristiques et forestiers rendant accessibles la station répertoriée 	<ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir un couvert forestier semi-ouvert ● Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce ● Convention avec les propriétaires évitant l'ouverture d'accès aux parcelles concernées 	
ÉTAT DE CONSERVATION	SITES ET COMMUNES CONCERNÉS	
Trois stations très proches sont répertoriées sur le site du Salève. Toute située dans des boisements non exploités. Deux d'entre elle souffrent du couvert.	<ul style="list-style-type: none"> ● Hêtraie-pessière et chênaie sur les communes d'Archamps et Beaumont 	



Crédit photo : E.Dürr



Localisation des stations de
Cypripedium calceolus

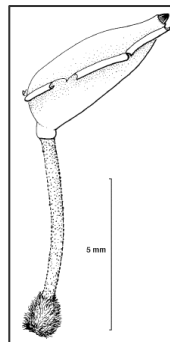


Carré de 1Km²



Source : Fond IGN 1/25000ème

La Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i>		Code Natura
		1386
STATUT DE L'ESPÈCE		
<ul style="list-style-type: none"> ● Annexe II et IV de la Directive Habitats ● Annexe I de la Convention de Berne ● Liste rouge des bryophytes européennes 		
CLASSIFICATION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Classe : Bryophytes ● Ordre : Buxbaumiales ● Famille : Buxbaumiacées 		
DESCRIPTION		
<ul style="list-style-type: none"> ● Petite espèce acrocarpe dont le sporophyte présente une grosse capsule oblongue de 0,5 à 0,7 cm de long, portée sur une soie légèrement plus longue (1 cm maximum) ● Gamétophyte mâle éphémère, solitaire ou en petit nombre, émergeant d'un protonéma mat, brunâtre à vert noirâtre, pouvant persister plusieurs semaines ● Gamétophyte femelle mature formant un petit bulbe de moins de 1 mm de diamètre à la base de la soie ● Capsule brun-jaunâtre terne, de 6 à 7 mm de long, insérée obliquement 		
CARACTÈRES BIOLOGIQUES		
<ul style="list-style-type: none"> ● En règle générale la densité des sporophytes est faible sur un même support, atteignant parfois plusieurs dizaines d'individus. ● La spore germe en produisant un réseau de filaments brunâtre à partir duquel bourgeonnent des gamétophytes mâles et femelles ● En fin d'été, du gamétophyte femelle à maturité émerge une grande capsule dont le développement se poursuit durant la saison hivernale et atteint sa maturité au printemps ● Le transport des spores s'effectue principalement par les eaux de ruissellement sur plusieurs mètres de distance ● La multiplication végétative semble assez rare 		
HABITAT		HABITATS DE L'ESPÈCE SUR LE SITE
<p>La Buxbaumie verte est une espèce caractéristique de groupements saprolognicoles pionniers à forte « patrimonialité ». C'est une espèce pionnière méso-sciaphile, qui investit les bois pourrissant (troncs, branches, souches) de conifères, et un peu plus rarement de feuillus. Ces bois doivent être fissurés. Ils ont généralement un pH bas (entre 3,5 et 6) et ont une forte teneur en eau (65 à 90 %). La buxbaumie apprécie les situations ombragées et les conditions de forte humidité atmosphérique. Par contre elle ne se développe pas sur les bois morts encore sur pied. Les stations en ubac sont nettement plus fréquentes.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Hêtraies neutrophiles montagnardes (9130) ● Hêtraies montagnardes à Luzules (9110)
MENACES POTENTIELLES		PERSPECTIVES D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> ● Espèce sensible aux fortes éclaircies du couvert forestier et à toute opération brutale de gestion forestière ● Exploitation forestière ne laissant pas de bois pourrissant au sol 		<ul style="list-style-type: none"> ● Maintenir une intervention de gestion forestière minimale (peuplements denses, arbres morts et pourrissants) ● Conserver le caractère patrimonial de boisements ● Localiser et suivre les stations de Buxbaumie verte
ÉTAT DE CONSERVATION		SITES ET COMMUNES CONCERNÉS
<p>Elle n'est connue en Haute-Savoie qu'en deux points, dont le Salève (P. GEISLER, 1998). L'état de conservation de la population n'est pas connu.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ● Espèce potentiellement présente sur l'ensemble des surfaces boisées du Salève répondant aux conditions stationnelles décrites précédemment



Crédit photo : F. Le Driant, source : www.floreAlpes.com

Carte : État de conservation



C - Les autres espèces d'intérêt

Les oiseaux

Le Salève comptabilise 84 oiseaux nicheurs dont 13 espèces d'intérêt communautaire (Directive oiseaux, espèces protégées, listes rouges). Rappelons ici que le Salève ne fait pas partie des sites retenus au titre de la Directive Oiseaux mais que, au vue des espèces présentes et disparues, il serait intéressant d'engager des actions de préservation des oiseaux et de leurs habitats.

Dans les falaises calcaires nichent le Martinet alpin, le faucon pèlerin et le milan noir. En 2008, il semble que le Grand-duc d'Europe soit également revenu nicher ici.

Les forêts de hêtres et de sapins abritent la Bondrée apivore, une buse se nourrissant de guêpes, le pic noir et le Torcol fourmilier sur les lisières et la Bécasse dans les sous-bois denses. Une petite population de Merle à plastron niche dans les prés-bois des Pitons. La Chouette de tengmalm ne s'est pas encore reproduite au Salève (J.P. MATERAC, com.or.). Quand à la Gélinotte des bois les dernières observations semblent remonter à plus de 15 ans au Salève, bien qu'elle soit présente sur la montagne du Vuache et des Voirons tout proches.

Au niveau des pâturages parsemés d'églantiers nichent la pie-grièche écorcheur, le Hiboux moyen duc dans le bocage. Les blocs erratiques du secteurs des Crêts servent de perchoir au Traquet motteux qui semble encore nicher. Quand à la Chouette chevêche qui niche dans les vieux vergers elle ne semble plus se reproduire au Salève.

Dans les éboulis chauds et secs embroussaillés vivent les bruants fou et zizi, devenus rares au Salève.

Bien qu'il ne niche plus sur place, on observe parfois le Circaète Jean-le-blanc chasser les reptiles sur les secteurs ouverts et chauds du massif (P. GEROUDET, 1988 ; J.P. MATERAC, com.or.). L'aigle royal est observé ponctuellement en chasse mais n'y niche pas (couple de la haute-Chaîne du Jura).

Le Vautour percnoptère, la Perdrix rouge, le Merle bleu, le Merle de Roche, la Fauvette orphée et l'Engoulevent d'Europe font par contre partie des espèces disparues. Les raisons sont celles évoquées au début et probablement la fermeture du paysage depuis le début du siècle.

Les reptiles et amphibiens

Dans les secteurs chauds et embroussaillés vivent la Couleuvre d'esculape et la Coronelle lisse. Dans les mares, la Couleuvre à collier, les Grenouilles rousses, le Crapaud commun et le Triton alpestre sont fréquents, tandis que le Triton palmé est « peu représenté au Salève » (CH. VAUCHER, 1988). Dans les forêts feuillues humides on peut rencontrer la Salamandre tachetée.

Les mammifères

Les grottes du Salève servent de gîte à d'autres espèces de chauve-souris que celles d'intérêt communautaire : telles le Murin de Daubenton (*Myotis daubentoni*) (STRINATI, 1950, 53, 56a, 69) observé dans la grotte de Seillon. La Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) est fréquente près des habitations et l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*) fait l'objet d'une donnée très ancienne et géographiquement peu précise (PITTARD, 1897). Noctule commune (*Nyctalus noctula*), Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*) sont également notées sur la maille du Salève de l'Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes (CORA, 2002).

Notons une donnée historique de Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*) (STRINATI, 1950), espèce d'intérêt communautaire, dans la Grotte de Catalanna, située près du Pont de la Caille et donc toute proche du site Natura 2000 du Mont Salève.

Le chat sauvage a parfois été observé, mais il est souvent difficile de le différencier des chats domestiques redevenus sauvages (chats harets). Un individu adulte a été tué vers 1978 (Ch. VAUCHER, 1988).

Le chamois a naturellement colonisé le Salève à partir des Alpes depuis l'après-guerre. Il est chassé depuis 1977 et compte aujourd'hui un effectif stable estimé à 300 individus issus du comptage de 2004. Certains secteurs semblent avoir connus une forte diminution tandis que d'autres une

augmentation. Plusieurs hypothèses sont avancées : prédation par le Lynx, maladie, chiens errant, braconnage ?"

Le chevreuil a connu une augmentation depuis les années 90 au Salève. Mais il connaît actuellement diminution. Mais ce phénomène est constaté sur l'ensemble du territoire national. L'hypothèse de l'impact des sécheresses successives de 2003 et 2005 sur la reproduction de l'espèce est avancée."

Quelques cerfs traversent parfois le massif, mais ne semblent pas s'y installer de façon permanente. Les massifs des Voirons, des Bornes et la réserve de l'Étornelle tout proches abritent des populations de cerfs qui coloniseront peut-être un jour durablement le Salève.

Le sanglier avait bénéficié de la création d'un Groupement d'Intérêt Cynégétique sur le Salève, mais le relâchement de l'effort a conduit à une baisse des effectifs malgré la présence d'agrains qui permettent d'éloigner les sangliers des cultures de plaine, ce qui engendre quelques dégâts aux alpages.

La présence de barrières (autoroutes à l'Est/sud-est, au nord, et à l'ouest/sud-ouest) accroît l'isolement des populations saléviennes, notamment pour les mammifères. Il ne reste que le Mont Sion et les passages sous Viaduc le long des ruisseaux comme corridors.

Les invertébrés

Le Salève a été très étudié par les entomologistes. **Les fourmis du Petit Salève comptabilisent 24 espèces** sur les 63 inventoriées par FOREL en Suisse (in J. WEST, 1988), dont 12 sont nettement méridionales. **669 espèces de papillons** sur les 1857 observées dans le bassin genevois sont présentes au Salève, dont 14 méridionales. On peut citer la rare Arctide jaune, l'Ecaille fermière et le Tecla du prunier, hôte des prunelliers, et une sous-espèce endémique du Grand Apollon du Salève, Parnassius apollo salevianus (J. WEST, 1988), comme papillons remarquables du Salève en plus de ceux déjà cités. Dans une zone humide de Collonges aux pieds des éboulis dans une zones de suintement David LEDERC étudiant à LULLIER dans le cadre d'un inventaire Odonates sur le canton de Genève à observé une libellule la Cordulegaster b. boltonii.

La flore

Le Colloque organisé par la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève le 16 octobre 1987 avait réunis les meilleurs spécialistes du Salève et avait permis de faire un état des connaissances notamment botanique du Salève (A. CHARPIN, P. HAINARD, P. GEISSLER et R. CLERC, 1998).

On trouve au Salève 800 espèces de plantes, sur les 2400 espèces que compte la Suisse et 4500 espèces que comptent la France, soit respectivement le tiers et presque le cinquième de la flore de ces deux pays. Parmi ces espèces ont en relève un certain nombre qui sont rares :

- dans les zones bien exposées : Bugrane à feuilles rondes (*Ononis rotundifolia*), Anthillide des montagnes (*Anthyllis montana*), Daphné des Alpes (*Daphne alpina*), Sissymbre d'Auriche (*Sisymbrium austriaca*), Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*), Ceterach officinale (*Ceterach officinarum*), Arabis Stricta, Doronic Tue-panthères (Doronic pandalianches), Trèfle rude (*Trifolium scabrum*), Trèfle strié (*Trifolium striatum*) vulnérable sur la liste rouge départementale. De plus Serratule à tige nue (*Serratula nudicaulsi*), un chardon rare sur la liste rouge départementale et très localisé dont Denis Jordan a confirmé une station sur le Salève en 2008 (B.Boymond, com.pers.)

- des plantes montagnardes et subalpines : Serratule à tige nue (*Serratula nudicaulsi*), Renoncule vénéneuse (*Ranunculus Thora*) et la Clématite des Alpes (*Clematis alpina*) rare sur la liste rouge départementale puisqu'il n'y existe que deux stations dont celle du Salève, la plus occidentale des Alpes.

- Zones mollassiques : Doradille noire (*Asplenium adiatum-nigrum*)

- Sables sidhérolithiques : Arnica des montagnes (*Arnica montana*), Pédiculaire tubéreuse (*Pedicularis tuberosa*), Lycopode en massue (*Lycopodium clavatum*).



La flore bryologique est bien connue au Salève, avec près de 300 espèces recensées dont notamment (GEISSLER, 1998) :

- Espèces alpines : *Myurella julacea*, *Pseudoleskea incurvata*, *Timmia bavarica*.
- Espèces montagnardes : *Lophozia incisa*, *Ptilium crista-castrensis*.
- Espèces sur bois pourri : en plus de la Buxbaumie verte (*Buxbaumia viridis*) vue précédemment, *Riccardia palmata*, *Nowellia curvifolia* et *Herzogiella seligeri* indicatrices de microclimats humides. Notons qu'une relicte glaciaire, *Calliergon trifarium* a été signalé dans un marais du secteur du Beulet
- Espèces silicicoles des blocs erratiques : *Drytodon patens*, *Hedwigia ciliata*, *Isothecium myosuroides*, *Ulota hutchinsiae*.
- Espèces silicicoles du sidérolithique : *Cephaloziella divaricata*, *Lophozia bicrenata*, *Aulacomnium androgynum*, *dicranum spurium*, *Racomitrium canescens*.
- Espèces méridionales trouvées au Petit Salève : *Leptodon smithii*, *Ptychomitrium polyphyllum*.

Le groupe des hépatiques, moins connu, pourrait encore réserver de belles surprises.

Les lichens au Salève ont été moins étudiés. Quand on sait que certaines espèces sont très sensibles à la qualité de l'air, une meilleure connaissance de ce groupe permettrait d'évaluer l'impact de l'agglomération proche sur la qualité de l'air du Salève. Philippe CLERC (1988), a identifié 12 lichens, dont neuf nouveaux pour le Salève, lors d'une prospection dans une ancienne carrière de grès sidérolithiques du Salève dont: *Cladonia Floerkeana*, *Cladonia gracilis* ssp. *Gracilis*, *Micarea peliocarpa*, *Porpidia nigrocruenta* (nouvelle pour la France en 1988).

D. Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine naturel présentes sur le Salève

1. Les inventaires ZNIEFF

Le Salève a déjà été reconnu comme un site important au niveau écologique. Ainsi, 2 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) sont présentes :

- 1 de type 2 (n° 7413), actualisée en 2007 (ancien numéro régional : 7416) qui englobe tout le Salève, soit plus de 5000 ha (cf. annexe ??)
- 1 de type 1 (n°74130001) actualisée en 2007. Elle regroupe 10 anciennes ZNIEFF de type I (n°74160601 à 74160607, n°74160609, n°98440000 et n°74005200) et couvre plus de 3000 ha (cf. annexe ??).

C'est sur la base de ces inventaires que le Salève a été proposé pour intégrer le réseau NATURA 2000. Les ZNIEFF sont des inventaires d'espèces qui ne prévoient aucune mesure de gestion.

2. L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope du Petit Salève

C'est un moyen de protection de site naturel pris par le préfet qui vise à protéger un milieu contre les activités qui portent atteinte à son équilibre biologique. Ce biotope doit être nécessaire à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces faunistiques et/ou floristiques intéressantes, mais pas nécessairement protégées. Le Petit Salève bénéficie de ce statut de protection



depuis 1988. Le périmètre de protection délimite une surface de 210 ha répartis sur deux communes : Monnetier-Mornex (160 ha) et Étrembières (50 ha) (cf. [annexe ??](#)). Les terrains concernés par l'arrêté sont pour plus des 2/3 de la surface boisée, dont une partie relève du régime forestier. C'est pourquoi la gestion a été confiée par la DDAF à l'Office National des Forêts (ONF), par conventionnement.

Une action a été entamée en 1995 avec la collaboration d'un moutonnier qui, après convention avec la commune, a fait pâturer ses bêtes sur ces parcelles. En parallèle, le Syndicat Mixte du Salève a réalisé des opérations de débroussaillage. Compte tenu de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire (forêt de châtaigniers, site remarquable d'orchidées), la mise en place de Natura 2000 va permettre d'apporter des financements pour la réalisation de certaines mesures préconisées dans le cadre du plan de gestion réalisé par l'ONF.

3. La Directive de Protection et de Mise en Valeur des Paysages

La directive de protection et de mise en valeur des paysages est une procédure issue de la « loi paysage » du 8 janvier 1993. Elle détermine « *les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères* ». Elle est définie comme étant un instrument privilégié pour protéger des territoires remarquables dans un cadre intercommunal, qui ne font pas l'objet d'autres prescriptions d'ensemble. Le massif de Salève a fait ainsi l'objet de quatrième directive mise à l'étude en France. Le décret en conseil d'Etat du 27 février 2008 a promulgué la seconde directive de France au Salève. Les principes de la directive s'imposent aux documents d'urbanisme.

Les principes de maintien de l'ouverture du plateau sommital ou encore celui de favoriser le mélange d'essences sur les versants, viendront renforcer la préservation d'habitat d'intérêt communautaire.

4. Les périmètres de protection de captage d'eau

Les périmètres permettent la protection des sources et résurgences qui alimentent les différents captages. Ils sont au nombre de 15 sur le site Natura 2000. La réglementation des pratiques sur ces zones est définie par trois types de périmètre :

- les périmètres de protection immédiats où toute activité et travaux sont interdits.
- les périmètres de protection rapprochés. Y sont interdits : la construction d'installation classée et le dépôt d'immondices. Y sont réglementées : les exploitations agricoles, notamment pour l'épandage et les stockages.
- les périmètres de protection éloignés : les installations de bâtiments agricoles sont soumises à autorisation.

5. Mesures de protection inhérentes au régime forestier

Le versant ouest du Salève est très accidenté et entrecoupé de barres rocheuses. Ceci rend difficile l'exploitation forestière. Ici la majorité des forêts ne sont pas ou très peu exploitées de longue date ce qui est favorable à la biodiversité. En forêt soumise sur les 1477 ha de forêt communale 110 ha sont constitués de parcelles non exploitées dites d'intérêt écologique général. D'autres part 128 ha sont classés en série de protection et production ce qui signifie que.



6. Autres mesures de protection

Certaines communes ont pris des arrêtés municipaux pour limiter la circulation des véhicules à moteurs sur certaines voies carrossables au Salève : Beaumont pour la route forestière de la Thuile, Archamps pour la route forestière de Petit Pommier, Cruseilles pour la route forestière de la Grande montagne.



Carte : les différentes actions
de conservation du Salève



PARTIE 3 : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Cette partie correspond à l'analyse des enjeux identifiés sur le site. Au regard des menaces et des problématiques affectant les habitats et les espèces d'intérêts communautaires, il s'agit d'adopter des objectifs de gestion afin d'assurer leur préservation.

A. Les facteurs de dégradation des habitats naturels et des habitats d'espèces au Salève

1. Un facteur global : le blocage des dynamiques « naturelles » de régénération des milieux

Dans une dynamique naturelle, la mosaïque des habitats est le fruit de la combinaison de différents facteurs :

- selon les conditions édaphiques (climat, sol et sous-sol, hygrométrie, etc.), la végétation adaptée variera ;
- pour un même ensemble de conditions édaphiques, la dynamique dite « progressive » de la végétation conduisant d'un milieu pionnier très ouvert vers un milieu climacique forestier « fermé » se fait plus ou moins rapidement ;
- partout, des incidents naturels peuvent apporter une réouverture du milieu, un retour vers un milieu plus jeune : feu, inondation, tempête, glissement de terrain, maladie, etc.

Dans nos pays contrôlés par l'Homme pour lui assurer sécurité, nourriture, abris et réponses à ses autres besoins, les facteurs naturels de régénération sont de plus en plus réfrénés. C'est ainsi que la dynamique évolutive de la végétation vers un stade climacique ne trouve plus de limite naturelle spontanée et conduit vers une homogénéisation des habitats et des espèces en faveur des stades climaciques fermés.

C'est pourquoi l'Homme gestionnaire des espaces naturels tente d'agir pour entretenir les biocénoses pionnières et transitoires et conserver ainsi la diversité des conditions de milieu synonyme de biodiversité.

Au Salève, la disparition de certaines pratiques agricoles, comme la fauche ou le pâturage, sur le plateau sommital entraînerait une **fermeture de l'habitat** par la densification des strates ligneuses au sein des formations végétales. C'est le facteur d'altération des habitats naturels le plus répandu sur le site. L'enjeu est donc de maintenir une pression d'intervention suffisante afin de maintenir les habitats herbacés à leur stade.

L'autre dynamique progressive identifiée sur le site et présentant un risque est celle de l'**assèchement** des zones humides (mares, tourbières), toutes concernées. Le phénomène de comblement peut aboutir à l'assèchement total de la pièce d'eau : les successions végétales conduisent à la constitution d'un sol sur lequel s'établissent des communautés de moins en moins tributaires de l'eau, et contribuant elles-mêmes à l'assèchement du système.

Cependant, l'absence d'intervention sur certaines parcelles depuis des décennies permet d'obtenir des habitats avec un haut **degré de naturalité**, indispensable à certaines espèces comme la Buxbaumie verte (*Buxbaumia veridis*).

La définition d'objectifs de gestion peut donc aboutir à la non-intervention : il ne s'agit pas de contrecarrer la totalité des dynamiques naturelles mais de définir une stratégie de conservation adaptée au maintien de la biodiversité.

2. Des facteurs locaux

a) La fréquentation touristique

Localement, certains facteurs liés à l'activité touristique peuvent nuire aux habitats naturels. C'est notamment le cas lors de la **création de voie d'escalade** ou de via ferrata ou lors de leur restauration. La création d'une nouvelle voie impose la purge des parois rocheuses. Cette action a pour but de dégager les prises et d'éviter tous risques de glisse. Lors de cette opération la végétation est arrachée, sans connaissance systématique des espèces détruites.

L'aménagement d'un nouvel équipement de ce genre amène également une nouvelle fréquentation, qui peut **perturber la tranquillité de l'habitat** et notamment de certaines espèces d'oiseaux qui nichent dans ces milieux, comme le Faucon pèlerin ou le Grand corbeau. En termes de nuisance, il faut également aborder le sujet de la fréquentation des grottes durant les périodes d'hivernage des chauves-souris. Ces populations sont très sensibles au dérangement.

Le **piétinement** est un autre facteur de dégradation des habitats naturels observé au Salève. Le passage et le stationnement des promeneurs peuvent induire, à des degrés divers selon leur nature et leur intensité, la dégradation des communautés végétales. La mise à nu du sol, le déchaussement des herbacées, ou encore le développement des espèces résistantes au piétinement et au tassement du sol, en sont les principales conséquences. Au Petit Salève, sur les secteurs de pique-nique, le piétinement est intense. De manière tout aussi intense mais sur une surface plus importante, les pelouses à proximité de l'Observatoire du Salève souffrent de ce type de dégradation, le public venant contempler le panorama sur Genève.

b) Les pratiques agricoles

Les mutations de l'activité agricole ont amené les agriculteurs à adopter de nouvelles pratiques, parfois préjudiciables pour les habitats naturels :

- L'utilisation excessive et systématique de produits phytosanitaires
- L'utilisation excessive d'amendements organiques et de fertilisants
- Les travaux du sol visant la transformation du couvert végétal

Même si à l'heure actuelle le Salève n'est que peu concerné par ces pratiques, il n'est pas exclu dans l'avenir qu'elles se développent. L'ensemble de ces pratiques contribue à banaliser et à dégrader les habitats naturels.

Concernant le pâturage, on observe localement des phénomènes de piétinement ou de surpâturage notamment aux abords des points d'eau. Certaines mares n'étant pas mise en défens sont sujettes à ces types de dégradations.

c) Les pratiques forestières

Les pratiques forestières pouvant dégrader les habitats naturels sont :

- l'utilisation pour les plantations d'espèces allochtones
- les traitements forestiers réguliers du type futaie régulière
- l'aménagement de pistes ou d'aires de dépôt dans des habitats sensibles
- l'utilisation excessive et systématique de produits phytosanitaires et d'amendements
- les coupes à blanc sur des surfaces importantes (plus d'un hectare)
- la destruction systématique du sous-bois lors de travaux de régénération
- la mise en exploitation de parcelle à forte naturalité

Au Salève la gestion forestière est relativement extensive, mais se concentre sur des forêts où l'Epicéas, ici en limite écologique, a été largement favorisé. Les récentes attaques d'Ips typographe sur cette

essence devraient conduire les forestiers à préférer d'autres essences. Mais les choix qui seront fait devront avoir une incidence sur la qualité des milieux : Sapin Douglas, Mélèze ou Erables ?

B. La définition des objectifs de développement durable

Le Salève est une montagne riche en habitats naturels remarquables mais où les enjeux sont multiples, à la fois économiques, écologiques et touristiques. La présence de l'homme sur ce massif constitue une nécessité pour le maintien des habitats d'intérêt communautaire. Cependant certaines de ses pratiques sont de réels menaces qui pourraient remettre en question le fragile équilibre à l'origine de cette richesse écologique. Il est donc nécessaire de définir les objectifs d'une gestion durable capable de concilier l'ensemble de ces facteurs et d'aboutir au maintien, voire à la restauration, de la biodiversité.

1. Les objectifs à long terme par milieu

a) Milieux ouverts : prairies et pelouses

Certaines zones agricoles sont sous-exploitées (pelouse) et se referment, d'autres connaissent une intensification (prairies de fauche) dont la diversité floristique diminue. L'objectif sera donc de :

☐ **Stopper la fermeture et la banalisation des milieux ouverts.**

b) Milieux forestiers

Le site du Salève présente une importante surface de zones forestières. Cependant, toutes ces forêts ne font pas l'objet d'une gestion sylvicole, la plupart d'entre elles ne présentant que peu d'intérêt économique. Pour celles ayant une vocation de production et présentant des habitats communautaires, l'objectif à long terme sera de :

☐ **Maintenir une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières.**

c) Milieux humides : mares, tourbières

Compte tenu de la géologie du Salève, la présence de points d'eau sur le Salève représente de nombreux enjeux à la fois économiques (abreuvoir pour le bétail, source d'eau potable, ...) et écologiques (présence d'espèces rares, ...). L'objectif sera donc de :

☐ **Conserver la valeur écologique et hydrologique des zones humides.**

d) Milieux rupestres : grottes et falaises

Les milieux rupestres abritent de nombreuses espèces rares (le Faucon pèlerin, quatre espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire, ...). Les parois et grottes du Salève ont été et sont encore des espaces privilégiés pour les activités du type escalade, spéléologie, randonnée, vol libre, amenant sur certains secteurs les plus attractifs une fréquentation importante. Cette dernière n'est pas toujours conciliable avec la préservation d'espèces rares comme le Faucon pèlerin (lors de sa période de nidification) ou les chauves-souris (lors de leur période d'hibernation). L'objectif sera donc de :

☐ **Conserver le caractère naturel et le rôle de refuge des falaises et des grottes.**

2. Les objectifs à long terme relatifs à l'ensemble du site Natura 2000 « Salève »

a) Objectif relatif à l'accueil et à la pédagogie

La proximité d'une grande agglomération (Genève-Annemasse) induit une fréquentation importante sur le massif du Salève. Afin de concilier la demande d'espace de loisir et les objectifs de conservation cités précédemment, il convient d'adapter les infrastructures d'accueil et de sensibiliser le public à leur environnement.

➤ **Sensibiliser les usagers du Salève à la conservation des habitats et espèces les plus fragiles**

b) Objectif relatif à l'amélioration des connaissances naturalistes

Les inventaires concernant les espèces d'intérêt communautaire du Salève nécessitent une mise à jour. La définition de mesures de gestion ainsi que la mise en place d'un programme de suivi imposent la réalisation d'inventaires aussi bien floristiques que faunistiques.

➤ **Surveiller l'état de conservation des espèces les plus fragiles**

c. Tableau synthétique

Type de milieu	Habitats d'intérêt	État de conservation	Surface	Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
Milieux ouverts	Pelouses sur débris rocheux	* *	19	Stopper la fermeture et la banalisation des milieux ouverts	- Maintien des zones ouvertes par le pâturage ou la fauche - Recul des zones colonisées par les ligneux (intervention mécanique ou manuel)
	Prairies sèches à Brome érigé	*	26		
	Prairies semi-sèches à Brome érigé	* *	261		
	Sites d'orchidées remarquables	* *	27		
	Prairies de fauche de montagne	* *	81		
Milieux forestiers	Hêtraies montagnardes à Luzules	*	161	Maintenir une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières	- Irrégularisation des peuplements forestiers - Maintien des essences forestières caractéristiques
	Hêtraies neutrophiles montagnardes	* * *	258		
	Hêtraies calcicoles à Laïches	* *	537		
	Forêt de Châtaigniers	*	7		
	Forêt à Pinus uncinata	*	0,5		
Milieux humides	Tourbière haute active	* *	0,5	Conserver la valeur écologique et hydrologique des zones humides	- Restauration des zones humides, lutte contre leur atterrissement
	Dépressions sur substrats tourbeux	*	9		
	Mares à Characées	* *	0,4		
Milieux rupestres	Falaises calcaires	* *	116	Conserver le caractère naturel et le rôle de refuge des falaises et des grottes. Eviter l'aménagement de sites importants pour la biodiversité.	- Contrôle de la fréquentation - Sensibilisation des usagers
	Grottes non exploitées	* *	-		

* mauvais état de conservation ; * * état de conservation moyen ; * * * bon état de conservation

Carte des objectifs

PARTIE 4 : MESURES DE GESTION CONTRACTUELLES

L'objectif de la démarche Natura 2000, en France, est de créer **un outil contractuel** afin de faciliter le développement des pratiques de gestion des milieux naturels adaptées à leur conservation, tout en tenant **compte des contraintes socio-économiques et culturelles locales**.

Le DOCOB doit contenir l'ensemble des éléments permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et de mener des actions concrètes en direction des habitats naturels et des espèces répertoriés sur le site. C'est le lien entre un objectif général de conservation des habitats naturels et des espèces et le « terrain ». Á ce titre, le DOCOB contient plusieurs **cahiers des charges types** applicables aux contrats Natura 2000. Ces cahiers des charges types seront regroupés en fonction des milieux qu'ils concernent, nous distinguerons donc :

- les cahiers des charges pour les milieux non agricoles et non forestiers
- les cahiers des charges pour les milieux forestiers
- les cahiers des charges pour les milieux agricoles

A. Caractéristiques générales du contrat Natura 2000

► Le **bénéficiaire** du contrat Natura 2000 doit être titulaire de droits réels ou personnels sur un terrain inclus dans le site Natura 2000. Le titulaire peut être une personne morale ou physique, privée ou publique. Il sera donc selon les cas :

- soit le propriétaire
- soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil, ...)

► Le contrat Natura 2000 est conclu pour une **durée minimale de 5 ans**

► Le **préfet** signe le contrat Natura 2000, il est également chargé de l'exécution des clauses financières du contrat.

► Concernant le **contenu du contrat Natura 2000**, il doit comporter :

- Le **descriptif des opérations** à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou de restauration définis dans le DOCOB, avec l'indication des travaux et prestations d'entretien et de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats, et la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent.
- Le **descriptif des engagements** identifiés dans le DOCOB qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière ainsi que le montant, la durée et les modalités de versement.
- **Les points de contrôle et les justificatifs** à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

► Afin d'adapter au mieux les mesures de gestion Natura 2000 à chaque cas (habitats naturels ou habitats d'espèces présents ou en mesure d'être restaurés, types de peuplement forestier), tout contrat Natura 2000 fera l'objet d'un **diagnostic préalable**. Ce diagnostic consistera en un état initial et il précisera la localisation, la nature et le calendrier des actions techniques envisagées. Il ne sera pas à la charge du contractant et il sera réalisé soit par la structure animatrice soit par un organisme désigné. Il devra être cosigné par le contractant et la structure l'ayant réalisé et servira d'état de référence lors



du contrôle de la mise en œuvre effective des opérations (contrôle par services déconcentrés de l'état ou C.N.A.S.E.A.⁹).

► Toute **dérogation** devra faire l'objet d'une demande et d'une réponse écrite par la DIREN. Toute modification des engagements liée à un non respect involontaire de la part du contractant devra être notifiée par écrit au service instructeur dans les meilleurs délais.

Les cahiers des charges comportent des engagements non rémunérés et des engagements rémunérés. Sur certains points, et dans des cas particuliers, il pourra y avoir exceptionnellement dérogation écrite de la DIREN.

► Les **montants des aides** proposés pourront si nécessaire être révisés au cours des six ans de validité du document d'objectifs. Il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les contrats déjà en cours au moment de cette éventuelle révision, et les contractants bénéficieront, quoiqu'il advienne, des montants forfaitaires et des taux d'aides prévus lors de la signature du contrat.

► Les mesures sont présentées selon **3 catégories** :

- les mesures concernant les milieux non agricoles et non forestiers : mesures finançables au titre de l'annexe J du PDRN¹⁰.
- les mesures concernant les milieux forestiers : mesures finançables au titre de l'annexe i.2.7 du PDRN selon des barèmes régionaux.
- les mesures concernant les milieux agricoles : mesures finançables au titre des M.A.E T (Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées) définies dans le PDRH¹¹.

Dès lors qu'aucune disposition particulière ne le spécifie dans les conditions d'éligibilité, et dès lors qu'un des habitats visés (habitat naturel ou d'espèce) est présent ou en mesure d'être restauré sur les parcelles contractualisées, ces mesures peuvent être cumulables, bien que la règle générale soit d'un seul contrat sur une même surface.

B. Dispositifs de suivi des parcelles

Le bénéficiaire s'engage à autoriser, en ayant été averti au préalable, le suivi de ses parcelles par la structure animatrice Natura 2000 (ou son maître d'ouvrage délégué), en vue notamment de procéder :

- Durant le contrat, à des éventuels suivis et réajustements des cahiers des charges (détail des travaux...) si des données ou éléments nouveaux sur les parcelles les requièrent.
- Au terme du contrat si nécessaire, pour l'évaluation de la pertinence des mesures et cahiers des charges mis en œuvre.

⁹ C.N.A.S.E.A. : Centre National d'Aménagement des Structures Animatrices des Exploitations Agricoles

¹⁰ P.D.R.N. : Plan de Développement Rural National

¹¹ P.D.R.H. : Plan de Développement Rural Hexagonal



C. Cahiers des charges types

Les contrats Natura 2000 sont cadrés par le PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) 2007-2013 :

- En milieux non agricoles et non forestiers
Les contrats sont cadrés par l'axe 3 du PDRH, dispositif 323 B « contrat de gestion Natura 2000 dans les milieux non agricoles et non forestiers – Génie écologique »

- En milieux forestiers
Les contrats sont cadrés par l'axe 2 du PDRH, dispositif 227 B « aide aux investissements non productifs en forêt Natura 2000 – Biodiversité forestière »

- En milieux agricoles
Les contrats sont cadrés par l'axe 2 des MAE T (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées), dispositifs 214-I1 et 216 A : investissement non productifs sur milieux agricoles Natura 2000.

1. Cahiers des charges des « contrats Natura 2000 » pour les milieux non agricoles et non forestiers

a) Mesures de gestion visant le maintien et la restauration des milieux ouverts non agricoles

Site Natura 2000 « SALÈVE » (FR 8201712)		CONTRAT NATURA 2000
PDRH 323 B	CHANTIER LOURD DE RESTAURATION DE MILIEUX OUVERTS	
A 323 01 P		
Descriptif des opérations		
Habitats et espèces communautaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sur débris rocheux à graminées et annuelles (6110) - Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé (6210) - Sites à orchidées remarquables (6210) 	<ul style="list-style-type: none"> - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) - Chiroptères : Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)
Objectifs de la mesure	Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.	
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la surface en pelouse et prairie - Rétablir les conditions stationnelles : ensoleillement maximal et oligotrophie - Retour d'espèces floristiques et faunistiques remarquables - Maintien ou retour des populations remarquables à une importance viable 	
Degré d'urgence	Prioritaire	
Périmètre d'application		
Parcelles concernées	<p>Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées :</p> <p style="padding-left: 20px;">Parcelles soumises au régime forestier :</p> <p style="padding-left: 40px;">4,2 ha parcelles forestières 5 et 6 de la forêt communale de la Muraz : parcelles cadastrales D835 et D47</p> <p style="padding-left: 40px;">5,3 ha parcelles forestières 11, 12, 14, 16 et 21 de la forêt communale de Monnetier-Mornex : parcelles cadastrales A427, A2255, A 1149, A1239, et A2037 et Mont des ânes</p> <p style="padding-left: 40px;">0,9 ha au Coin FC Collonges parcelles cadastrales :A864, A 860.</p> <p style="padding-left: 20px;">Parcelles privées :</p> <p style="padding-left: 40px;">1,7 ha au Sappey à Clarnant : parcelles cadastrales A508, A1463, A1462, A1459, A504, A1453.</p> <p style="padding-left: 40px;">3,5 ha à la Muraz aux Molliets : section E parcelles cadastrales 639, 640, 641, 642, 643, 1588, 781, 780, 1587, 625, 630, 626, 623, 624, 632, 631, 619.</p> <p style="padding-left: 40px;">1 ha le Beulet/Archamps parcelles : de C0311 à C0447</p> <p style="padding-left: 40px;">0,1 ha Luches Lapiés à Monnetier-Mornex</p> <p style="padding-left: 40px;">0,5 ha à la Saisiaz à Collonges</p>	
Surfaces	17,2 ha	
Conditions d'éligibilité	Les modalités de gestion après le chantier d'ouverture doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré.	
Actions complémentaires	Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts (A32303P, A32303E A32304P, A32305P).	
Descriptif des engagements		

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Dévitalisation par annellation - Dessouchage - Rabotage des souches - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des périodes d'autorisation des travaux - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Pas de retournement - Pas de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB - Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000
Dispositions particulières	Interventions en dehors de la période de nidification de l'avifaune et tenir compte des cycles biologiques des espèces d'intérêt patrimonial (orchidées, laineuse,..). Broyage centrifuge ou par bandes
Fréquence d'intervention	1 fois durant les 5 ans
Compensations financières	
Coût de l'opération/Montant de l'aide	Aide accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Coût total estimatif : 71 300 € HT Financement : 50% État, 50% Europe
Durée et modalité de versement des aides	Durée du contrat : 5 ans 50% du montant prévu à titre d'acompte, sur devis, et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur) Preuve d'encaissement pour toutes les factures éditées
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) - Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (plans, photographies, orthophotos, ...) - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Groupement végétal, espèces végétales ou animales indicatrices de l'habitat

PDRH 323 B

CHANTIER D'ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS PAR GYROBROYAGE OU DEBROUSSAILLAGE LEGER**A 323 05 R****Descriptif des opérations**

Habitats et espèces communautaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - 5130, Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires - 6210, Pelouses sèches semi-naturelles et faciès 'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables) - 7150, Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> - 7110, Tourbière haute active 	<ul style="list-style-type: none"> - 1074, Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) - 1303, <i>Rhinolophus hipposideros</i> - 1304, <i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
Objectifs de la mesure	<p>Cette action vise au maintien de surfaces ouvertes abandonnées par l'agriculture et lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité. Cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines tâches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune ou la molinie par exemple). Elle est réalisée au profit des espèces ou habitats justifiant la désignation d'un site, et couvre les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.</p>	
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la surface en pelouse et prairie - Maintenir les conditions stationnelles : ensoleillement maximal et oligotrophie - Maintien d'espèces floristiques et faunistiques remarquables - Maintien ou retour des populations remarquables à une importance viable 	
Degré d'urgence	Moyen	
Périmètre d'application		
Parcelles concernées	<p>Parcelles soumises au régime forestier :</p> <p>1,3 ha parcelle forestière 8 de la forêt communale de Collonges : parcelles cadastrales A864, 860, 864 et 875 ; B714 et 177.</p> <p>4,2 ha parcelles forestières 5 et 6 de la forêt communale de la Muraz : parcelles cadastrales D835 et D47</p> <p>6,3 ha parcelles forestières 11, 12, 14, 16 et 21 et table d'orientation de la forêt communale de Monnetier-Mornex : parcelles cadastrales A427, A2255, A 1149, A1239 et A2037</p> <p>Parcelles privées :</p> <p>1,4 ha au Sappey chez Boget : parcelles cadastrales A 313</p> <p>1,7 ha au Sappey à Clarnant : parcelles cadastrales A508, A1463, A1462, A1459, A504, A1453.</p> <p>0,4 ha tourbière et marais des Pitons au Sappey</p> <p>3,5 ha à la Muraz aux Molliets : section E parcelles cadastrales 639, 640, 641, 642, 643, 1588, 781, 780, 1587, 625 , 630, 626, 623, 624, 632, 631, 619.</p> <p>1 ha le Beulet/Archamps parcelles : de C0311 à C0447</p>	
Surfaces	19,7 ha	
Conditions d'éligibilité	-	
Descriptif des engagements		

Engagements rémunérés	<p>Tronçonnage et bûcheronnage légers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) - Lutte contre les accrus forestiers, suppression des rejets ligneux - Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe - Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits - Arrasage des tourradons - Frais de mise en décharge - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
Engagements non rémunérés	<p>Période d'autorisation des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
Dispositions particulières	<p>Interventions en dehors de la période de nidification de l'avifaune et tenir compte des cycles biologiques des espèces d'intérêt patrimonial (orchidées, laineuse,..).</p> <p>Broyage centrifuge ou par bandes</p>
Fréquence d'intervention	3 sur le 5 ans
Compensations financières	
Coût de l'opération/Montant de l'aide	<p>Aide accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles.</p> <p>Coût total estimatif : 48020,00 € HT Financement : 50% État, 50% Europe</p>
Durée et modalité de versement des aides	<p>Durée du contrat : 5 ans</p> <p>50% du montant prévu à titre d'acompte, sur devis, et solde versé 3 mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur)</p> <p>Preuve d'encaissement pour toutes les factures éditées</p>
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	<p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Groupement végétal, espèces végétales ou animales indicatrices de l'habitat

2. Cahiers des charges des « contrats Natura 2000 » pour les milieux agricoles

Le financement des mesures de gestion concernant les milieux agricoles se fait via la contractualisation de mesures agro-environnementales. Il est réservé aux exploitants agricoles.

Les MAE sont précisées au sein de la mesure 214 de l'axe 2 du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal). Le PDRH est le document de programmation pour la mise en œuvre dans l'Hexagone du Règlement du Conseil européen n°1698/2005 relatif au développement rural. Il définit la politique de développement rural, deuxième pilier de la PAC, pour la période 2007-2013. Les MAE regroupent 9 dispositifs différents. Celui qui nous intéresse pour la mise en place de la gestion Natura 2000 est le **dispositif I** : dispositif territorialisé, construit au niveau régional. Ce sont les **MAE territorialisées** ou « MATER » ou « MAE T ».

Pour contractualiser des MAE, l'agriculteur devra être à jour de ses redevances environnementales (pollution élevage et irrigation), respecter la conditionnalité appliquée jusqu'en 2006 aux seuls bénéficiaires d'aides du 1^{er} pilier de la PAC, et respecter les exigences complémentaires concernant l'utilisation des fertilisants et des produits phytosanitaires. Ces deux dernières exigences remplacent le respect des Bonnes Pratiques Agricoles Habituelles (BPAH) du PDRN 2000-2006.

Outre les prescriptions de la conditionnalité du 1^{er} pilier de la PAC, la réglementation européenne prévoit des exigences propres aux MAE dans les domaines de la fertilisation et de l'utilisation de produits phytosanitaires. Le PDRH mentionne à cet effet les obligations que devra respecter le bénéficiaire sur l'ensemble de son exploitation.

La règle générale veut que 2 mesures maximum soient contractées pour une même parcelle, avec la seconde plus contraignante que la première. Certaines dérogations resteront possibles selon les circonstances.

L'application des MAE territorialisées se fait essentiellement sur des Zones d'Action Prioritaires (ZAP), identifiées par chaque Région et correspondant principalement à des enjeux « eau » ou « biodiversité ».

L'ensemble des sites Natura 2000 est donc concerné.

A l'intérieur des ZAP doivent être définis les « territoires ».

Un « territoire » désigne ainsi une zone sur laquelle les enjeux environnementaux et les pratiques agricoles sont suffisamment homogènes pour rendre pertinent le choix d'une ou deux mêmes mesures de gestion agro-environnementale.

Les surfaces éligibles à des MAE au Salève concernent les surfaces déclarées à la PAC à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 et pour les unités pastorales possédant des habitats d'intérêts communautaires.

Au Salève pour la période 2009-2013 il a été fait le choix avec les instances agricoles et en concertation avec les exploitants concernés de mettre en œuvre la mesure « Herbe 09 Gestion pastorale ». Cette mesure portera sur les surfaces faisant l'objet de pâturage, y compris les prairies de fauches qui sont pâturées à l'automne. De même les mares à Chara situées dans les unités pastorales ont un usage agricole. Cette mesure va donc permettre d'optimiser la gestion du pâturage, l'entretien et la fauche de ces espaces dans un objectif de maintien de la biodiversité.

Les investissements nécessaires à la restauration de pelouses fortement embroussaillées ou de mares fortement atterries se feront dans le cadre de Plan Pastoral territorial mis en œuvre par le Syndicat Mixte du Salève et une future Association Foncière Pastorale. Ce plan prévoira le respect des préconisations Natura 2000 pour la réalisation des travaux.



MAE T		GESTION PASTORALE												
HERBE 09														
Descriptif des opérations														
Habitats et espèces communautaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sur débris rocheux à graminées et annuelles (6110) - Prairies sèches et semi-sèches à Brome érigé (6210) - Prairies de fauche de montagne (6520) - Mares à Chara (3140) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les chiroptères : Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) - Laineuse du prunellier (<i>Eriogaster catax</i>) 												
Objectifs de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir la mosaïque de milieux (strates herbacés et ligneux bas et quelques ligneux hauts) qui font la richesse biologique des espaces pâturés et fauchés sur le massif - Maintenir la qualité biologique des mares à Chara et leur attrait pour les batraciens - Eviter le surpâturage ou le sous pâturage. - Adapter le pâturage ou la fauche à la spécificité de ces milieux, en se basant sur un plan de gestion pastoral. 													
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les surfaces en pelouse et prairie - Préservation de bosquets d'épineux (églantier, aubépine et prunellier notamment) indispensable à la biodiversité et notamment laineuse du Prunellier : 5 – 20 % de recouvrement - Maintien des arbres isolés existants caractéristiques du paysage des alpages et indispensables au maintien de la biodiversité. - Retour d'espèces floristiques et faunistiques remarquables 													
Degré d'urgence	Prioritaire													
Périmètre d'application	L'ensemble des alpages et prairies de fauches inclus dans le site Natura 2000 déclarés à la PAC													
Descriptif des engagements														
Engagements rémunérés	Cahier des charges MAE T :													
	<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Obligations du cahier des charges</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">Contrôles sur place</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">à respecter en contrepartie du paiement de l'aide</th> <th style="text-align: center;">Modalités de contrôle</th> <th style="text-align: center;">Pièces à fournir</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. Le plan devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année</td> <td>Plan de gestion pastorale établi par une structure agréée</td> <td>Plan de gestion pastoral</td> </tr> <tr> <td>Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées</td> <td>Visuel et documentaire : Cahier d'enregistrement à comparer au plan de gestion annuel</td> <td>Cahier d'enregistrement des interventions</td> </tr> </tbody> </table>	Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place		à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. Le plan devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année	Plan de gestion pastorale établi par une structure agréée	Plan de gestion pastoral	Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées	Visuel et documentaire : Cahier d'enregistrement à comparer au plan de gestion annuel	Cahier d'enregistrement des interventions	
Obligations du cahier des charges	Contrôles sur place													
à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Modalités de contrôle	Pièces à fournir												
Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les surfaces engagées, incluant un diagnostic initial de l'unité pastorale. Le plan devra préciser la gestion pour chaque unité pastorale engagée et chaque année	Plan de gestion pastorale établi par une structure agréée	Plan de gestion pastoral												
Mise en oeuvre du plan de gestion pastorale sur les surfaces engagées	Visuel et documentaire : Cahier d'enregistrement à comparer au plan de gestion annuel	Cahier d'enregistrement des interventions												
<p>Ce plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, • Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), • Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, 														

Engagements rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> • Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés), • Installation/déplacement éventuel des points d'eau, • Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle, • Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité : mares à Chara, prairie de fauche de montagne notamment. <p>Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agro-environnemental sur le territoire.</p>
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de phytocides localisée en complément d'autres méthodes de lutte : mécaniques, manuelle - Phytocides proscrit aux abords des mares - Pour l'entretien des arbres isolés et des bosquets, obligatoire pendant la période hivernale - Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000
Dispositions particulières	<p>Préconisations qui devront être prises en compte dans les plans de gestion pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des essences buissonnantes, arbustives et arborées ne doivent pas excéder 20 % de recouvrement de la surface, un minimum de 5 % d'arbustif doit être maintenu. Les essences conservées doivent appartenir à la flore locale et être variées. Privilégier les essences à baies. - L'entretien des strates buissonnantes et arbustives doit être mécanique ou manuel et réalisé en dehors des périodes sensibles à la faune et flore soit entre Octobre à Février - Absence de toute fertilisation sur les prairies maigres calcicoles (6110 et 6210) pâturées - Limitation de la fertilisation sur les prairies fauche suivre les prescriptions de la PHAE 2 à savoir : 125-90-160 en unités de N-P-K maxi (organique + minéral) dont 60 unités de minéral pour N-P-K - Date de fauche à adapter aux situations locales par le plan de gestion pastoral mais doit intervenir après la floraison des graminées. Pour les sites remarquables à orchidées (6210) le pâturage ou la fauche de ces zones doit intervenir après fin juin ou après la floraison des orchidées. - Pour les mares à Chara, tous travaux d'entretien doit avoir lieu de la mi-septembre à fin décembre. - L'utilisation de produits phytosanitaires pourra se faire pour lutter contre les espèces envahissantes telles que les chardons (cirses), orties, rumex et ronces ainsi que les rejets issus des destructions mécaniques des églantiers, pruneliers et aubépine. Ces traitements devront se faire de façon localisée, <u>en complément</u> d'autres méthodes d'entretien tel que le pâturage. Pour les mares les traitements phytosanitaires dans et aux abords immédiats de celles-ci doivent être proscrits. - Mise en défend des mares pour éviter le piétinement par le bétail - Pas de bâchage de mare et maintien de berges inclinées
Fréquence d'intervention	Le plan de gestion pastorale devra être réalisé au plus tard le 1er juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement. Le contrat est engagé pour 5 ans.
Compensations financières	
Montant de l'aide	53 €/ha/an pendant 5 ans. Coût total sur 5 ans et sur 420 ha : 100 170 €
Durée et modalité de versement des aides	5 ans
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	Voir tableau du cahier des charges (description des engagements)

Indicateurs de suivi et d'évaluation	Taux de recouvrement des espèces buissonnantes, arbustives et arborées Groupement végétal, espèces végétales ou animales indicatrices de l'habitat
Surfaces d'habitats concernées et éligibles (surfaces PAC)	
	<ul style="list-style-type: none"> - Pelouses sur débris rocheux pâturées : 8 ha - Pelouses sèches et semi-sèches à Brome érigé pâturées ou fauchés : 220 ha - Prairies de fauches de montagne : 66 ha - 8 Mares à Chara en alpage : 0 ha 2 - Hêtraie mésophile 53 ha - Hêtraies acidiphile 6 ha <p style="text-align: right; margin-right: 20px;"> <u>Surface totale</u> 353 ha 2 </p> <p>Les contrats seront signés sur une surface total de 420 ha incluant 67 ha hors habitat communautaire.</p>

3. Cahiers des charges des « contrats Natura 2000 » pour les milieux forestiers

Site Natura 2000 « SALÈVE » (FR 8201712)		CONTRAT NATURA 2000
PDRH 227	CREATION ET/OU RETABLISSEMENT DES CLAIRIERES OU DE LANDES DANS DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	
F 227 01		
Actions complémentaires :		
Action incompatible avec :		
Descriptif des opérations		
Habitats et espèces communautaires visés	<ul style="list-style-type: none"> - 6110 : Pelouses sur débris rocheux à graminées et à annuelles ; Pelouses sèches et semi-sèche 	<ul style="list-style-type: none"> - 1324 : Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) - 1308 : Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>) - 1303 : Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>) - 1304 : Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) 1074 : Laineuse du Prunelier (<i>Eriogaster catax</i>)
Objectifs de la mesure	<p>La mesure concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces concernées ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Double objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Intégrer la préservation des espèces à enjeu patrimonial dans la gestion forestière - - Favoriser l'équilibre sylvo-cynégétique 	
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement des orchidées remarquables - Recréer des milieux ouverts, terrains de chasse des chiroptères - Recréer des écotones, milieux de transition entre forêt et milieu ouvert, riches en diversité biologique et favorables à de nombreuses espèces remarquables tel le Lynx - Limiter les dégâts de gibier sur les milieux agricoles, le gibier étant préférentiellement attiré vers les milieux ouverts 	
Degré d'urgence	Prioritaire	
Périmètre d'application		
Surface	2,25 ha de création et 2,47 ha en entretien	
Parcelles concernées	<p><u>Création de 15 clairières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 7 dans les parcelles C436 et C617 en forêt communale d'Archamps soit 0,75 ha 1 dans forêt communal de Collonges, parcelles A386 et A764 soit 0,15 ha (P.For.5) 4 dans les parcelles AM055 à AM061 Chez Servant à Archamps soit 0,6 ha 5 dans la parcelle A149 forêt communale du Sappey soit 0,75 ha (p.for. D,X,K,Y) <p><u>Entretien de 19 clairières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> 4 dans la FC de Collonges soit 0,37 ha dans parcelles A386, A388 et A764 (P.For. 5) 5 dans FC du Sappey soit 0,75 ha sur la parcelle A 149 (p.for. D,X,K,Y) 2 en FC de Bossey, parcelle forestière n°10 7 dans les parcelles C436 et C617 en forêt communale d'Archamps soit 0,75 ha 4 dans les parcelles AM055 à AM061 Chez Servant à Archamps soit 0,6 ha 3 clairières soit 0,45 ha sous Grange Gaby : D0045, D0044, D0047, D0046 sur la Muraz et A0010 sur Monnetier-ESSERT-Salève 2 clairières de Coudruaz au Sappey sur 0,30 ha : A0042, A1226, A1225, A0038 2 clairières des côtes de Clarnant au Sappey, soit 0,30 ha : A1459, A0504, A1455, A0502, A0501 2 clairières sous les Chevrets au Sappey soit 0,30 ha : A0020, A1171, A1172, A0018 3 clairières en haut des Granges au Sappey, 0,45 ha : P. A0703 1 clairière Bois de Pomier à Présilly, 0,15 ha : B0532 	
1 dans la forêt communale de		



Engagements rémunérés	<p>Mesures éligibles pour la création de milieu ouvert intra-forestier ou pour l'entretien des lisières et trouées existantes :</p> <p>Opérations ponctuelles (investissement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coupes d'arbres, abattage des végétaux ligneux - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr et éligible, si le dépôt des bois sur la parcelle après la coupe représente un danger réel pour le milieu (habitat, attaques d'insectes,...) - Mode de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces visées par le contrat si enlèvement des bois - Dévitalisation par annellation <p>Opérations pluriannuelles (aides pluriannuelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage, fauche, broyage et exportation des résidus : - Élimination de la végétation envahissante
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Afin de ne pas concentrer le grand gibier pouvant nuire à l'habitat, le bénéficiaire s'engage à exclure, dans et en lisière des clairières, les agrainages et les pierres à sel. - Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000
Dispositions particulières	<p>Création de clairières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les clairières et trouées à maintenir ou créer doivent avoir une superficie maximale de 1 500 m² - Le débroussaillage ne doit pas être systématique dans les jeunes peuplements - Des bouquets de feuillus et/ou buissons à baies seront conservés (Aubépine, églantier, pruneliers notamment) - Conserver les éléments rocheux : affleurements, murets ou tas de pierres, blocs erratiques ;... - Aucun produit phytosanitaire ne sera employé - Mise en tas soignée des résidus au bord des sentiers <p>Entretien des clairières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les trouées créées ou restaurées (<1 500 m²) seront entretenues par débroussaillage avec outil mécanique - Pas de débroussaillage systématique dans les jeunes peuplements - Deux passages pourront être effectués dans la durée du contrat - Mise en tas soignée des résidus au bord des sentiers
Fréquence d'intervention	Trois interventions au cours du contrat (N, N+2 et N+4)
Compensations financières	
Coût de l'opération/Montant de l'aide	<p>Aide accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant des aides est plafonné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5000 € par hectare travaillé dans le cas général - 7500 € par hectare travaillé dans le cas de travaux ponctuels sur tourbières <p>Ces plafonds sont majorés de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien.</p> <p>Coût total estimatif : 28 040 € Financement : 50% État, 50% Europe</p>
Durée et modalité de versement des aides	<p>Contrat d'une durée minimale de 5 ans</p> <p>80% du montant versé dans l'année, au plus tard deux mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur) ; solde au plus tard deux mois après réception des pièces.</p>
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier réalisé suivant le plan d'exécution des travaux : ligneux et semi ligneux coupés - Suivi cartographique/photographique - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état des frais)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface restaurée et entretenue - Groupement végétal, espèces végétales ou animales indicatrices de l'habitat

PDRH 227

F 227 02

CREATION OU RETABLISSEMENT DES MARES FORESTIERES

Actions complémentaires :

Action incompatible avec :

Descriptif des opérations

Habitats et espèces communautaires visés	- Mare à Chara : 3140.	- 1166 : Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) - 1193 : Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>)
Objectifs de la mesure	L'objectif principal de la mesure est de préserver les espèces ou habitats visés par les arrêtés du 16 novembre 2001, notamment les populations de Triton crêté et de Sonneur à ventre jaune.	
Résultats à atteindre	- Retrouver la fonctionnalité écologique des mares intra-forestières - Recréer un réseau de mares cohérent et compatible avec des échanges intra-populationnels (réseau dense de mares, éloignées l'une d'entre elles de quelques centaines de mètres)	
Degré d'urgence	Prioritaire	

Périmètre d'application

Surface	17 mares	
Parcelles concernées	<p style="text-align: center;">Création de 9 mares</p> <p>3 mares en forêt communale de Collonges-sous-Salève : A384 et A386 2 mares Combe des Mouilles : C0588 Archamps 2 mares au Belet à Archamps : C0306 et C0305 2 mares forêt communale de Bossey parcelle 1 : B151 et B148</p> <p style="text-align: center;">Entretien de 18 mares</p> <p>7 mares dans la forêt communale de Collonges-sous-Salève : A384 et A1349 4 mares dans la forêt communale de Bossey parcelle 8 : B181 1 mare en forêt communale du Sappey : A 149 (P.for. E) 1 mare à la Gouille au Loup : C0443 d'Archamps 3 mares au Belet à Archamps : C0306 et C0305 1 mare du Goillet au pouere : D0494 de la Muraz 1 mare à la Brande, commune de Vovray-en-Bornes</p>	

Descriptif des engagements

Engagements rémunérés	<p>Mesures éligibles pour la création ou le rétablissement des mares :</p> <p>Opérations ponctuelles (investissements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profilage des berges en pente douce sur une partie du pourtour - Curage à vieux fond - Colmatage par apport d'argile si nécessaire - Enlèvement manuel des végétaux ligneux et arbres (interdiction de produits chimiques) - Dévitalisation par annellation possible - Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles - Enlèvement des macro-déchets <p>Opérations pluriannuelles (aides pluriannuelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Végétalisation - Entretien nécessaires au bon fonctionnement de la mare
-----------------------	---

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas d'opération de dégagement des abords, de profilage des berges, de curage et de colmatage, les travaux doivent être effectués hors période de reproduction des batraciens. - Les opérations doivent respecter la pérennité des milieux remarquables. - Le bénéficiaire s'engage à ne pas introduire de poissons dans la mare, et à ne pas entreposer de sel à proximité de cette dernière. - Il s'engage à éviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci. - Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000
Fréquence d'intervention	Deux interventions au cours du contrat (N, N+2)
Compensations financières	
Coût de l'opération/Montant de l'aide	<p>L'aide sera accordée selon la base forfaitaire suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 700 € pour la création ou la restauration d'une mare (investissement) - majoration de 300 € par mare et par passage pour les travaux d'entretien (aide pluriannuelle) - montant total plafonné à 1500 € par mare <p>Coût total estimé : 12 000 €</p> <p>Financement 50% État, 50% Europe</p>
Durée et modalité de versement des aides	<p>Contrat d'une durée minimale de 5 ans</p> <p>80% du montant versé dans l'année, au plus tard deux mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur) ; solde au plus tard deux mois après réception des pièces.</p>
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier réalisé suivant le plan d'exécution des travaux - Suivi cartographique/photographique - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état des frais)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface restaurée et entretenue - Suivi des populations de Triton crêté et Sonneur à ventre jaune - Groupement végétal, espèces végétales ou animales indicatrices de l'habitat

PDRH 227

F 227 11

CHANTIERS D'ÉLIMINATION OU DE LIMITATION D'UNE ESPÈCE INDESIRABLE

Actions complémentaires :

Action incompatible avec :

Descriptif des opérations

Habitats et espèces communautaires visés	- 9260 : Forêt de Châtaigniers - 9430 : Forêt de Pinus uncinata	- Aucune espèce ne justifie cette mesure
Objectifs de la mesure	Cette mesure a pour objectif de limiter voire d'éliminer des espèces indésirables qui nuisent ; envahissent des habitats forestiers rares à l'échelle du site : forêt de châtaigniers et forêt de Pinus uncinata à 650 m d'altitude. La mesure concerne des opérations effectuées selon une logique non productive.	
Résultats à atteindre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des surfaces de peuplements de Châtaignier et de Pins à Crochet - Régénération naturelle du Châtaignier et du Pin à crochets 	
Degré d'urgence	Prioritaire	

Périmètre d'application

Surface	3 ha d'Épicéas et 0,5 ha de feuillus notamment du chêne.
Parcelles concernées	Parcelles A464 et A772 dans la forêt communale de Monnetier-Mornex Parcelle A384 forêt communale de Collonges-sous-Salève
Propriétaires concernés	Propriétaires privés et publics

Descriptif des engagements

Engagements rémunérés	<p>Mesures éligibles pour l'élimination de l'Épicéa :</p> <p>Opérations ponctuelles (investissements) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Broyage mécanique des régénérations de faible diamètre - Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes) - Coupe manuelle des arbustes et des arbres de petit à moyen diamètre - Coupe des grands arbres et des semences - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr et éligible, si le dépôt des bois sur la parcelle après la coupe représente un danger réel pour le milieu (habitat, attaques d'insectes,...) - Mode de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces visées par le contrat si enlèvement des bois - Dévitalisation par annellation - <p>Opérations pluriannuelles (aides pluriannuelles) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élimination des rémanents - Brulage ou exportation des résidus si nécessaire
Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables - Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000
Fréquence d'intervention	Trois interventions au cours du contrat (N, N+2 et N+4)

Compensations financières

Coût de l'opération/Montant de l'aide	<p>Aide accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant des aides est plafonné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8000 € par hectare travaillé (investissement) <p>Coût total de l'action : 15 500 €</p> <p>Financement 50% État, : 50% Europe</p>
---------------------------------------	--

Durée et modalité de versement des aides	<p>Contrat d'une durée minimale de 5 ans</p> <p>80% du montant versé dans l'année, au plus tard deux mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur) ; solde au plus tard deux mois après réception des pièces.</p>
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier réalisé suivant le plan d'exécution des travaux - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état des frais)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface restaurée et entretenue - Suivi de la régénération naturelle du Châtaignier et du Pin à Crochet

PDRH 227

**TRAVAUX DE MARQUAGE, D'ABATTAGE OU DE TAILLE
SANS ENJEUX DE PRODUCTION**

F 227 05

Actions complémentaires :

Action incompatible avec :

Descriptif des opérations

Habitats et espèces communautaires visés	Aucun habitat	- 1902 : Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>) - 1166 : Triton crête (<i>Triturus cristatus</i>)
Objectifs de la mesure	L'objectif de cette mesure est d'améliorer le statut de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Résultats à atteindre	Restaurer les conditions stationnelles, notamment l'amélioration de l'éclaircissement, favorables au maintien des espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Degré d'urgence	Priorité moyenne	

Périmètre d'application

Surface	1,3 ha	
Parcelles concernées	Site d'orchidée de Beaumont : 0,5 ha Site d'orchidées d'Archamps : 0,5 ha Mare de la Saizia en forêt communale de Collonges-sous-Salève pour 0,2 ha : A1349 Mare de la Gouille au Loup pour 0,2 ha : C0443 d'Archamps Mare du Golliet au Pouere pour 0,2 ha : D0494 de la Muraz Marais du Belet pour 0,5 ha : C0306 et C0305	
Propriétaires concernés	Propriétaires privés et publics	

Descriptif des engagements

Engagements rémunérés	Les travaux éligibles sont les suivants	
	Opérations ponctuelles (investissements) :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Coupes d'arbres, création de cépées, abattage des végétaux ligneux non marchands, de façon à amener un éclaircissement maîtrisé au sol - Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage sûr et éligible, si le dépôt des bois sur la parcelle après la coupe représente un danger réel pour le milieu (habitat, attaques d'insectes,...) - Mode de débardage le moins perturbant possible pour les habitats et les espèces visées par le contrat si enlèvement des bois - Dévitalisation par annellation - Émondage, taille en têtard, mais aussi tailles de formation pour favoriser la nidification 	
	Opérations pluriannuelles (aides pluriannuelles) :	
	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage, fauche, broyage - Taille d'entretien - Élimination de la végétation envahissante 	
	Concernant le Sabot de Vénus, le gestionnaire forestier s'engage à :	
	<ul style="list-style-type: none"> - maintenir un couvert ligneux entre 40 à 60 % en cas de peuplement de taillis, exploiter avec des rotations courtes pour éviter le vieillissement et la fermeture du couvert - repérer les pieds avec des piquets si débardage à proximité d'une station 	

Engagements non rémunérés	<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cas des espèces les plus sensibles au dérangement d'origine anthropique, le bénéficiaire s'engage à ne mettre en place aucun dispositif attractif pour le public (sentier de randonnée, ...). - Pas de travaux durant les périodes de reproductions des espèces visées (de fin mars à fin juillet) - Libre accès au terrain pour inventaires et suivis pour les responsables du site Natura 2000
Fréquence d'intervention	Trois interventions au cours du contrat (N, N+2 et N+4)
Compensations financières	
Coût de l'opération/Montant de l'aide	<p>Aide accordée sur devis estimatif approuvé par le Préfet de département et plafonnée aux dépenses réelles. Le montant des aides est plafonné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5000 € par hectare travaillé dans le cas général (investissement) - majoré de 15 € par unité pour le travail d'émondage, de taille en têtard ou de taille de formation, avec un plafond de 100 arbres traités (investissement) - majoré de 2000 € par hectare et par passage pour les travaux d'entretien supplémentaire (aide pluriannuelle) <p>Coût total de l'action : 15500 €</p> <p>Financement 50% État, 50% Europe</p>
Durée et modalité de versement des aides	<p>Contrat d'une durée minimale de 5 ans</p> <p>80% du montant versé dans l'année, au plus tard deux mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur) ; solde au plus tard deux mois après réception des pièces.</p>
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> - Chantier réalisé suivant le plan d'exécution des travaux : ligneux et semi ligneux coupés - Détention des pièces justificatives (factures acquittées originales, état des frais)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Surface travaillée - Suivi des espèces faunistiques et floristiques visées

PDRH 227

F 227 14

INVESTISSEMENTS VISANT A INFORMER LES USAGERS DE LA FORET

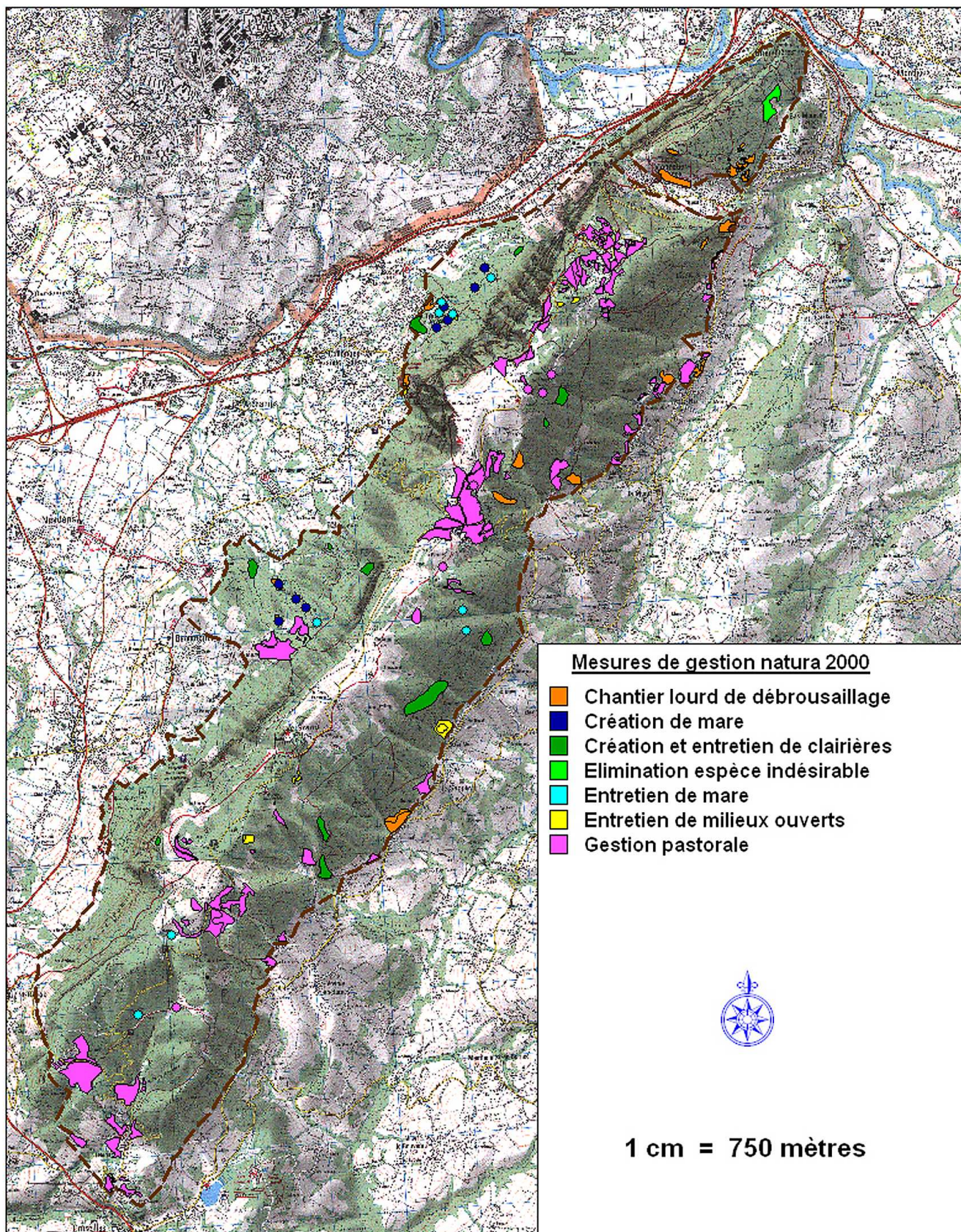
Actions complémentaires :

Action incompatible avec :

Descriptif des opérations

Habitats et espèces communautaires visés	- Tous les habitats forestiers	- Toutes les espèces
Objectifs de la mesure	<p>Informers les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire fragiles, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.</p> <p>Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple). Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées</p>	
Résultats à atteindre	Empêcher la dégradation de l'habitat ou de la population de l'espèce par des activités humaines de loisirs	
Degré d'urgence	Faible	
Périmètre d'application		
Nombre de panneaux	3 unités	
Parcelles concernées	Monnetier –Mornex proche du site d'orchidées remarquables Collonges-sous-Salève sur site d'orchidées remarquables Site de Sabot de Vénus d'Archamps	
Propriétaires concernés		
Descriptif des engagements		
Engagements rémunérés	<p>L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce et ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.</p> <p>Les engagements rémunérés sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception des panneaux ; - Fabrication ; - Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ; - Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ; - Entretien des équipements d'information - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur 	
Engagements non rémunérés	<p>Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la charte graphique ou des normes existantes - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie) 	
Fréquence d'intervention	Une fois dans les 5 ans	

Compensations financières	
Coût de l'opération/Montant de l'aide	Conception, fabrication, pose de trois panneaux : 5700 €. Financement 50% État, 50% Europe
Durée et modalité de versement des aides	Contrat d'une durée minimale de 5 ans 80% du montant versé dans l'année, au plus tard deux mois après réception par le service instructeur des pièces justificatives (factures acquittées, état de frais, attestation sur l'honneur) ; solde au plus tard deux mois après réception des pièces.
Suivis et contrôles	
Points de contrôle	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés - Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Nombre de panneaux posés Traces d'impact d'activité humaine : piétinement du site.



PARTIE 5 : MESURES DE SUIVI DE LA GESTION ET D'ANIMATION DU DOCOB

A. Mise à jour des connaissances : habitats et espèces d'intérêt communautaires

Comme indiqué plus haut le statut actuel des espèces d'intérêt communautaire est mal connu. Les connaissances reposent sur des données anciennes et parcellaires. Aussi afin de prioriser les sites d'intervention il est important de réaliser un certain nombre d'inventaires d'espèces. D'autre part au cours des prospections de terrain il s'est avéré que la liste d'habitats d'intérêt communautaire établie en 1997 était incomplète. En effet dès l'étude de pré-désignation des habitats supplémentaires ont été ajoutés tel que les falaises et grottes ainsi que les bas marais acides. Depuis d'autres milieux ont été identifiés comme la forêt de pins à Crochet montagnarde qui a été ajouté à la liste devant l'urgence d'intervenir sur cet habitat. D'autres comme les friches à Molinie ou les forêts de ravins, notamment, nécessitent un travail de cartographie qui devra être réalisé durant ce premier DOCOB.

1/ Les chiroptères (voir cahier des charges détaillé annexe 5)

Objectifs et méthode

- Synthétiser les données chiroptérologiques existantes dans le massif du Salève,
- Inventorier les gîtes de reproduction (période estivale) notamment par la participation des habitants et des collectivités, mais aussi par le suivi télémétrique
- Effectuer un inventaire hivernal dans les principales cavités du massif,
- Effectuer un inventaire estival des Chiroptères dans les habitats naturels,
- Identifier les espèces patrimoniales,
- Identifier les menaces qui pèsent sur certaines espèces,
- Proposer des actions complémentaires pour la sauvegarde des Chiroptères dans le massif du Salève en vue du DOCOB 2014-2018.

2/ Autres espèces animales

La laineuse du Prunelier a été observée sur un seul site au Salève et cette donnée date d'une quinzaine d'année. Une prospection plus systématique par la recherche des nids des chenilles entre avril et juillet sur les aubépines et pruneliers est à mener, afin de connaître le statut de cette espèce au Salève.

Si **le Crapaud sonneurs** est présent au Salève, son statut est partiellement connu. On s'aperçoit que dès qu'on le cherche au Salève on le trouve dans les ornières, et mares forestières. Aussi une prospection systématique des points d'eau devrait permettre de préciser l'état de cette population.

Enfin **le triton Crêté** est cité dans des mares du pied du Salève il y a plus d'une vingtaine d'année. Si ces mares subsistent aucune prospection systématique n'a été entreprise récemment pour connaître le statut de cette espèce. Cet inventaire est prioritaire pour orienter les actions d'entretien de mares de faible altitude.

3/ La flore d'intérêt communautaire

Buxbaumie verte :

Cette espèce a été observée au Salève, cette donnée provient du Conservatoire et jardin botanique de Genève, mais nous n'avons pas d'information sur sa localisation. Aussi une recherche dans l'herbier et les archives du conservatoire serait à mener.

Une campagne de terrain en fin d'été, époque où la capsule est visible et est le seul moyen de l'identifier, sera réalisé sur le site historique. Ensuite une prospection plus large se fera sur les milieux équivalents à l'intérieur du site : zones forestière présentant du bois de conifères pourrissants, dans des zones ombragées et humides.

Site d'orchidées remarquable :

Si deux sites sont assez bien connus des inventaires sont à réaliser sur trois zones de pelouses sèches présentant une forte potentialité pour les orchidées sur la commune du Sappey et de la Muraz, mais actuellement peu connus.

4/ Cartographie complémentaire d'habitats d'intérêt communautaire

Les friches à Molinie bleue au Salève ont atteints un stade de boisements clairs de chêne pédonculé et de pins sylvestre. Des orchidées comme le Sabot de Vénus occupent au Salève ce milieu. Ces secteurs étaient encore très ouvert dans les années 50 comme en témoigne les images aériennes de l'époque : nombreuses coupes d'affouages, parcours de bétail (?).

Dans le cadre de la révision des aménagements forestiers, l'Office National des Forêts réalise des relevés phytosociologiques systématiques. Les agents ont identifié notamment des Erablaies à Scolopendre, d'intérêt communautaire. Il est probable que d'autres types de forêt de ravins existent au Salève dans des zones de pied de falaise notamment. Même si du fait de leur situation topographique, peu de menaces pèsent sur ces habitats il est important de pouvoir les identifier, les cartographier et évaluer leur état de conservation.

B. Dispositifs de suivi des actions

Afin d'évaluer la pertinence des actions proposées et de leur efficacité dans la conservation des milieux et des espèces un suivi écologique doit être réalisé. Pour cela un état des lieux avant la mise en place de mesures doit être dressé, et un suivi sur plusieurs années après les travaux réalisés pour observer la réaction du milieu et des espèces visées. La photographie, la cartographie et les relevés de végétation permettent de visualiser l'évolution.

1/ Le suivi de milieux ouverts : site d'orchidée, prairies de fauches, pelouses, landes et clairières forestières

L'état initial comme le suivi devront permettre une description de l'état de conservation du site avant et après la mise en œuvre des plans de gestion pastoraux, des travaux de débroussaillage et de la création et l'entretien de clairières forestières. Des relevés de terrain basé en grande partie sur la végétation soit en plein pour les petites unités soit par échantillonnage sur des placettes de 20 m² sur de grandes surfaces homogènes (mésobromion, prairies de fauche) :

- Taux de recouvrement des espèces herbacées, arbustives et arborescentes
- Présence et abondance des espèces indicatrices du milieu (fiche habitat)
- Présence et abondance des espèces patrimoniales

- Présences d'éléments ponctuels intéressant pour la faune : éléments rocheux, point d'eau, arbres creux, ...
- Description de la lisière pour les clairières notamment : nette, progressive, étagée,...

Pour ce type de milieux, la fréquence du suivi doit être annuelle après la mise en œuvre des mesures.

2/ Le suivi des milieux humides : mares, tourbières

De même que précédemment ce suivi interviendra avant et après la création ou l'entretien de mares, et l'intervention dans les bas-marais et tourbière. Il consistera à :

- Suivre les populations de Triton crêté et Sonneur à ventre jaune s'ils sont présents ou potentiellement à nouveau présent
- Suivi des stations de Lycopode des marais et de Linaigrette pour la tourbière
- Mesurer les taux de recouvrement de l'eau libre, des strates mucinales, herbacées, arbustive et arborée
- Pour la tourbière recouvrement des surfaces de tourbe à nu
- Relevé de présences et abondances des espèces indicatrices

Le suivi dans les mares après travaux doit être annuel, pour la tourbière seule les espèces patrimoniales nécessitent un suivi annuel. L'évolution lente du milieu ne justifie pas une telle fréquence (tous les 3 ans).

3/ Le suivi des milieux forestiers : châtaigneraie, forêt de pin à Crochet

Le suivi interviendra au moment de la mise en œuvre des mesures : travaux dans la châtaigneraie et la pinède à crochets. Le suivi consistera à :

- Mesurer le taux de recouvrement des différentes strates : herbacée, arbustive, arborée
- Mesurer le taux de recouvrement des différentes classes d'âge : semis, fourrée, jeune futaie, futaie adulte, futaie âgée
- Mesurer le taux d'éclaircie au sol
- Relevé et qualifier la fructification et la régénération de l'essence visée : absente, faible, moyenne, abondante.
- Relever la présence et abondance des espèces indicatrices et patrimoniale
- Relever la présence d'éléments ponctuels participant à la biodiversité : éléments rocheux, arbre creux ou morts, zone humide,...

4/ Le suivi des espèces : Lynx, Sabot de vénus, Buxbaumie verte, Laineuse, triton Crêté et sonneur, chiroptères

Les batraciens, vont faire l'objet d'un inventaire initial sur l'ensemble du massif (voir paragraphe 5.A.2). Ensuite ces espèces seront suivies annuellement sur les sites faisant l'objet de travaux en leur faveur. Au bout de 6 ans il faudra probablement de nouveaux dresser l'état de conservation des populations de ces deux espèces.

Laineuse du prunelier : Là où l'espèce aura été identifiée un suivi tous les deux ans pourra être réalisé. Si la zone est concernée par des travaux un suivi annuel sera mis en place.

Buxbaumie verte : Les stations qui auront été repérés devront être surveillées. La fréquence dépendra de la présence ou nom d'exploitation forestière.

Le Sabot de vénus : Que les stations fassent l'objet ou non de travaux un suivi annuel est indispensable pour surveiller cette espèce sensible : en période de floraison plusieurs passages sont

nécessaires pour comptabiliser, le nombre de pied présents, le nombre de pieds qui fleurissent, et le nombre de fleurs par pied. La cartographie exacte des pieds devra être réalisée sur un même fond de carte pour comparer l'évolution des stations.

Les chiroptères : L'étude initiale indiquera s'il y a lieu de suivre les colonies hivernales ou estivales qui auront été éventuellement repérées. Des écoutes et séances de captures sur les clairières forestières créées et entretenues permettrait d'évaluer l'efficacité de ces actions.

Le Lynx : Aujourd'hui seules les observations transmises au réseau grands-carnivores permettent de savoir que l'espèce est présente. L'achat et la pose de pièges photographiques, sur une longue durée, permettrait, comme cela a été démontré en Suisse, d'évaluer le nombre d'individus et suivre l'espèce. La reconnaissance individuelle par les marques de la robe permettrait de savoir si le Salève est occupée par un (des) individu(s) résident(s) ou s'il joue un rôle d'habitat transitoire pour de jeunes lynx en phase de dispersion. D'autre part la présence d'images permettrait de donner une existence à cette espèce fantôme et ainsi participerait à son appropriation par les locaux. Enfin cette technique pourrait servir également à l'observation d'autres espèces comme le Cerf élaphe qui semble coloniser le massif depuis quelques années.

C. Animation du DOCOB

Le Syndicat Mixte du Salève est l'opérateur du site depuis le début de la procédure en 1997. Il a été confirmé comme l'opérateur lors du Comité de pilotage du 26 mars 2009.

Pour l'animation du document d'objectifs il souhaite déléguer une partie de l'animation pour la signature de contrats Natura 2000 à certaines instances opérationnelles :

- la chambre d'Agriculture et la Société d'Economie Alpestre pour les MAET et la mise en œuvre de l'action Herbe09
- l'office National des forêts pour l'animation des contrats et la mise en œuvre des mesures en forêt communale.

Cette délégation fera l'objet de conventions. Le Syndicat Mixte du Salève reste le coordonateur de l'ensemble du DOCOB, il assurera l'animation pour les mesures non-agricoles et non-forestières, et les mesures forestières en terrain non soumis.

Il assurera les inventaires complémentaires et les suivis sur l'ensemble des zones. Pour cela il pourra confier à des structures prestataires tiers des études ou des missions de suivi.

Enfin il mènera des actions de communication en direction des acteurs et du grands public comme des usagers des milieux naturels. En particuliers des actions de sensibilisation seront menées en direction des activités de sport de pleine nature qui utilisent les milieux rocheux du Salève : signature de la charte Natura 2000 notamment.

PARTIE 6 : SYNTHÈSE DES COÛTS DE GESTION ET DE SUIVI DES ACTIONS DU DOCOB

Code	MESURES	COÛTS					
		Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total
Mesures de gestion milieux non agricoles et non forestiers							
A32301P	Chantiers lourds de restauration de milieux ouverts	39 440,00	13200,00	7140,00	4200,00	4200,00	68180,00
A32305	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger		3200,00	23530,00	7500,00	9000,00	43230,00
Mesures de gestion pour les milieux agricoles							
HERBE 09	Gestion pastorale	11 130,00	22260,00	22260,00	22260,00	22260,00	100170,00
Mesures de gestion pour les milieux forestiers							
F22701	Création et/ou rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers	3600,00	9440,00	4490,00	4820,00	4490,00	26840,00
F22702	Création et/ou rétablissement de mares forestières		4700	3000,00	2700,00	1200,00	11700,00
F22711	Chantier d'élimination d'une espèce indésirable	12000,00	2000,00		1000,00		15 000,00
F22705	Travaux de marquage, d'abattage sans enjeux de production		6000,00	4500,00	3000,00	2000,00	15500,00
F22714	Investissement visant à informer les usagers de la forêt	1900,00	3800,00				5700,00
	Total mesures de gestion	68 070,00	64 000,00	64 920,00	44 880,00	43 150,00	286 320,00
Mise à jour des connaissances des habitats et espèces d'intérêt communautaires							
Inv001	Inventaire chiroptères	11 130,00	9240,00	10500,00			30870,00
Inv002	Autres espèces animales		6 000,00	6600,00			12600,00
Inv003	Inventaires flore		2100,00	1500,00	2100,00		5700,00
Inv004	Inventaires autres habitats d'intérêt communautaire			3600,00	2100,00	2100,00	7800,00
Suivi des mesures de gestion							
Sui001	Suivi des mesures de gestion	4200,00	4600,00	4800,00	5800,00	6400,00	25800,00
Animation du DOCOB							
Sui002	Animation du DOCOB pour signature contrats	30 260,00	30 260,00	12000,00	12000,00	12000,00	96520,00
	Total mesures de suivi	45 590,00	52200,00	39 000,00	22 000,00	20 500,00	179290,00
	TOTAL DOCOB 2009-2013	113660,00	116200,00	103 920,00	66 880,00	63 650,00	465 310,00

Financements : 50 % Europe et 50 % Etat



BIBLIOGRAPHIE

- **CARTE DE VÉGÉTATION DU BASSIN GENEVOIS** (MAINARD P., TCHEREHISSINOFF G., 1973, Ed. Conservatoire botanique de Genève).
- **CARTE GÉOLOGIQUE D'ANNEMASSE** (CHAROLLAIS J., PLANCHEREL R., MONJUVENT G., DEBELMAS J. ; 1998 ; Ed. BRGM SCIENCES DE LA TERRE).
- **CAS D'AMÉNAGEMENT DE LA VIA FERRATA J.REVACLIET A POMIER** (REBOIS Y. ; 1999 ; RAPPORT DE LICENCE DE GÉOGRAPHIE TD D'AMÉNAGEMENT) 12 pages.
- **CONTRAT DE RIVIÈRES TRANSFRONTALIER DU BASSIN FRANCO GENEVOIS ENTRE ARVE ET RHÔNE** (Département de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'énergie, Communauté de Commune du Genevois ; 1998 ; DOSSIER SOMMAIRE DE CANDIDATURE) 75 pages.
- **CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DE L'HYDROGÉOLOGIE DE LA PARTIE MÉRIDIIONALE DU SALÈVE** (BOUCHET C. ; 1983 ; RAPPORT DE FIN D'ÉTUDE DE D.E.A. en GÉOLOGIE APPLIQUÉE) 66 pages.
- **DOCOB du site Natura 2000 de l'Albanais (FR 8201772)**, ASTERS, déc. 2004
- **DOCOB du site Natura 2000 « Cluse du lac d'Annecy » (FR 8201720)**, ASTERS, déc. 2005
- **DOCOB du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure » (FR 2400552)**, ONCFS délégation régionale Centre, 2001
- **DOCOB du site Natura 2000 « Cours d'eau, tourbières, rochers et forêts des Vosges du Nord et souterrain de Ramstein » (FR 4100208) et « Le Moder et ses affluents » (FR 4201795)**, ONF, PNR des Vosges du Nord, jan. 2006
- **ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DU SALÈVE** (Document consultatif : DURR E. 1997) 18 pages.
- **FLORE POPULAIRE DE LA SAVOIE** (CONSTANTIN A., GAVE P. ; 1908 ; Ed. ABRY J) 190 pages.
- **FLORE FORESTIÈRE FRANÇAISE, PLAINES ET COLLINES** (RAMEAUX J.C., MANSION D., DUMÉ G. ; 1989 ; Ed. IDF) 1785 pages
- **FLORE FORESTIÈRE FRANÇAISE, MONTAGNES** (RAMEAUX J.C., MANSION D., DUMÉ G. ; 1993 ; Ed. IDF) 1785 pages
- **GUIDE DES CHAUVES SOURIS D'EUROPE** (SCHOBER W., GRIMMBERGER E. ; 1995 ; Ed DELACHAUX ET NIESTLE) 223 pages.
- **GUIDE DES FLEURS DE MONTAGNE** (GREY C., BLAMEY M. 1996 Ed. DELACHAUX ET NIESTLE) 384 pages.
- **GUIDE DES GROUPEMENTS VÉGÉTAUX DE LA RÉGION PARISIENNE** (BOURNÉRIAS M., ARNAL G., BOCK C. 1980, Ed. BELIN) 639 pages.
- **GUIDE DES INSECTES** (DIERL W., RING W. ; 1988 ; Ed. DELACHAUX ET NIESTLE) 240 pages.

- **GUIDE MÉTHODOLOGIQUE DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS NATURA 2000** (VALENTIN-SMITH et al. ; 1998 ; Ed. RÉSERVES NATURELLES DE FRANCE/ATELIER TECHNIQUE DES ESPACES NATURELS, QUETIGNY) 144 pages.
- **LE GRAND LIVRE DU SALÈVE** (1988 ; Ed. TRIBUNE) 272 pages.
- **LE GUIDE DU SALÈVE** (WIETLISBACH B. ; 1990 ; Ed. WIETLISBACH) 132 pages.
- **LE MONDE DES TOURBIÈRES ET DES MARAIS** (MANNEVILLE O., VERGNE V., VILLEPOUX O. ; 1999 ; Ed DELACHAUX ET NIESTLE) 320 pages.
- **LE SALÈVE** (Compte rendu du colloque organisé par la société de physique et d'histoire naturelle de Genève ; 1988 ; Ed Société de Physique et d'Histoire Naturelle) 182 pages.
- **LE SALÈVE SOUTERRAIN** (PITTARD J. J., ; 1979 ; Ed. TRIBUNE) 220 pages.
- **MANUEL D'INTERPRÉTATION DES HABITATS DE L'UNION EUROPÉENNE** (ROMAO C. ; 1996 ; Ed. COMMISSION EUROPEENNE) 109 pages.
- **OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DES RANDONNEURS** (DELECROIX D., SOLIGNAT B. ; 1999 ; SIMBAL) *le SALÈVE* 12 pages.
- **PASSEPORT POUR LA DIRECTIVE HABITAT** (WWF ; 1998 ; Ed. WWF France) 14 pages.
- **PROJET DE PLAN DE GESTION DE LA RESERVE DE LA CHAÎNE DU HAUT JURA** (GERNAJURA ; 1998-1999 ; Ed. GERNAJURA) 301 pages.

LES ANNEXES

Annexe 1 : Charte Natura 2000

Annexe 2 : Liste des essences autorisées à la plantation

Annexe 3 : Décret n°2006-922 du 26 juillet 2006 relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le code de l'environnement

Annexe 4 : Liste des agriculteurs éligibles à la MAET Salève

Annexe 5 : Cahier des charges pour l'étude chauve-souris



Direction Régionale de
l'Environnement



Direction Départementale de
l'Agriculture et de la Forêt



ANNEXE 1

Charte Natura 2000

du « Salève » Site FR 8201712



En collaboration avec
L'Office National des Forêts



1/ Présentation générale du site Natura 2000 du Salève

Le site Natura 2000 du Salève » (FR 8201712) fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive européenne n° 92/43 du 21 mai 1992 « Faune-Flore-Habitats », plus communément désignée « Directive Habitats ».

Le Salève apparaît comme un massif isolé entre la chaîne du Jura et les Préalpes du Nord, séparé respectivement par la plaine genevoise et le plateau des Bornes. La richesse du milieu naturel est essentiellement liée à sa diversité aussi bien en termes de conditions climatiques que géologiques, de son relief et de son exposition. Ces conditions abiotiques ne sont pas les uniques facteurs explicatifs de cette richesse. La présence de l'homme depuis des millénaires sur le massif est à l'origine d'une mosaïque diversifiée de milieux (activité pastorale, exploitation forestière, exploitation du sous-sol). Les activités humaines ayant eu cours sur le site ont structuré le paysage et ont su lui attribuer cette identité si particulière tant recherchée par les citoyens des alentours, de Genève et d'Annemasse.

Sur une superficie d'environ 1600 ha, variant de 424 à 1379 m d'altitude, le site présente une grande diversité physiologique, où s'alternent des zones de falaises, des secteurs boisés, des zones ouvertes (pelouses, landes, prairies de fauche) ponctuées de mares et de tourbières. Sa grande richesse en habitats naturels inscrits à l'annexe I de la Directive Habitat (14 types Natura 2000 d'habitats naturels d'intérêt communautaire, dont trois prioritaires) et sa richesse en habitats d'espèces (10 espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat) ont conduit à sa désignation comme Zone Spéciale de Conservation.

Refuge d'une flore et d'une faune rares en Europe et en France, le site du Salève a fait l'objet d'un document de gestion, le DOCOB (Document d'Objectifs) alliant enjeux économiques, écologiques et sociaux-culturels.

2/ Les orientations du Document d'Objectifs

Domaine d'activité	Constats	Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> - Déprise agricole sur les zones les plus difficiles à exploiter (pente, accès, qualité du sol), pelouses et prairies sèches - Atterrissement des mares par manque d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> → Stopper la dynamique d'évolution banalisante des milieux ouverts → Conserver la valeur hydrologique et écologique des mares 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la pérennisation de la gestion extensive des milieux ouverts - Reconquérir les espaces agricoles abandonnés - Poursuivre les actions visant la restauration et le maintien des mares
Forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Uniformisation des pratiques forestières et donc des peuplements - Disparition des pratiques d'affouage - Majorité des surfaces forestières non exploitées compte tenu de leur faible valeur économique - Enrésinement des peuplements forestiers par l'Épicéa 	<ul style="list-style-type: none"> → Maintenir une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières → Conserver la valeur hydrologique et écologique des milieux humides forestiers : mares, tourbières 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver des peuplements mûrs, irréguliers riches en biodiversité - Ne pas intervenir sur les boisements à forte naturalité - Favoriser la régénération naturelle et les essences secondaires - Préserver les sols forestiers - Maintenir les habitats et stations remarquables : clairières, tourbières, mares intra-forestières, station de Sabot de vénéus
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Montagne très fréquentée. Sur certains secteurs, dégradations des milieux naturels (notamment sur les milieux rupestres) 	<ul style="list-style-type: none"> → Conserver le caractère naturel et le rôle de refuge des habitats, en particulier des falaises et des grottes 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux organiser la fréquentation - Informer les usagers de la sensibilité des milieux naturels

3/ Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 ?

La loi du 23 février 2005 relative au Développement des territoires ruraux introduit l'existence d'une charte Natura 2000 à laquelle peuvent adhérer les titulaires de droits réels et personnels portant sur des terrains situés dans les sites Natura 2000.

Les termes de la charte sont définis dans l'article R414 du code de l'environnement. Cet article précise que :

- la charte comporte une liste d'engagements non rémunérés devant contribuer à la conservation ou la restauration des habitats naturels d'intérêt communautaire
- ces engagements devront porter sur les pratiques de gestion, sportives ou de loisir
- la durée de l'engagement est de 5 ou 10 ans
- la signature de la charte est cumulable avec la signature d'un contrat Natura 2000
- le contrôle de ces engagements sera effectué par les services de l'État
- le préfet devra être averti en cas de cession des terrains

La charte est un outil administratif, donc ni contractuel ni réglementaire, qui pourra permettre l'exonération fiscale (Taxe sur le Foncier Non-Bâti), pour les propriétaires ou gestionnaires signataires (art. 1395 D du code général des impôts).

À chaque engagement correspond un point de contrôle. Les services de la DDAF après en avoir avisé au préalable le signataire de la charte, peuvent vérifier sur place le respect des engagements souscrits. Les conséquences en cas de non respect d'au moins un des engagements souscrits sont fixées par le décret n°2006-922 en date du 26 juillet 2006, pris en application de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux pour ce qui concerne la charte Natura 2000.

4/ Les engagements

A. La gestion des milieux ouverts : prairies et pelouses

L'état de conservation de ce type d'habitat est indissociable des pratiques agricoles actuelles : la fauche et le pâturage. Toutes modifications des caractéristiques du sol peuvent être fatales à ces habitats. Ainsi des pratiques visant un changement radical du sol telles que le retournement des prairies doivent être proscrites. Certaines autres sont à modérer telles que la fertilisation les amendements.

Engagement 1 : Ne pas retourner les prairies et pelouses

Objectif : Conserver les caractéristiques physiques des sols des habitats de pelouse et de prairie

Point de contrôle : vérification sur place de l'absence de retournement

La présence d'éléments ponctuels dans les milieux ouverts tels qu'un bloc erratique ou un affleurement rocheux permet, outre leur intérêt géologique et paysager, le maintien de communautés pionnières ayant un intérêt indéniable pour la biodiversité. Ces milieux rupestres peuvent servir également d'abris pour de nombreuses espèces animales notamment des reptiles. Les murets et tas de pierres sèches, au même titre, présentent de nombreux intérêts écologiques similaires aux habitats rocheux. Ils peuvent jouer un rôle essentiel dans le déplacement des populations (notion de corridor écologique).

Engagement 2 : Conserver les éléments ponctuels rocheux dans les milieux ouverts

Objectif : Outre l'intérêt géologique et paysager, le maintien de ces éléments rocheux tels que bloc erratique, muret et tas de pierres sèches ou affleurement permet la préservation d'habitats remarquables

Point de contrôle : vérification sur place de la présence de ces éléments,

B. La gestion des milieux forestiers

Les forêts du Salève abritent des espèces végétales et animales remarquables, des changements radicaux des pratiques forestières peuvent être nuisibles à leur présence. La préservation de cette richesse écologique passe par une irrégularisation des peuplements. C'est-à-dire, un traitement différent de celui de la futaie régulière.

En matière de gestion sylvicole, l'atteinte de cet objectif est notamment favorisé par :

- la préservation d'un sous-étage forestier
- le maintien d'arbres morts et à cavités
- le maintien d'une majorité de feuillus dans les peuplements
- la diversité des essences autochtones
- les traitements sylvicoles tels que : futaie jardinée, taillis-sous-futaie, futaie irrégulière

Engagement 3 : Choisir des essences autochtones, selon la liste des habitats jointe en annexe II, et si possible, de provenance locale

Objectif : Conserver et favoriser les essences naturelles des peuplements forestiers du Salève

Point de contrôle : Contrôle sur place de plantations d'essences hors liste par habitat

Engagement 4 : Lors d'opération de régénération, le couvert forestier devra se composer au minimum de 60% de feuillus

Objectif : Cet engagement vise à maintenir la biodiversité forestière et à préserver l'impact paysager qu'un enrésinement pourrait occasionner

Point de contrôle : Contrôle sur place du respect des proportions lors de plantation

Certaines pratiques forestières telles que les coupes à blanc sur d'importante surface ou les techniques d'amélioration des sols forestiers sont des menaces potentielles au maintien des habitats forestiers qualifiés de remarquables au Salève.

Engagement 5 : Dans le cas de coupes rases, ou de coupes définitives sur semis acquis de moins de 3m de hauteur, limiter la surface d'exploitation à un demi hectare et laisser au moins trois années entre deux coupes contigües

Objectif : Garantir le maintien du couvert forestier, limiter l'impact paysager de l'exploitation forestière

Point de contrôle : Contrôle sur place de la surface des coupes et vérification dans les documents de gestion de la forêt de la durée qui sépare deux coupes rases et/ou définitives contigües réalisées.

Certaines espèces d'intérêt communautaire, comme la Buxbaumie verte se développe dans des peuplements à forte naturalité. Il convient donc de préserver ces zones de non-intervention.

Engagement 6 : Poursuivre la non intervention dans les peuplements à forte naturalité pour lesquels les aménagements forestiers en vigueur à la date de signature de la charte prévoient la non exploitation

Objectif : Conserver un réseau de forêts proches de l'état naturel pour leur rôle écologique, paysager et scientifique

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'intervention

C. La gestion des milieux humides

Compte tenu de la géologie du Salève, la présence de points d'eau représente de nombreux enjeux à la fois économiques (abreuvoir pour le bétail, source d'eau potable, ...) et écologiques (présence d'espèces rares, ...).

Engagement 7 : Ne pas combler ou artificialiser les mares

Objectif : conserver la valeur écologique et hydrologique des mares

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'intervention de comblement ou d'artificialisation des mares (absence de colmatage plastique, végétalisation naturelle, ...)

Engagement 8 : Ne pas engager de travaux de drainage dans les milieux tourbeux

Objectif : conserver la valeur écologique et hydrologique des milieux tourbeux en garantissant la conservation des conditions favorables au maintien et au développement de ces milieux.

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de travaux de drainage

C. Les activités de sports et de loisirs

Compte tenu de la position géographique du Salève, à proximité d'une grande agglomération, la fréquentation du site est importante. Localement, certains facteurs liés aux activités de sports ou de loisirs peuvent nuire aux habitats naturels. C'est notamment le cas lors de la création de voie d'escalade ou de via ferrata ou lors de leur restauration. L'aménagement d'un nouvel équipement de ce genre amène une nouvelle fréquentation, qui peut perturber la tranquillité des habitats naturels notamment les grottes et falaises. Ces perturbations peuvent être nuisibles pour des espèces nicheuses telles que les rapaces (Faucon pèlerin) ou les chauves-souris.

Le piétinement est un autre facteur de dégradation des habitats naturels observés au Salève. Le passage et le stationnement des promeneurs peuvent induire, à des degrés divers, selon leur nature et leur intensité, la dégradation des communautés végétales. La mise à nu du sol, le déchaussement des herbacées, ou encore le développement des espèces résistantes au piétinement et au tassement du sol, en sont les principales conséquences.

Engagement 9 : Autoriser la création ou la restauration d'une voie d'escalade, le balisage d'un nouvel itinéraire lié aux sports ou loisirs, l'organisation d'une manifestation soumise à autorisation, seulement si le comité de pilotage ou le comité de suivi a émis un avis favorable

Objectif : garantir des zones de tranquillité pour la faune et préserver les milieux remarquables des effets négatifs de la fréquentation

Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de nouvel itinéraire (voie d'escalade, via ferrata, sentiers de randonnée, ...) ou de nouvelle manifestation soumise à autorisation n'ayant pas eu l'accord du comité de suivi ou du comité de pilotage.

Annexe 2

A- Liste des essences autorisées à la plantation

Arbres

<i>Abies alba</i>	Sapin pectiné
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable sycomore
<i>Acer platanoides</i>	Erable plane
<i>Acer opalus</i>	Erable à feuille d'obier
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux
<i>Betula pubescens</i>	Bouleau pubescent
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux
<i>Carpinus betulus</i>	Charme
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne commun
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé
<i>Picea abies</i>	Epicéa
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble
<i>Prunus avium</i>	Merisier
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles
<i>Ulmus glabra</i>	Orme de montagne
<i>Salix alba</i>	Saule blanc
<i>Salix fragilis</i>	Saule fragile
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers

Arbustes

<i>Acer campestre</i>	Erable champêtre
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier commun
<i>Frangula alnus</i>	Bourdaie
<i>Salix aurita</i>	Saule à oreillettes
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir
<i>Sambucus racemosa</i>	Sureau rouge

ANNEXE 4

Liste des exploitants agricoles éligible à la MAET Herbe 09 au Salève.

EXPLOITATION	Nom Prénom	Ville
GAEC LE SOLEIL LEVANT	BOUCHET & JOSSERAND	CRUSEILLES
GAEC Les Mésanges		MINZIER
GAEC Le Feu		LA MURAZ
GAEC Chez Cate	MABUT	BEAUMONT
	Daniel DUPONT	MONNETIER MORNEX
GAEC L'Horizon		CRUSEILLES
	Pierre VIDALE	GROISY
GAEC La Ferme Huffin		NEYDENS
GP de la CROISETTE	BAILLARD Daniel	LA MURAZ
GAEC La Gaieté		VOVRAY EN BORNES
GAEC Au Pied du Salève		VOVRAY EN BORNES
GAEC Les VERPILLIERES		LA MURAZ
	MEGEVAND Frédéric	COLLONGES SOUS SALEVE
	Damien BRAND	VOVRAY EN BORNES
GAEC La PALLUD		CRUSEILLES
GAEC Les Châtaigniers		CRUSEILLES
EARL Les Grandes Poses		VOVRAY EN BORNES
	Bernard GAL	ARBUSIGNY
	Jean-Michel CONVERS	ARCHAMPS
GAEC Le CHOTARD		ARCHAMPS
GP Le PLAN Du SALEVE	Philippe AILLOUD (PRESIDENT)	CRUSEILLES
<i>GAEC Les Abondances</i>	<i>DECARROUX Jacky</i>	<i>CRUSEILLES</i>
<i>GAEC LES ABONDANCE (Pachoux)</i>		
GP DE LA THUILLE	VEYRAT Franck	PRESILLY
<i>GAEC Fouinet</i>	<i>Xavier BRAND</i>	<i>VOVRAY EN BORNES</i>
<i>GAEC LES JONCQUILLES</i>	<i>Christophe FAURE</i>	<i>PRESILLY</i>
<i>GAEC LES CHENEVYS</i>	<i>MASSON & PACHOUX</i>	<i>PRESILLY</i>
	<i>Michel NEVEU</i>	<i>BEAUMONT</i>